

MC/2224

Original: anglais

22 mai 2007

QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX
DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2006**

Ce document est soumis au Comité exécutif pour sa cent quatrième session en juin 2007.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES	7
I. SERVICES DE GESTION DES MIGRATIONS	10
A. Coopération technique en matière de migration	10
B. Retours volontaires assistés	15
C. Lutte contre la traite	20
D. Migration de main-d'œuvre	24
E. Migration assistée	28
II. APPUI AUX OPERATIONS	31
A. Gestion des mouvements	31
B. Tableaux statistiques pour 2006	34
C. Situations de crise et d'après-conflit	41
III. MIGRATION ET SANTE	43
A. Evaluations sanitaires dans le contexte des migrations et des déplacements	43
B. Assistance et conseils en matière de santé dans le contexte migratoire	44
C. Assistance sanitaire en contexte migratoire dans les situations d'urgence et d'après-crise	46
IV. POLITIQUE ET RECHERCHE EN MATIERE MIGRATOIRE ET COMMUNICATIONS	48
A. Dialogue international sur la migration	48
B. Politique stratégique et planification	51
C. Recherche et publications	52
D. Médias et information	54
E. Site Internet, site intranet et gestion des contenus multimédias	57
F. Approche de sensibilisation et de concertation	58
V. DROIT INTERNATIONAL DE LA MIGRATION ET AFFAIRES JURIDIQUES	59
A. Services juridiques	59
B. Droit international de la migration	60
VI. RELATIONS EXTERIEURES	62
A. Division des relations avec les donateurs	64
B. Secrétariat des réunions	66
C. Service de traduction	66

VII. GESTION DES RESSOURCES	66
A. Principales données financières	69
B. Gestion des ressources humaines	71
VIII. CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE	81
A. Unité d'information sur les projets	81
B. Unité de sécurité du personnel	82
IX. QUESTIONS DE GENRE	85
X. BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL	86
XI. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATIONS	88
XII. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035	89
XIII. PROGRAMMES DE DEDOMMAGEMENT	89
A. Programme allemand de dédommagement du travail forcé	90
B. Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (banques suisses)	90
C. Programmes humanitaires et sociaux	91
D. Autres programmes de dédommagement et de réparation	92

ABREVIATIONS

AENEAS	Assistance Technique et Financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile (Programme de l'UE)
AVR	Retours volontaires assistés
BAB	Comité consultatif d'entreprises
CAP	Procédure d'appel global
CE	Commission européenne
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRRPD	Commission for the Resolution of Real Property Disputes (Commission de résolution des litiges portant sur des biens-fonds)
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DHN	Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement
GMG	Groupe mondial sur la migration
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDM	Dialogue internationale sur la migration
IGC	Consultations intergouvernementales sur les politiques d'asile, de réfugiés et de migration en Europe, Amérique du Nord et Australie
IRMO	Iraq Reconstruction Management Office (Bureau du Gouvernement des Etats-Unis pour la gestion de la reconstruction de l'Iraq)
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
MORSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile
MST	Maladies sexuellement transmissibles
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRISM	Gestion des systèmes intégrés – processus et ressources
SPP	Unité Stratégie et Planification
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2006

INTRODUCTION

1. En 2006, l'Organisation a accordé le statut de Membre aux Etats suivants : République de Maurice, Royaume d'Espagne, République du Monténégro et Népal. Comme les années précédentes, les autres activités et décisions significatives des organes internes de l'OIM sont résumées dans le présent rapport afin de donner un aperçu d'ensemble complet de la situation.

2. L'Organisation a connu en 2006 une nouvelle année de croissance générale, en dépit de l'achèvement progressif de l'un de ses programmes les plus importants, le Programme de dédommagement de la Fondation allemande et du règlement du contentieux avec les banques suisses. Les quatre nouveaux Membres ont porté le nombre total d'Etats Membres de l'OIM à 120. Les dépenses totales (pour le programme administratif et les programmes d'opérations) ont atteint 733,3 millions de dollars. C'est une somme en retrait par rapport au record absolu de 2005 (952 millions de dollars), à l'époque où les programmes de dédommagement étaient à leur apogée, mais si l'on s'intéresse aux autres programmes, la tendance reste à la hausse. En 2004, le total des dépenses avait atteint 637,8 millions de dollars. A la demande des Etats Membres, la partie administrative du budget pour 2006 est restée au même niveau qu'en 2004 et 2005, à savoir 37.119.000 francs suisses. Les dépenses relevant de la partie opérationnelle du budget ont atteint 703,2 millions de dollars, contre 922 millions en 2005 et 607 millions en 2004. Le nombre total des projets actifs était de 1.674, dont 492 entrepris en 2006 (contre 410 en 2005 et 350 en 2004). L'effectif total était de 5.497 personnes à la fin de 2006 (contre 5.408 en 2005). Quant au nombre de bureaux extérieurs, il était de 290.

3. S'il y a eu durant l'année 2006 un thème de portée mondiale, c'est bien celui de la migration et du développement, dans la mesure où les gouvernements se sont préparés toute l'année durant au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (DHN), qui a eu lieu lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre. L'OIM a pris part aux préparatifs du DHN en organisant des ateliers, des séminaires et des séances d'information, mais aussi à la contribution du Groupe mondial sur la migration au Rapport du Secrétaire général au DHN.

4. **Le Groupe mondial sur la migration (GMG)** a été formé au printemps 2006 par la transformation du Groupe de Genève sur la migration, qui comptait six membres, en un groupe de dix membres doté d'un mandat élargi, conformément aux recommandations contenues dans le Rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, à la fin de 2005. Le nouveau GMG est ainsi composé de l'OIT, de l'OIM, du HCDH, de la CNUCED, du DESA, du PNUD, du FNUAP, du HCR, de l'ONUDC et de la Banque mondiale. L'OIM a collaboré avec les agences partenaires durant toute l'année afin de renforcer les méthodes de travail du Groupe et, en réponse à l'engagement pris par ce dernier de trouver le moyen d'interagir avec les gouvernements, a invité les membres du GMG en vue d'un débat interactif avec les Etats Membres et les autres participants à la session du Conseil de novembre.

5. Le thème choisi pour le **Dialogue international sur la migration** de l'OIM (IDM) en 2006 était "Les partenariats en matière de migration – association du monde de l'entreprise et de la société civile". Outre qu'il s'agissait du thème du débat, c'était également un thème faisant partie intégrante des objectifs de l'Organisation en 2006, notamment au travers d'une démarche

continue en direction des organisations non gouvernementales (ONG) concernant tous les aspects de l'activité de l'OIM, et d'un engagement plus large aux côtés du secteur privé et du grand public.

6. Durant toute l'année écoulée, le partenariat entre le secteur privé et l'OIM s'est renforcé sous de très nombreuses formes, et pas seulement en termes de soutien financier ou en nature. Le **Comité consultatif d'entreprises** (BAB) s'est révélé une source considérable d'idées, d'avis et de diffusion d'informations sur les questions migratoires et sur le rôle potentiel de l'OIM durant sa première année complète d'existence. A l'extérieur, en plus de participer à une manifestation organisée par le membre égyptien du BAB au Caire, en mai, en l'honneur de la Première dame Suzanna Mubarak, les membres du BAB ont assisté à des réunions et se sont exprimés sur les questions de migration au nom de l'OIM, notamment à l'occasion des préparatifs du DHN et lors de celui-ci, de même que lors de la session ordinaire du Conseil de l'OIM.

7. Les discussions sur **le rôle, la place et la stratégie** de l'Organisation, sa croissance, son budget et sa gouvernance se sont poursuivies dans le cadre des sessions des organes directeurs en 2006. Le travail d'actualisation du document de stratégie de l'OIM a bien progressé, et des débats conséquents ont eu lieu lors de la session ordinaire du Conseil à propos des relations entre l'OIM et l'ONU.

8. 2006 a été témoin de la poursuite de l'action visant à renforcer le processus de délocalisation de fonctions en direction du Centre administratif de Manille, et la proposition de création d'un deuxième centre administratif à Panama a été approuvée. Les propositions de l'Administration visant à financer en Afrique deux postes d'expert de la coopération technique en matière migratoire, la création d'un poste au sein du Département de migration assistée à Manille et la constitution d'un noyau de soutien capable d'intervenir dans les situations d'urgence ont de même été approuvées. Les Etats Membres ont en outre approuvé la partie administrative du budget pour 2007, fixée à 38.045.000 francs suisses, ce qui représente une augmentation d'environ 2,5 % (ou 926.000 francs suisses) par rapport à l'allocation de 2006, soit le résultat de la croissance réelle zéro.

9. Comme le montre le présent rapport, l'éventail et la portée de l'action déployée par l'OIM sur la scène migratoire, au côté des gouvernements de toutes les régions du monde, apportent à l'Organisation – comme en attestent les témoignages de plus en plus fréquents reçus dans ce sens – une abondance de connaissances, dont la collecte et la diffusion peuvent se révéler précieuses pour les Etats Membres dans l'élaboration de leurs politiques migratoires. Il ne s'agit pas, en mettant à leur disposition des exemples de **pratiques efficaces** d'adopter une posture prescriptive ou normative, mais simplement de ne pas laisser se perdre les enseignements précieux que renferment les politiques et les pratiques ayant ou non apporté la preuve de leur pertinence, selon ce qu'ont révélé les expériences acquises par l'Organisation dans le cadre de ses activités. Dans certains cas, l'OIM est en mesure de réunir des ensembles de pratiques efficaces en collaboration avec d'autres institutions, ce qu'elle a fait par exemple avec le Manuel sur l'adoption de politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre – le produit d'une collaboration avec le Bureau international du Travail (BIT) et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

10. En plus de recueillir des exemples de pratiques efficaces en provenance de toutes les régions du monde, l'OIM s'efforce également de les mettre en pratique dans ses propres projets et programmes. Au-delà du travail d'évaluation sur les projets et les thèmes qu'effectue régulièrement le Bureau de l'Inspecteur général, l'OIM s'intéresse de plus en plus à l'élaboration

d'indices et de repères afin de mieux pouvoir évaluer l'**impact** de ses programmes. A titre d'exemple, on peut citer l'élaboration d'un manuel sur les indicateurs de résultats dans le domaine de la lutte contre la traite.

11. Procédant à un tour d'horizon succinct des grands développements intervenus dans les différents domaines d'activités, celles déployées dans le cadre de la **coopération technique en matière migratoire** (CTM) ont continué de croître en 2006. Le nombre de projets s'est accru de 6 % pour atteindre un total de plus de 175, et leur valeur budgétaire a elle aussi augmenté de 8 %, pour atteindre un total de 72,7 millions de dollars. Les quatre domaines thématiques principaux sont restés ceux définis en 2005, à savoir : la migration en quête de sécurité ; les documents nationaux d'identité et ceux permettant les déplacements hors des frontières, ainsi que les systèmes d'émission de tels documents ; la migration irrégulière ; et la migration et le développement.

12. **Retours volontaires assistés.** En 2006, environ 28.000 personnes ont bénéficié d'une aide directe au retour sous la forme de moyens de transport, soit une légère baisse par rapport aux 27.000 bénéficiaires de 2005. La proportion de l'aide apportée aux migrants en situation irrégulière a augmenté, tandis que celle apportée aux demandeurs d'asile déboutés et au bénéficiaires de régimes de protection temporaire diminuait. Il s'agissait en majorité d'hommes célibataires en âge de travailler, mais l'aide apportée aux migrants vulnérables a pris une part plus importante que par le passé. 2006 a été témoin d'une expansion considérable de l'aide à la réintégration destinée à assurer la viabilité des retours, tant en ce qui concerne le volume de soutien apporté dans le cadre des programmes existants que le nombre des programmes incorporant un élément d'aide à la réintégration. L'année écoulée a été marquée par un grand nombre de demandes d'aide émanant de migrants désireux de rentrer dans leur pays après s'être trouvés piégés dans un pays de transit, en route vers leur destination souhaitée, surtout dans le nord et dans l'ouest de l'Afrique. Le retour de nationaux qualifiés en direction de pays ayant émergé d'une situation de crise a continué de constituer une part significative de l'aide au retour.

13. **Lutte contre la traite.** En 2006, des efforts très réels ont été consentis au sens de l'appropriation, par les gouvernements, des activités de lutte contre la traite, de manière à laisser l'OIM centrer son attention sur les domaines dans lesquels elle est le plus en mesure d'apporter une valeur ajoutée. Les tendances de la traite des êtres humains ont une dynamique, et en 2006, on a pu noter une augmentation marquée du nombre de victimes de sexe masculin secourues par l'OIM, ainsi que de personnes ayant fait l'objet d'un trafic aux fins d'exploitation par le travail. En 2001, l'OIM a secouru 19 hommes ; en 2006 elle en a aidé 531. De même, en 2001, l'OIM a aidé 58 personnes victimes d'exploitation par le travail, contre 776 en 2006. C'est en Europe que l'augmentation la plus forte a pu être observée. Durant l'année écoulée, l'aspect de la demande a fait l'objet d'une plus grande attention, de même que le lien entre les activités traditionnelles de lutte contre la traite et les efforts plus conséquents déployés pour offrir des filières migratoires sûres et légales, et assurer des pratiques équitables en matière d'emploi.

14. **Migration de main-d'œuvre.** Dans ce domaine, l'action menée en 2006 a surtout mis l'accent sur l'orientation politique et le renforcement de potentiel, la diffusion d'informations et l'orientation des travailleurs migrants, la facilitation des migrations légales, les rapatriements de fonds des migrants, ainsi que le dialogue régional. Un certain nombre de programmes mis au point au cours des années précédentes ont atteint un niveau de maturité significative en 2006, et la publication du Manuel sur l'adoption de politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre a marqué une étape importante.

15. **Migration assistée.** En 2006, la valeur globale des projets de migration assistée mis en œuvre par 68 bureaux extérieurs (contre 52 en 2005) a atteint environ 28,8 millions de dollars, soit une augmentation de 3 % par rapport aux 24,4 millions de dollars de 2005. Dans les domaines des services d'appui pré-consulaires, l'OIM est venue en aide à quelque 30.147 demandeurs (soit une hausse de 27 % par rapport aux 17.755 bénéficiaires de 2005), pour la plupart en attente de leur départ pour l'Australie, le Canada, les Etats-Unis, l'Italie et la Nouvelle-Zélande. Dans le domaine de la formation des migrants, 35.864 personnes réparties dans 35 pays différents ont pris part à des sessions de formation (une baisse de 3 % par rapport aux 37.125 bénéficiaires de 2005). 19.084 personnes ont bénéficié d'une aide au transport en 2006, soit 4 % de plus qu'en 2005 (18.346). Sur le plan de l'intégration, 11 projets ont été réalisés et 5 nouveaux projets ont démarré en 2006, pour un total de 20 projets actifs à la fin de l'année.

16. S'agissant du volet gestion de l'**appui aux opérations**, le processus de délocalisation et de décentralisation de fonctions s'est poursuivi dans le cadre de la **gestion des mouvements**. S'agissant des activités mises en œuvre dans ce domaine, à la suite des hostilités survenues au Liban, l'OIM a été invitée à organiser durant l'été l'évacuation d'urgence de quelque 13.000 travailleurs migrants qu'il s'agissait de mettre à l'abri. Ces derniers font partie des 148.334 personnes dont l'OIM a assuré le transfert en 2006, soit un peu plus que les 142.863 bénéficiaires de 2005. Pour sa première année de fonctionnement, le Programme d'aide humanitaire aux migrants en détresse (HASM) a aidé 203 migrants à regagner leur pays d'origine. Un total de 17.062 personnes ont bénéficié d'une aide au rapatriement, en coopération avec le HCR, tandis que 66.041 autres ont bénéficié d'une aide à la réinstallation, contre 76.963 en 2005 – une baisse de 14 %.

17. Les activités d'**urgence et d'après-crise** (EPC) ont été dominées en 2006 par la poursuite de l'action déployée dans les pays touchés par des catastrophes naturelles – tels que les pays victimes du tsunami (en particulier l'Indonésie et le Sri Lanka) et les pays victimes de séismes (Pakistan et Indonésie). EPC est aussi venu en aide à des groupes vulnérables, parmi lesquels des déplacés internes, des réfugiés et des personnes s'efforçant de regagner leur pays, à savoir notamment l'Afghanistan, l'Angola, le Soudan, l'Ouganda, l'Iraq, la Colombie, l'Equateur, le Liban, Haïti et la République démocratique du Congo. Un autre élément important du travail d'EPC a été consacré au processus et au système "Cluster". **Le soutien au processus électoral** a donné lieu à une assistance logistique et à la fourniture d'observateurs, sans compter le travail accompli au sein des populations émigrées – notamment au lendemain d'une crise – dans la perspective de la participation aux élections dans leur pays d'origine.

18. **Migration et santé.** En 2006, l'OIM a procédé à l'évaluation du niveau de santé de 122.796 migrants, dans le cadre du processus de demande d'immigration engagé par eux (contre 96.023 en 2005), et à 25.693 contrôles sanitaires de pré-embarquement (contre 33.919 en 2005). La phase pilote d'un nouveau programme de dépistage de la tuberculose précédant le départ s'est achevée en 2006 dans cinq pays ayant fait procéder à des examens pour plus de 30.000 demandeurs de visa. Ce programme sera élargi à d'autres pays en 2007. L'action déployée dans le domaine sanitaire dans les pays ayant traversé une situation de crise est restée un volet important des activités de l'Organisation en 2006, notamment dans les pays victimes du tsunami et de séismes, où le travail entrepris se poursuit. L'une des manifestations d'intersession organisées dans le cadre du Dialogue international sur la migration et qui s'est tenu en mars 2006 avait pour thème "Migration et ressources humaines au service de la santé – de la prise de conscience à l'action". Cet atelier était organisé en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour répondre aux

demandes internationales croissantes concernant la mobilité des professionnels de la santé et les conséquences sur les systèmes de soins, ainsi que sur la fourniture de soins.

19. En plus de l'action déployée au titre du Dialogue international sur la migration, dont il est question plus haut, le Département **Politique et recherche en matière migratoire et Communications** (MPRC) a apporté son concours à un grand nombre de tribunes consacrées à la migration, dont le DHN, en mettant au point et en promouvant des concepts tels que l'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI), en procédant à des travaux de recherche et en publiant des travaux, mais aussi en ayant recours à d'autres moyens d'approche tels que le site Internet et le contact avec les médias et le grand public.

20. Dans le domaine du **droit international de la migration**, 2006 a été marqué par un large éventail d'activités de formation consacrées aux droits et aux obligations des Etats et des migrants, au lancement de la base de données sur le droit de la migration en mars, au travail effectué dans le cadre des publications et à la mise au point de projets consacrés au droit national et international de la migration.

21. Une bonne partie du travail des **relations extérieures**, tant à Genève qu'à New York, a été consacrée à la fois à des préparatifs directs et au soutien apporté aux bureaux extérieurs du monde entier pour aider les Etats à se préparer au DHN. Ceci s'est fait en plus de la gestion d'un nombre croissant de réunions et de conférences, et de la participation à ces différentes manifestations, y compris à des processus consultatifs régionaux, s'ajoutant également à l'action d'orientation assurée par les conseillers régionaux. **La Division des relations avec les donateurs** a également approché de nouveaux interlocuteurs, qu'il s'agisse de bailleurs de fonds ou de partenaires gouvernementaux ou non gouvernementaux.

22. **Gestion des ressources.** Le module relatif aux ressources humaines (PRISM-HR), s'inscrivant dans le nouveau logiciel de planification des ressources d'entreprises (ERP) est devenu opérationnel en janvier 2006. De nouveaux éléments ont été ajoutés en cours d'année, permettant à des membres du personnel, à des gestionnaires et à des personnes postulant pour un emploi au sein de l'Organisation d'avoir accès à des informations en ligne et de fournir elles-mêmes des informations par le même moyen. Le nouveau système de gestion du comportement professionnel (PDS) a été officiellement lancé en août 2006, avec l'appui – avant et après le lancement – de séances de formation à Genève et sur le terrain.

23. Le travail effectué dans le cadre du module financier PRISM en 2006 a permis de terminer en décembre 2006 le schéma d'organisation mis sur pied en vue de la réalisation en 2007. C'est également en 2006 que l'on a commencé à évaluer les besoins en termes de changements, à l'heure où les organisations internationales s'affairent en vue de la mise en place des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). A la fin de l'année, le soutien financier apporté aux bureaux extérieurs de l'OIM dans les Amériques a été transféré de Genève à Panama.

24. **Centre administratif de Manille (CAM).** En 2006, l'Unité d'information sur les projets a remplacé l'Unité de suivi des projets et a transféré, dans une nouvelle base de donnée appelée Filenet un grand nombre de descriptifs de projets auxquels l'ensemble des membres du personnel de l'OIM ont désormais un accès beaucoup plus facile grâce à l'intranet. L'Unité de sécurité du personnel, en plus de l'entretien de routine et du maintien des normes de sécurité, de l'équipement, de la formation et de la surveillance, a dû faire face à un grand nombre d'incidents de sécurité, parmi lesquels des attaques contre des résidences occupées par des membres de

l'OIM, des enlèvements, des menaces de mort, des agressions, des incendies, des bombardements et des attaques à la roquette.

25. L'action menée dans le cadre des **questions de sexospécificité** a continué de mettre l'accent sur la sensibilisation, la recherche et les publications, ainsi que sur le soutien aux projets. Une évaluation a également été faite de l'état d'avancement de l'intégration des questions de genre dans les activités de l'Organisation après dix années d'effort du WGGI dans ce sens. L'action déployée en vue de l'adaptation des politiques et des stratégies sur la base de cette évaluation fera l'objet d'un suivi en 2007.

26. **Bureau de l'Inspecteur général.** En 2006, OIG a mené des opérations de vérification comptable au plan interne dans 16 bureaux extérieurs, cinq missions à fonctions régionales et une mission spéciale de liaison, ainsi qu'au Centre administratif de Manille. Il a passé en revue quatre unités de soutien centralisées, ainsi que le Centre de coopération technique de Vienne. 57 projets ont fait l'objet d'une évaluation rapide. Six enquêtes ont été menées et une assistance technique a été apportée à neuf autres enquêtes réalisées par des tierces parties. OIG a mené et publié une évaluation sur l'intégration de la problématique du genre dans les politiques et les stratégies de l'Organisation. Il a effectué un suivi d'autres rapports, notamment sur le Fonds 1035, et a fait bénéficier 16 évaluations spécifiques de projets de ses directives et de son soutien, tout en répondant à une demande croissante d'assistance aux unités locales de contrôle et d'évaluation, mais aussi à une demande plus générale de conseils et de soutien.

27. **Technologie de l'information et Communications.** En 2006, l'accent a surtout été mis sur le nouveau système PRISM – à la fois dans l'optique de la mise en place du module de ressources humaines et de l'élaboration de l'ébauche du module financier, mais la Division s'est également attachée à étendre la couverture du système MIMOSA (application des systèmes de gestion des migrants et des systèmes opérationnels) et à améliorer l'infrastructure de réseau, notamment en ayant davantage recours à des alternatives moins coûteuses en matière de communication.

28. **Fonds 1035.** Les critères de gestion du Fonds ont été finalisés et mis en œuvre en 2006, selon les recommandations de l'évaluation effectuée en 2005. Un total de 1.670.459 dollars a été alloué à 25 initiatives, dont quatre initiatives multirégionales. Le Fonds a reçu des contributions du Maroc et de l'Italie.

29. **Programmes de dédommagement.** 2006 a vu l'achèvement de la plus grande partie des activités de l'OIM dans le cadre des deux grands programmes de dédommagement, visant à indemniser les anciens travailleurs forcés ou réduits en esclavage, et autres victimes du régime nazi : le Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP), relevant de la loi portant création de la Fondation allemande, et le Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (HVAP), faisant suite au règlement du contentieux avec les banques suisses. Les Programmes humanitaires et sociaux, qui s'appuyaient à la fois sur le GFLCP et sur le HVAP, ont bouclé toutes leurs activités en 2006. A la fin de l'année, l'effectif engagé dans le cadre de ces programmes, qui était déjà passé de 170 à 131 en 2005, a encore chuté à 58, dont environ 55 % de femmes. Le travail se poursuit dans le cadre d'autres programmes de dédommagement et de réparation en faveur de l'Iraq, de la Turquie et de la Colombie, en plus des études consacrées aux questions relatives aux réfugiés palestiniens.

LE CONSEIL ET SES ORGANES SUBSIDIAIRES

30. L'Organisation a continué à informer les Etats Membres de ses activités et à les consulter sur des questions ayant des implications budgétaires ou financières, de même que sur celles concernant les migrations, les stratégies et les orientations futures, comme indiqué ci-dessous.

Sous-Comité du budget et des finances (10 mai 2006)

31. Le Sous-Comité du budget et des finances (SCBF), placé sous la présidence de M. D. Horváth (Hongrie), s'est réuni pour sa quatre-vingt-quinzième session le 10 mai 2006. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2005, les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, la révision du Programme et Budget pour 2006, le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, le barème des quotes-parts pour 2007, et le réexamen du processus de délocalisation de l'OIM.

32. Le Rapport complet sur la quatre-vingt-quinzième session du Sous-Comité du budget et des finances est contenu dans le document MC/EX/675.

Comité exécutif (7 juin 2006)

33. La cent troisième session du Comité exécutif a eu lieu le 7 juin et le matin du 8 juin 2006. Le Comité exécutif a élu S.E. S.M. Fernando (Sri Lanka) à la présidence et M. O. Álvarez (Chili) à la vice-présidence. Les points principaux de l'ordre du jour étaient le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2005 ; le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2005 ; la déclaration d'un représentant de l'Association du personnel ; la révision du Programme et Budget pour 2006 ; le barème des quotes-parts pour 2007 ; les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget ; le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035, et le réexamen du processus de délocalisation de l'OIM.

34. Le Rapport sur la cent troisième session du Comité exécutif (MC/2201) reflète les déclarations faites par le Directeur général et par le représentant de l'Association du personnel, ainsi que les interventions de plusieurs délégués sur les différents documents présentés à cette session.

Session (extraordinaire) du Conseil (8 juin 2006)

35. La quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil s'est tenue dans l'après-midi du 8 juin 2006, sous la présidence de S.E. M. J.U. Ayalogu (Nigéria), aux fins d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, concernant les demandes d'admission en qualité de membre et de représentation en qualité d'observateur.

36. Le Conseil a approuvé les demandes d'admission en qualité de membre de la République de Maurice et du Royaume d'Espagne, portant le nombre total des Etats Membres à 118.

37. Le Conseil a ensuite approuvé les demandes de représentation en tant qu'observateur, émanant du *Center for Migration Studies* de New York (CMS), de l'Union postale universelle (UPU) et de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

38. On trouvera dans le document MC/2198 le Rapport intégral de la quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil.

Réunions informelles d'information et consultations tenues avec les Etats Membres

39. Dans le cadre du processus continu de consultations avec les Etats Membres, l'Administration a invité les représentants des Etats Membres à assister à 12 consultations informelles sur des questions financières, administratives, de gestion et de gouvernance concernant les ordres du jour des organes directeurs de l'OIM en 2006. Les points inscrits aux ordres du jour étaient notamment les suivants : le processus de planification budgétaire ; le Rapport financier pour l'exercice clôturé à la fin de 2005 ; les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget ; la révision du Programme et Budget pour 2006 ; le barème des quotes-parts pour 2007 ; le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 ; la délocalisation ; l'examen préalable du Programme et Budget pour 2007 ; les mécanismes de cofinancement ; la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2006 ; le Programme et Budget pour 2007 ; le point sur les amendements à la Constitution ; l'impact de la croissance nominale zéro (CNZ) sur la partie administrative du budget ; la stratégie de l'OIM et le Dialogue international sur la migration en 2006 : "Les partenariats en matière de migration : Association du monde de l'entreprise et de la société civile". Les consultations informelles ont eu lieu le 28 février, le 27 avril, le 22 juin, le 19 septembre, les 19 et 26 octobre, les 9 et 16 novembre et le 8 décembre 2006.

40. Sous l'égide du Département Politique et recherche en matière migratoire et Communications (MPRC), deux ateliers d'intersession consacrés au Dialogue international sur la migration ont eu lieu en 2006 ; le premier portait sur "La migration et les ressources humaines au service de la santé : De la prise de conscience à l'action", et le second sur "Les migrants et les sociétés d'accueil : Des partenariats prometteurs".

Sous-Comité du budget et des finances (31 octobre 2006)

41. Le Sous-Comité du budget et des finances s'est réuni pour sa quatre-vingt-seizième session le 31 octobre 2006. Il a tenu deux séances. Le Sous-Comité a élu M. A. Wojda (Autriche) à la présidence et réélu Mme Beraun Escudero (Pérou) à la vice-présidence et Mme Nyambu (Kenya) à la fonction de rapporteur.

42. L'ordre du jour du Sous-Comité comprenait un rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget ; la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2006 ; une déclaration d'un représentant de l'Association du personnel ; le Programme et Budget pour 2007 ; le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035 ; la délocalisation, et le Rapport sur les ressources humaines.

43. On trouvera dans le document MC/2207 le Rapport intégral de la quatre-vingt-seizième session du Sous-Comité du budget et des finances.

Conseil (du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006)

44. Le Conseil s'est réuni du 28 novembre au 1^{er} décembre 2006 et a élu S.E. Mme N. Al-Hajjaji (Jamahiriya arabe libyenne) à la présidence. Les autres membres du nouveau bureau ont été élus comme suit : Premier Vice-Président : S.E. M. J. March (Espagne);

Deuxième Vice-Président : S.E. M. O. Carvallo (République bolivarienne du Venezuela);
Rapporteur: Mme M. Sato (Japon).

45. Le Conseil a approuvé l'admission de deux nouveaux États Membres: la République du Monténégro et le Népal, portant ainsi le nombre total d'États Membres à 120. Le Conseil a également approuvé la demande de représentation en qualité d'observateur de *Qatar Charity*.

46. L'ordre du jour du Conseil comportait un point consacré au Dialogue international sur la migration, qui a commencé par un débat interactif spécial avec les membres du Groupe mondial sur la migration (GMG). Ce point de l'ordre du jour prévoyait trois panels: "Les partenariats en matière de migration: Association du monde de l'entreprise et de la société civile"; "Une Initiative internationale Migration et Développement", et "Rétrospective de l'année écoulée – Événements saillants".

47. Les débats ont été suivis des déclarations du Directeur général et du Directeur général adjoint, ainsi que de celles des Membres et des observateurs.

48. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour, il faut encore citer les relations OIM/ONU, la stratégie de l'OIM, les projets de rapports sur la quatre-vingt-dixième session et la quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) du Conseil, le rapport sur la cent troisième session du Comité exécutif, la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2006, le rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, le Programme et Budget pour 2007, la politique des vérificateurs externes des comptes pour la période 2007-2009, ainsi que d'autres points soulevés dans le Rapport du Sous-Comité du budget et des finances.

49. Pour finir, le Conseil a été informé des dates provisoires des réunions des organes directeurs en 2007, à savoir: quatre-vingt-dix-septième session du Sous-Comité du budget et des finances : 9 mai 2007; cent quatrième session du Comité exécutif: 6 et 7 juin 2007 (la matinée du 7 uniquement); une éventuelle quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil dans l'après-midi du 7 juin 2007 ; quatre-vingt-dix-huitième session du Sous-Comité du budget et des finances: 30 et 31 octobre 2007; prochaine session ordinaire du Conseil: du 27 au 30 novembre 2007.

50. On trouvera dans le document MC/2210 le Rapport intégral de la quatre-vingt-douzième session du Conseil.

I. SERVICES DE GESTION DES MIGRATIONS

A. Coopération technique en matière de migration

Aperçu d'ensemble

51. Les activités de l'OIM dans le domaine de la coopération technique en matière de migration ont pour but d'aider les gouvernements à se doter des politiques, des législations, des structures administratives, des systèmes opérationnels et de la base de ressources humaines nécessaires pour affronter les problèmes divers qui se posent sur la scène migratoire. En plus de s'attaquer aux préoccupations centrales relevant de la gouvernance en matière migratoire, ces activités s'étendent aux domaines reliant la migration et le développement – et en particulier les activités visant les causes profondes des migrations économiques. Les initiatives de CTM sont généralement conçues comme des partenariats, en ce sens que l'OIM, les gouvernements concernés et d'autres partenaires collaborent étroitement en vue de définir les besoins, de déterminer les secteurs prioritaires et de façonner les activités à mettre en œuvre. Les initiatives de CTM peuvent prendre la forme d'un travail de conception et de mise en œuvre directe de projets, ou de facilitation et de soutien aux actions nationales, bilatérales et multilatérales en la matière.

52. La Division CTM aide à fixer l'orientation stratégique de l'Organisation dans le domaine de la coopération technique, met au point et supervise les normes internes en matière de conception et de fourniture de projets de CTM, apporte son aide aux bureaux extérieurs de l'OIM et aux partenaires gouvernementaux dans l'évaluation des besoins techniques et la définition de stratégies et de priorités en matière de programmes, et apporte son soutien à la mise en œuvre des projets.

53. En 2006, CTM a élargi son effectif et révisé son plan de gestion de façon à placer son savoir-faire et ses services au plus près des lieux stratégiques sur le terrain. En plus du Centre de coopération technique de Vienne, dont le rôle est d'apporter un soutien spécialisé aux pays de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, la progression du transfert de responsabilités de CTM en 2006 a eu pour résultat le placement stratégique d'un spécialiste de la question en Afrique. Ce spécialiste a joué un rôle déterminant en ce sens qu'il a veillé à ce que les besoins en termes de soutien technique des gouvernements et des bureaux de l'OIM soient pris en compte en temps opportun, et aussi en raison de sa contribution directe à l'expansion des activités de la Division en Afrique. Un deuxième spécialiste de CT en Afrique a été inscrit dans le budget pour 2007.

54. Les activités de CTM ont connu une progression significative en 2006, avec une augmentation similaire de la valeur financière des projets, par comparaison avec la croissance intervenue entre 2004 et 2005. Comme indiqué dans la Révision du Programme et Budget pour 2006 (MC/EX/673), le nombre de projets et de programmes de CTM en cours s'est accru de 6 %, tandis que les valeurs budgétaires progressaient de 8 % par rapport à 2005, pour atteindre un total de 72,7 millions de dollars. Les initiatives de CTM ont représenté 35 % de la valeur budgétaire totale du Département des services de gestion des migrations (MMS). Durant toute l'année 2006, CTM a géré plus de 175 projets actifs.

55. En 2006, la source de soutien la plus importante en provenance de bailleurs de fonds internationaux pour de nouvelles initiatives de CTM a été la Commission européenne (66 %), mais les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont eux aussi contribué dans une mesure significative. Les contributions cumulées des pays de l'Union

européenne et de la CE ont totalisé 85 % du soutien financier aux programmes de CTM, démontrant par là les liens clairs et grandissants entre les programmes de CTM et les priorités de l'UE. Les programmes et les projets de CTM sont mis en œuvre dans toutes les régions du monde, et les activités récemment mises sur pied en 2006 se sont réparties comme suit : Europe : 41 % ; Asie : 28 % ; Afrique et Moyen-Orient : 25 % ; Amérique latine et Caraïbes : 6 %. La CTM continue de s'étendre en Afrique et au Moyen-Orient, une tendance que viendra encore renforcer l'affectation du deuxième spécialiste de CT en Afrique en 2007.

56. En 2006, plusieurs thèmes centraux ont été mis au point ou ont continué à gagner en importance aux yeux de la communauté internationale, et ont été reflétés dans les programmes de la Division.

Thèmes émergents et domaines d'intérêt privilégiés

57. Les implications de la migration en quête de sécurité restent un thème dominant, et les efforts déployés par l'OIM consistent à appuyer la mise en place de meilleures politiques et de meilleurs systèmes opérationnels, et de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour articuler correctement les liens entre migration et sécurité. Un nombre croissant de projets sont engagés dans cette optique, avec comme élément clé la recherche d'un équilibre, dans toutes ces initiatives, entre la répression, les mesures de facilitation et les droits de l'homme. CTM maintient et encourage une importante collaboration inter agences dans la planification et l'élaboration de politiques moyennant une interaction avec l'OSCE, l'ONUDC, le Programme de partenariat pour la Paix et le Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CCT). Les discours de l'OIM et les documents de débat sur cette question et d'autres questions connexes examinées en 2005 peuvent être consultés dans la partie CTM du site Internet de l'OIM. La troisième édition du document *International Terrorism and Migration* (Terrorisme international et Migration) a été actualisée en 2006 et sera disponible en 2007.

58. CTM continue d'aider les gouvernements à évaluer, planifier et mettre en œuvre des améliorations dans le cadre des systèmes nationaux de documents d'identité et de voyage hors des frontières, et de délivrance desdits documents, en réunissant les références en termes de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) en la matière. CTM aide de plus en plus souvent les Etats à acquérir un savoir-faire dans ce domaine et à en faire usage, notamment dans le domaine de la biométrie, qui y est étroitement lié.

59. L'aide aux gouvernements dans leurs efforts visant à remédier à la migration irrégulière reste l'une des priorités de la Division, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'activités à l'appui de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants. La Division soutient les efforts visant à améliorer les capacités des gouvernements à réduire le trafic illicite, notamment par des activités tendant à susciter une prise de conscience générale accrue de la Convention et de son Protocole, à assurer la protection des droits des migrants et à enquêter plus efficacement sur les réseaux de passeurs. En outre, un aspect important de l'action de CTM est la fourniture de l'assistance technique visant à aider les gouvernements à se doter de la législation, des politiques et des structures administratives nécessaires pour gérer plus efficacement les flux migratoires.

60. Le binôme migration/développement reste l'un des grands domaines d'action de CTM. Les efforts déployés par la Division comprennent des initiatives consistant à remédier aux causes

profondes des migrations induites par les conditions économiques, en renforçant les capacités des gouvernements et autres acteurs clés à axer les mesures de développement de manière plus stratégique sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Dans ce contexte, les programmes de micro-crédit et de développement communautaire sont toujours un domaine d'activité important, et des projets sont en cours de mise en œuvre dans la région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale (EOAC), en Afrique sub-saharienne et en Amérique latine. Les activités de CTM peuvent également aider les capacités institutionnelles des gouvernements à faire le lien entre les politiques migratoires et les politiques nationales de développement.

61. On trouvera ci-après des exemples d'activités déployées par CTM en 2006 dans deux domaines essentiels : i) *La coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités* et ii) *La migration et le développement*, avec une présentation succincte de projets représentatifs.

Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités

62. Grâce à l'expérience considérable acquise dans le cadre des programmes de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations (CBMMP), les initiatives déployées dans ce domaine ont été conçues et lancées dans plusieurs pays, dont la République populaire de Chine (RPC) et la République démocratique du Congo (RDC), afin de renforcer les capacités de gestion des migrations de ces pays. Ces programmes comprennent un appui axé sur une amélioration des systèmes opérationnels et des ressources humaines, ainsi qu'un échange de savoir-faire entre administrations nationales. Une action de renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements visant à faciliter la migration régulière et à infléchir les flux irréguliers a également été entreprise avec la fourniture d'un soutien technique axé sur le réexamen du cadre politique, administratif et législatif, notamment en Azerbaïdjan, dans les pays de la communauté de l'Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie et Ouganda), ainsi qu'au Kirghizstan. Ces programmes de CBMMP conduisent à une amélioration des capacités gouvernementales en matière de gestion des migrations, par exemple par la mise au point et la fourniture de cadres cohérents et actualisés en la matière (par exemple le réexamen de lois sur la migration en Afrique de l'Est), avec l'appui de systèmes opérationnels réactualisés (entre autres une base de données sur les entrées et les sorties en RDC) et la mise en valeur des ressources humaines (entre autres des voyages d'étude et des visites d'échange pour les Etats membres de l'UE et les fonctionnaires de la RPC en vue d'encourager les échanges d'informations et la coopération technique).

63. A la demande de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'OIM a invité 18 Etats africains de l'Afrique centrale, orientale et occidentale, mais aussi de la Corne de l'Afrique, à participer à un atelier qui s'est tenu Nairobi (Kenya), et dont le but était d'améliorer les documents de voyage et de passer en revue les aspects techniques des normes et des meilleures pratiques concernant les documents de voyage internationaux et les systèmes de délivrance de tels documents. Un atelier similaire a été organisé à l'intention des gouvernements des Caraïbes, en partenariat avec l'autorité de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Etats américains (OEA) concernant l'amélioration des documents de voyage dans le contexte de la gestion générale des migrations dans les Caraïbes. L'action de la Division CTM dans le domaine des documents de voyage et d'identité et les efforts connexes tendant vers l'amélioration du contrôle des frontières a été élargie à la Malaisie, laquelle a participé à une grande conférence régionale. Aux Philippines, une caractéristique particulière d'un projet important de gestion des frontières vise à prévenir la circulation de

documents d'identité falsifiés, mettant l'accent à la fois sur l'intégrité des documents et sur une prise de conscience accrue des meilleures pratiques en matière de délivrance de documents. Au Bélarus, l'OIM s'efforce d'adapter le système de délivrance de documents de voyage lisibles par la machine aux procédures en matière de passeport/visa/CI, conformément aux normes européennes et internationales. Cela englobe le respect des droits individuels à la confidentialité, ainsi que des questions liées à l'interopérabilité mondiale des données biométriques entre les agences nationales et les différents pays. Par son action dans ce domaine, l'OIM aide les gouvernements à améliorer la qualité de leurs documents de voyage et leurs systèmes connexes de délivrance et d'inspection, ce qui a pour effet de décourager les mouvements irréguliers et de faciliter les mouvements transfrontières réguliers, tout en améliorant la qualité générale de la gestion des migrations.

64. CTM a poursuivi son action d'amélioration des systèmes opérationnels qui sous-tendent et permettent une gestion efficace des migrations, notamment dans le domaine de la gestion des données et des frontières. Avec l'appui de la Commission européenne, l'OIM a engagé la mise en œuvre, en Azerbaïdjan et en Bosnie-Herzégovine, de stratégies intégrées de gestion des frontières destinées à renforcer la coordination et la coopération parmi toutes les institutions et tous les services gouvernementaux pertinents participant au contrôle des frontières et aux procédures connexes. Ces initiatives tendent à mettre en place un système fonctionnel, efficace et intégré de gestion des frontières, avec l'appui d'une action concertée de collecte, de partage et d'analyse des données devant permettre de gérer la sécurité. De même, avec l'évaluation et la mise en œuvre d'un programme global visant à renforcer la gestion de la frontière méridionale du Mexique, l'OIM soutient la politique migratoire intégrale du gouvernement concernant cette frontière. Au Zimbabwe, les programmes de CTM soutiennent les efforts du gouvernement visant à gérer les migrants irréguliers qui rentrent au pays depuis la République d'Afrique du Sud, notamment par un effort de renforcement de capacités à l'adresse des fonctionnaires concernés aux frontières, des membres des forces de police et des prestataires de services locaux, s'agissant de différents problèmes liés à la gestion des migrations, en ce compris les droits de l'homme des migrants. Ces améliorations aux systèmes opérationnels se traduisent par un service interne renforcé et par une meilleure coopération internationale et interinstitutions.

65. Les projets de CTM ont également favorisé la gestion des migrations pour les pays limitrophes de l'UE, notamment ceux concernés par la politique de voisinage européen. En Arménie, l'OIM a commencé à déployer la seconde phase du système d'information sur la gestion des frontières, qui fournit informations et analyses au gouvernement concernant le contrôle des frontières, les statistiques migratoires et l'application des lois, tout en respectant les meilleures pratiques internationales concernant la facilitation des déplacements des voyageurs. En Moldova, l'OIM a aidé le gouvernement à restructurer son approche de gestion des migrations, notamment par un réexamen du cadre opérationnel relatif à la détention des migrants irréguliers, en accord avec les meilleures pratiques et les meilleures normes internationales et européennes. Des activités similaires ont été entreprises avec la Fédération de Russie, avec un projet global destiné à aider le gouvernement à réviser et à améliorer le cadre légal et administratif pour l'élaboration et la mise en œuvre d'accords de réadmission.

66. L'OIM a apporté également son soutien à la mise en œuvre de projets similaires en Afrique, notamment le projet "*Across Sahara*" – une initiative conduite par le Gouvernement italien visant à favoriser le dialogue transnational et les activités pilotes concernant la migration de transit et la gestion des frontières. Cette initiative a pour but de renforcer les politiques et les pratiques visant à prévenir la migration illégale en direction de la Libye et du Niger et à travers le territoire de ces deux pays. Elle est complétée par des initiatives dans les pays voisins. Au

Nigéria, au Cameroun et dans d'autres pays d'Afrique occidentale, l'OIM a mené des campagnes d'information visant à prévenir la migration irrégulière. En Mauritanie, un projet de CTM a fourni un soutien technique destiné à constituer une base de données contenant les entrées et les sorties, grâce à laquelle on espère renforcer les capacités institutionnelles du gouvernement en matière de gestion des migrations, avec le concours d'une formation spéciale axée sur les documents de voyage falsifiés et du programme Eléments essentiels de gestion des migrations.

Migration et développement

67. Le programme de Migrations pour le développement en Afrique (MIDA) de l'OIM a été élargi par l'intermédiaire des activités de CTM en 2006. L'objectif général du programme MIDA est de renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements africains à gérer et à réaliser leurs objectifs de développement par un transfert permanent, temporaire ou virtuel de compétences, de ressources financières et autres dont disposent les communautés de la diaspora africaine et qui puissent être mis à profit dans le cadre de programmes de développement en Afrique. Le succès de l'initiative MIDA Grand Lac a conduit au lancement de la troisième phase, qui met l'accent sur la mise en concordance des ressources disponibles de la diaspora, telles que recensées dans une base de données spécifique en ligne, avec les besoins des pays d'origine tels qu'ils les ont identifiés. D'autres efforts ont spécifiquement souligné l'importance de l'apprentissage à distance et plus particulièrement du rôle des femmes dans le processus du développement. D'autres projets ciblant les contributions de la diaspora dans une optique de développement des pays d'origine portent sur l'établissement du profil des expatriés sénégalais en France, en Gambie, au Mali et en Espagne, ainsi qu'un projet de mise en œuvre de réseaux de Colombiens vivant à l'étranger. L'initiative MIDA Grand Lac, qui est représentative de l'accomplissement réalisé dans le cadre des programmes MIDA en général, s'est traduite par un soutien ciblé des diasporas au développement des pays d'origine, essentiellement par le biais du transfert de connaissances acquises par les membres de la diaspora dans des secteurs connaissant une pénurie de compétences essentielles, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

68. Au titre de la poursuite des objectifs de développement à long terme, diverses activités visant à atténuer la pauvreté et à créer des opportunités locales d'emploi ont été lancées dans des dizaines de municipalités au Kosovo (Serbie) en vue de mieux intégrer les minorités défavorisées qui regagnent leur communauté d'origine, d'améliorer la sécurité économique locale pour la population locale et d'atténuer la pression qui s'exerce à l'émigration. Des initiatives axées sur le micro-crédit et les micro-entreprises, couplées avec une formation commerciale, une action de contrôle et des investissements à petite échelle au niveau des activités de développement communautaire ont également été déployées en Guinée, où les activités du gouvernement et de l'OIM ont surtout mis l'accent sur l'expansion des opportunités de développement, en ciblant les femmes et les jeunes les plus vulnérables. D'autres projets visant à offrir davantage d'opportunités en termes de moyens d'existence ont été entrepris sous la forme d'activités diverses de remise en état des infrastructures, telles que l'amélioration de l'accès des communautés à l'eau potable et à l'électricité en Bosnie-Herzégovine, mais aussi de la fourniture de l'eau et de l'électricité, ainsi qu'un programme de soutien aux communautés urbaines et rurales du Guatemala. Les projets de micro-entreprises ont favorisé la génération de revenus par le biais d'emplois locaux. En répondant au besoin de services sociaux améliorés et de meilleures conditions de vie dans les communautés qui connaissent une forte pression à l'émigration, les projets axés sur l'amélioration de l'infrastructure locale contribuent en outre à réduire l'émigration et à faciliter les retours et le processus de réintégration.

69. L'année 2006 a également été témoin de la maturation du soutien à la stratégie technique et au renforcement de capacités visant à aider le Gouvernement ghanéen à mieux intégrer la migration dans ses plans de développement (notamment par la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté). Cette initiative doit permettre de recenser différentes options politiques en matière de gestion des migrations dont on espère qu'elles auront un effet positif sur la croissance et la réduction de la pauvreté, mais aussi d'identifier et de mettre en place des mesures ou des indicateurs permettant de contrôler l'impact de ces politiques au fil du temps. En renforçant les capacités du gouvernement à évaluer et à améliorer les politiques migratoires en rapport avec ses plans officiels de développement, ce projet, qui a été entrepris en 2006 en sachant que les principales activités prendraient forme en 2007, contribuera également à faire progresser le Ghana dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Retours volontaires assistés

Tendances principales constatées en 2006

70. Les retours volontaires assistés (AVR) font partie des services de base de l'OIM offerts aux migrants et aux gouvernements. Un grand nombre de migrants en ont une nouvelle fois bénéficié en 2006. C'est ainsi qu'environ 28.000 demandeurs ont bénéficié d'une aide directe au transport pour rentrer chez eux, tandis que de nombreux autres ont bénéficié de conseils dans les pays d'accueil en vue de leur retour ou d'une aide à la réintégration dans les pays d'origine.

71. Le nombre de migrants en situation irrégulière qui ont reçu une aide au retour de l'OIM a continué d'augmenter en 2006, tandis que l'aide aux demandeurs d'asile déboutés et aux personnes mises au bénéfice d'un régime de protection temporaire a diminué. L'Iraq, la Serbie et le Monténégro¹ (y compris le Kosovo) et le Brésil restent les principaux pays de retour, tout comme en 2005. Alors que la majorité des personnes secourues étaient des hommes célibataires en âge de travailler, l'aide apportée aux migrants vulnérables, et notamment aux groupes minoritaires, aux mineurs d'âge non accompagnés et aux personnes présentant un handicap ou une autre atteinte à la santé ont constitué une part plus importante de l'ensemble.

72. En réponse à la diversification continue des demandeurs de services AVR, toute une palette d'initiatives a été déployée afin de renforcer le travail de sensibilisation, de conseil en vue des retours et d'information, et aussi de fournir une assistance spécialement conçue en fonction des groupes vulnérables, en parallèle avec le soutien apporté dans les pays d'origine, sous la forme d'une aide à l'accueil et à la réintégration. Un soutien technique et des conseils portant sur les politiques et les pratiques en matière de retour ont également été apportés à bon nombre de gouvernements et de groupes régionaux afin de les aider à mieux gérer la migration de retour.

73. L'expansion de l'appui à la réintégration visant à garantir la durabilité des retours a constitué une autre tendance clé des activités AVR en 2006. L'aide à la réintégration s'est poursuivie au Sri Lanka, en Afghanistan et au Kosovo (Serbie), et elle a considérablement augmenté en ce qui concerne les rapatriés dans la partie nord de l'Iraq. En plus d'un soutien renforcé aux rapatriés se trouvant au Royaume-Uni, un élément de réintégration a été ajouté aux programmes AVR de l'Irlande et de la Belgique, tandis qu'un élément similaire est venu

¹ Cette constatation s'appuie sur les statistiques cumulées des retours à destination de ces deux pays, en ce compris les retours effectués au lendemain de l'accession du Monténégro à l'indépendance, aux fins de comparaison annuelle.

s'ajouter au programme polonais, en phase pilote. Les initiatives de réintégration propres à divers pays, venant compléter des programmes AVR ordinaires ont été introduites également dans la perspective de retours au départ de pays tels que l'Autriche, la République tchèque, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne et la Suisse. Une partie de cette assistance était liée au soutien apporté aux communautés locales, contribuant ainsi au développement local et à la réduction des facteurs d'incitation dans les domaines connaissant une prévalence importante de cas de migration irrégulière.

74. Comme les années précédentes, un grand nombre de bureaux extérieurs de l'OIM ont dû faire face à des demandes urgentes d'aide à des migrants en détresse n'ayant pas abouti dans leurs tentatives de rejoindre l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord ou l'Australasie. En Amérique centrale, dans l'Asie du Sud-Est, dans la région occidentale des Balkans, en Europe orientale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les efforts se sont poursuivis pour étendre un soutien tant opérationnel que technique aux pays ayant sur leur territoire un nombre significatif de migrants en transit et pour fournir une aide au retour volontaire à ceux de ces migrants se trouvant fréquemment sans ressources et sans aucune perspectives.

75. Enfin, l'aide à la réinsertion professionnelle s'est poursuivie par le biais d'un nombre croissant de programmes de retour de nationaux qualifiés, grâce auxquels un soutien bien nécessaire en termes de renforcement de capacités et d'assistance technique a pu être apporté à des institutions publiques et privées dans un certain nombre de pays ayant émergé d'une situation de conflit, comme l'Iraq, l'Afghanistan ou le Soudan.

Aide générale au retour – renforcement des services offerts par les pays hôtes

76. Les programmes de retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés, généralement assurés par l'OIM au départ de pays européens de destination, ont continué d'offrir une aide au retour volontaire à toutes les catégories de migrants, en coopération avec un certain nombre de partenaires. Un soutien et des conseils techniques ont également été apportés aux gouvernements. Le nombre de personnes ainsi aidées est resté stable. La légère diminution de certains programmes par rapport à 2005 reflète le déclin constant de demandes d'asile et, dans certains cas, les changements prévus sur le plan des politiques en matière d'immigration et d'asile. Cependant, le nombre de personnes secourues a augmenté dans le cadre d'autres programmes, comme en Autriche, en République tchèque, en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie, en Espagne et au Royaume-Uni, de même qu'en Australie et au Mexique. Un nouveau programme a été entrepris en Roumanie et les activités déployées dans le même sens en Lituanie ont progressé après leur reprise en 2005.

77. Les efforts de programmation ont surtout été ciblés sur une sensibilisation accrue des demandeurs potentiels, directement ou en coopération avec des institutions partenaires, par le biais de conseils axés sur les retours, ainsi que par la fourniture d'informations concernant le retour dans les pays d'origine, aux fins de faciliter les plans des rapatriés. Des réponses "sur mesure" et une assistance renforcée ont en partie reflété la diversification accrue des cas, avec une proportion supérieure de migrants vulnérables ou en situation irrégulière. En Australie, une initiative d'information et de conseils sur les retours a été lancée en 2006. Le nombre croissant de rapatriés aidés dans les pays d'Europe centrale peut être attribué à une intensification des campagnes d'encouragement et aux matériels d'information, ainsi qu'à l'amélioration des conseils axés sur le retour et, dans le cas de la Pologne, sur la réintégration.

78. En Allemagne, l'encouragement aux programmes AVR et les conseils en la matière ont été renforcés en consultation avec les partenaires pertinents moyennant, entre autres, une nouvelle initiative visant à fournir des informations concernant les retours et portant sur les conditions régnant dans le pays d'origine, le traitement des demandes d'informations sur les retours et la fourniture de faits et d'informations propres à chaque pays pour les principaux pays de retour. Aux Pays-Bas, l'initiative Randstad a continué d'offrir des conseils axés sur les retours et prodigués par des conseillers pratiquant la langue des émigrés dans les grandes agglomérations urbaines, là où un grand nombre de migrants en situation irrégulière ont tendance à se regrouper. L'OIM a continué à poursuivre, à l'échelle nationale, ses efforts de sensibilisation au Royaume-Uni, par l'intermédiaire de bureaux régionaux récemment créés et par l'établissement du profil de groupes spécifiques de bénéficiaires potentiels, de façon à ce que les services offerts répondent mieux aux besoins de ces derniers.

79. Afin d'améliorer le partage et le brassage d'expériences propres aux divers pays, l'OIM a facilité l'échange des bonnes pratiques, des modalités et des techniques de conseil en matière de retour dans toute l'Europe à l'intention des migrants vulnérables. La publication "*Coping with Return*", une compilation des saines pratiques en la matière, a été largement distribuée aux partenaires concernés et aux conseillers chargés de promouvoir le retour dans les pays participants.

Aide "sur mesure" à la réintégration

80. L'aide à la réintégration revêt une importance cruciale pour assurer la durabilité des retours, une préoccupation partagée par les pays d'origine comme par les pays d'accueil concernés, sachant qu'une aide à la réintégration visant les individus comme les communautés peut contribuer au développement local et atténuer les facteurs d'incitation.

81. Le Fonds de réintégration du Royaume-Uni pour les demandeurs remplissant les conditions pour bénéficier des services AVR offre un soutien "sur mesure" se traduisant par une formation professionnelle ou une aide aux études et à l'emploi. Plus de 3.570 rapatriés ont bénéficié d'une aide en 2006, dont une bonne part visant à faciliter la mise sur pied d'une entreprise. Un plan similaire a été lancé en 2006 à l'intention des migrants rentrant d'Irlande et de Belgique afin de compléter les programmes AVR existants, au titre desquels jusqu'à 78 % de bénéficiaires ont bénéficié d'une aide à la réintégration.

82. Plusieurs initiatives de réintégration visant des pays spécifiques se sont poursuivies avec succès à l'intention de rapatriés au départ de la Suisse, tandis que d'autres ont été entreprises (par exemple dans les Balkans, au Nigéria, en Ethiopie, en Géorgie et en Afghanistan) pour fournir un soutien au niveau des personnes physiques ou un soutien plus général. L'aide à la réintégration offerte aux rapatriés géorgiens au départ de la République tchèque a été élargie aux communautés dans lesquelles ils se réinsèrent, notamment en vue de faire baisser la pression à la migration irrégulière. Des fonds d'amorçage visant à faciliter la mise sur pied de petites entreprises ont également été fournis aux rapatriés quittant l'Espagne pour rentrer en Equateur.

83. En Autriche, un nouveau projet a permis d'apporter une assistance globale à plus de 150 rapatriés moldoves, prenant notamment la forme de conseils en vue des retours, d'une formation professionnelle et d'une assistance à la création d'entreprises, en coopération avec des agences partenaires de la Moldova. En Norvège, un programme pilote d'aide à la réintégration a été lancé afin d'aider les Afghans retournant dans leur pays, complétant ainsi un projet de réintégration financé par l'UE.

84. Les projets visant à renforcer les capacités d'accueil et de réintégration dans les pays d'origine se sont poursuivis durant toute l'année 2006. Le Centre d'opérations régional (ROC) basé à Amman (Jordanie), a continué à gérer et à soutenir les retours volontaires et la réintégration en Iraq au départ d'un certain nombre de pays d'accueil. Le ROC organise en outre les retours volontaires assistés en faveur d'un grand nombre de migrants en détresse en Iraq et, plus généralement, dans la région, ainsi qu'au départ de pays où aucune assistance ordinaire de ce type n'a été mise en place. En outre, le ROC apporte son soutien technique aux autorités iraqiennes dans le domaine de la migration de retour. En 2006, il a agrandi son équipe d'aide à la réintégration dans toute la région nord de l'Iraq, aidant près de 1.600 rapatriés à se réinsérer dans leur pays, principalement par la création de micro-entreprises nouvelles.

85. En Afghanistan, l'OIM a maintenu en fonctionnement un mécanisme complet d'accueil et de réintégration pour les rapatriés. Au titre de son projet de retour, d'accueil et de réintégration de nationaux afghans (RANA), 1.070 personnes rapatriées de pays de l'UE ont été aidées et neuf projets communautaires ont été mis sur pied dans les régions de retour, dont ont profité plus de 440 rapatriés, la moitié d'entre eux étant des femmes. Un mécanisme similaire de retour, d'accueil et de réintégration est actuellement mis en place au Sri Lanka afin d'aider les rapatriés et les communautés qui les accueillent, par le biais de projets devant assurer l'approvisionnement en eau potable ou la construction d'écoles primaires. Une aide à l'accueil et à la réintégration a continué d'être assurée en faveur des rapatriés rentrant au Honduras, et un système d'orientation portant notamment sur les soins de santé a été lancé en Haïti pour venir en aide aux personnes rapatriées des Etats-Unis.

86. S'appuyant sur sa longue expérience, l'OIM a aidé les autorités de la province serbe du Kosovo à renforcer leurs capacités en matière d'accueil et de réintégration, notamment en fournissant aux rapatriés des informations sur le retour, tout en continuant à offrir un soutien à l'accueil et à la réintégration par le biais de divers projets. Ainsi, les services d'aide à l'emploi visent à améliorer les perspectives économiques des rapatriés et des communautés d'accueil, ce qui devrait profiter à près de 200 personnes directement et à beaucoup plus indirectement, parmi lesquelles des membres des minorités ethniques et plus de 60 personnes vulnérables. Une assistance similaire a été fournie à la Bosnie-Herzégovine sous la forme d'une aide au démarrage de petites entreprises pour les rapatriés et les résidents locaux.

Gestion de la migration de transit

87. Le nombre de demandes de soutien de l'OIM pour faire face à un important afflux de migrants irréguliers en transit et de migrants en détresse eux aussi en transit a considérablement augmenté en 2006, et les services AVR sont restés une stratégie clé pour fournir une assistance humanitaire aux migrants en détresse et un soutien technique aux communautés concernées pour les aider à gérer la migration de retour.

88. Dans la région de l'ouest des Balkans, les mécanismes AVR ont été renforcés par un mécanisme d'orientation et un soutien technique aux autorités compétentes, tandis que des conseils et une assistance en termes de services AVR ont été offerts aux migrants en détresse (70 en Bosnie-Herzégovine, 280 en Serbie-et-Monténégro et plusieurs en Albanie). En Ukraine, plus de 80 personnes ont été orientées vers l'OIM et 41 ont été aidées à regagner leurs foyers. L'assistance AVR s'est poursuivie en Syrie, où 134 migrants ont été aidés à rentrer chez eux, de même qu'en Indonésie, dans le cadre d'un projet de coopération régionale visant à remédier à la migration irrégulière. Environ 100 migrants ont bénéficié d'une aide au retour en Amérique

centrale, dont un grand nombre avaient été rendus vulnérables par leur expérience de voyage souvent périlleux, parmi lesquels des mineurs d'âge non accompagnés. Une initiative pilote a été lancée à Malte, ce pays ayant fait l'expérience d'un afflux croissant de migrants.

89. En réponse à des demandes urgentes, l'OIM a aidé plus de 260 personnes en danger en Afrique du Nord, pour leur permettre de rentrer chez elles. Des projets de retour volontaire assisté ont également été lancés en Libye, dans le cadre du projet général de renforcement de capacités, au titre duquel environ 200 candidats ont été orientés vers l'OIM, et près de 90 ont reçu une aide au retour volontaire et à la réintégration.

Retour et réintégration de nationaux qualifiés

90. Les programmes anciens de retour de nationaux qualifiés se sont poursuivis, et quelques nouveaux projets ont été entrepris. Le retour d'Afghans qualifiés (RQA) cible des nationaux hautement qualifiés se trouvant à l'étranger, à l'appui de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique, ainsi que d'Afghans qualifiés se trouvant dans des pays voisins. Le programme RQA a aidé 92 experts qui ont ainsi pu être placés dans divers ministères et agences depuis 2004. Quant à la Commission, qui a commencé son action à la fin de 2005, elle a aidé 30 Afghans qualifiés qui ont pu être placés dans des postes clés en vue de renforcer les structures gouvernementales et de revitaliser le secteur privé. A ce jour, plus de 800 experts afghans ont regagné l'Afghanistan grâce au programme RQA pour participer aux efforts de reconstruction de leur pays, dont près d'un cinquième de femmes.

91. Le Programme de Reconstruction de l'Iraq par les Iraquiens (IRI) s'est poursuivi en coopération avec le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et le Ministère iraquien du Plan et de la Coopération au développement. Le programme IRI est venu en aide à 40 experts qui ont ainsi pu être placés dans des ministères et dans la fonction publique, notamment dans l'éducation, et qui travaillent avec plus de 30 institutions publiques afin de recenser les vacances d'emploi et de tenter de les faire concorder avec le profil des candidats qualifiés.

92. L'objectif du Programme de retour de Soudanais qualifiés (RQS) est de soutenir la reconstruction et le développement du pays par le retour de Soudanais compétents et qualifiés ayant été déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou résidant à l'étranger. En 2006, le programme RQS a principalement été axé sur l'élaboration et l'expérimentation du retour et de la réintégration de déplacés internes qualifiés, ce qui a contribué à faire revenir 24 enseignants, avec les membres de leur famille (soit 99 rapatriés en tout) qui ont ainsi pu reprendre place dans cinq Etats du Sud.

93. Le Programme de retour temporaire de nationaux qualifiés (TRQN), financé par les Pays-Bas, a pour but de faciliter la remise en état et la reconstruction des services publics dans différents pays d'origine traversant un processus de transition au lendemain d'un conflit (Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, y compris la province du Kosovo, Sierra Leone et Soudan), par le retour et la réinsertion de nationaux qualifiés sélectionnés qui résidaient aux Pays-Bas. Engagé en avril, le TRQN a favorisé le placement de 38 candidats, et 350 autres candidats intéressés (dont 12 % de femmes) sont actuellement dans la base de données, prêts à être déployés lorsque leur profil aura été mis en concordance avec des besoins professionnels correspondants.

C. Lutte contre la traite

Aperçu d'ensemble

94. L'OIM place la préoccupation que suscitent les victimes de la traite au centre de toutes ses activités de lutte contre ce fléau. Les objectifs principaux consistent à protéger les personnes physiques ayant été victimes de la traite et à les rendre autonomes, à susciter une prise de conscience générale et à favoriser la compréhension du problème, ainsi qu'à assurer la sûreté des victimes et à leur rendre justice. Les quatre principes directeurs sur lesquels s'appuient les efforts déployés à cet effet sont le respect des droits de l'homme, la sensibilisation à la sexospécificité et l'autonomisation, le bien-être physique, mental et social des personnes physiques et de leur communauté respective, et le renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements et des organisations non gouvernementales locales à faire face efficacement au problème de la traite.

95. Le travail accompli par l'OIM dans le domaine de la lutte contre la traite en 2006 a été caractérisé par l'insistance mise sur la prise de propriété par les autorités nationales des activités de lutte contre la traite, tout en plaçant un accent stratégique sur les valeurs ajoutées particulières de l'Organisation. Lorsque l'OIM a commencé à s'intéresser à la lutte contre la traite des êtres humains au milieu des années 90, il existait de nombreuses lacunes à combler. Graduellement, elle s'est efforcée de renforcer les capacités des institutions nationales – l'Etat et la société civile – à accomplir elles-mêmes une bonne partie du travail, surtout dans le domaine de l'aide directe. Aujourd'hui, il s'agit de passer le relais de l'assistance nationale directe selon des calendriers déterminés et en accord avec les capacités et les ressources des contreparties. Le processus stratégique de l'OIM, qui est une approche holistique initiale liant la recherche, la prise de conscience et l'assistance directe aux personnes victimes de la traite, à partir de quoi doit s'enclencher une action de renforcement de capacités et de partenariat devant déboucher sur la suppression progressive des activités hautement opérationnelles, est actuellement en cours de mise en œuvre à l'échelle mondiale. L'OIM reconnaît toutefois que différentes régions se trouvent à des stades différents du processus et qu'elles progressent donc à des rythmes différents selon les conditions locales. Ce travail a été grandement facilité par le financement étalé sur plusieurs années, notamment de la part de la Suède, de la Norvège, du Danemark et de la Commission européenne.

Tendances

96. Les tendances de la traite des êtres humains sont dynamiques, et plusieurs changements distincts ont été observés en 2006, particulièrement l'augmentation du nombre d'hommes victimes de la traite auxquels l'OIM a porté secours, ainsi que celui de personnes ayant fait l'objet d'un trafic aux fins d'exploitation par le travail. C'est ainsi qu'en 2006, l'OIM est venue en aide à 531 hommes victimes de la traite, alors qu'elle n'en avait secouru que 19 en 2001. Durant la même période, le nombre total de victimes secourues ayant fait l'objet d'une exploitation par le travail est passé de 58 à 776. Si les chiffres de l'OIM ne représentent qu'un échantillon relativement maigre du nombre de victimes à l'échelle mondiale, ces tendances ont été confirmées au cours des derniers mois par un certain nombre d'autres organisations opérant dans ce domaine.

97. La question de la traite aux fins d'exploitation par le travail force les gouvernements et les organisations internationales à réexaminer leurs politiques de lutte contre la traite dans le contexte de questions plus large de gestion des migrations. On constate l'acceptation croissante

du fait que la mise en place de filières légales de migration est un facteur propre à freiner la traite des êtres humains. La question des droits des migrants doit elle aussi être reconsidérée, dans la mesure où les interprétations auxquelles elle donne lieu peuvent varier en fonction de la distinction qui est faite entre le crime de traite et l'exploitation de travailleurs migrants. Si la Division de lutte contre la traite ne traite pas directement de ces questions, il existe des synergies croissantes entre l'action qu'elle déploie et celle de la Division de la migration de main-d'œuvre de l'OIM, de même qu'avec le Département du droit international de la migration.

98. S'agissant des activités spécifiques de lutte contre la traite qui ciblent l'exploitation par le travail, les bureaux de l'OIM se sont efforcés d'intégrer cette question dans les projets et les programmes existants et d'adapter les stratégies là où il y avait lieu. Cela suppose une action de sensibilisation et de formation, et exige de s'assurer que les besoins d'assistance et de protection des victimes de la traite aux fins d'exploitation par le travail sont couverts.

99. Avec la prise de conscience croissante de l'étendue de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail, on a pu observer une progression marquée du recensement des victimes de sexe masculin (même si de nombreuses femmes sont également victimes de la traite aux fins d'exploitation par le travail). L'augmentation la plus forte a été observée en Europe, et les activités de protection et d'assistance de l'OIM ont donc été adaptées en conséquence. Cela a concerné par exemple la promotion d'ONG locales s'attachant à venir en aide aux hommes victimes de la traite en Ukraine.

100. Etant donné que la traite des êtres humains a souvent été considérée comme concernant principalement les femmes, il a été jugé important, pour l'efficacité de l'action menée dans ce domaine, de souligner que ce phénomène concerne aussi bien les hommes et les garçons que les femmes et les filles. Dans le même temps, certaines des considérations qui rendent les femmes et les filles particulièrement vulnérables face à la traite doivent être prises en compte, notamment la discrimination par le sexe et les violences et mauvais traitements dans les foyers. Bon nombre de partenaires de mise en œuvre de l'OIM parmi les ONG opérant sur la scène de la lutte contre la traite sont également associés à cet effort.

101. Une autre tendance observable en 2006 a été l'attention croissante dont la demande a fait l'objet. Si la plupart des organisations présentes sur cette scène ont habituellement ciblé les pays d'origine pour y déployer un éventail d'activités de prévention et de protection, un intérêt accru a été témoigné au cours de l'année écoulée pour répondre à la demande de main-d'œuvre immigrée bon marché et exploitable dans les pays de destination, et pour relier les initiatives traditionnelles de lutte contre la traite aux efforts plus conséquents déployés pour encourager la mise sur pied de filières sûres et légales de migration et faire en sorte que les pratiques équitables en matière de travail soient plus répandues.

Questions majeures et activités correspondantes

Recherche et évaluation

102. L'OIM est consciente de la nécessité de se tenir constamment informée de l'évolution sur la scène de la traite et de promouvoir la compréhension de ce phénomène et l'information en la matière. Les domaines d'attention particuliers de l'action de recherche de l'OIM ont été la traite aux fins d'exploitation par le travail, la traite des hommes et des garçons, et la nature de la demande dans les pays de destination, ainsi que la mesure dans laquelle cela influe sur la traite des personnes. L'importance de surveiller étroitement les développements et de procéder à des

recherches dans ce domaine revêt un caractère essentiel pour la pertinence des politiques et des mesures de l'OIM, mais aussi pour les gouvernements et les ONG partenaires.

103. L'OIM a mené un certain nombre d'études sur la traite des personnes en 2006, notamment en Afrique, en Asie du Sud-Est (en partenariat avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)) et la région occidentale de la CEI ; dans ce dernier cas, l'objectif était de mesurer l'ampleur du phénomène, et des résultats ont d'ailleurs été publiés en février 2007. Un effort de recherche a permis d'étudier la traite des êtres humains à l'occasion de la Coupe mondiale de football en 2006 en Allemagne. Un autre a permis d'évaluer les liens entre la demande et l'exploitation sexuelle en Europe centrale, et s'est traduit par un séminaire de spécialistes organisé par l'OIM et le Gouvernement polonais à Varsovie. Bien que les résultats n'aient pas été concluants, cette recherche a permis d'énoncer des recommandations concernant la manière de continuer à examiner le problème de la demande dans le contexte de la traite des êtres humains.

104. En Afrique australe, l'OIM a continué à observer les tendances en matière de traite, notamment à propos des nationaux thaïlandais se rendant en Afrique du Sud, ainsi que les nouvelles tendances que l'on voyait émerger, telles que la traite de nationaux d'Afrique du Sud à destination du Proche et du Moyen-Orient. A la fin de 2006, l'OIM a engagé le processus d'une deuxième évaluation majeure à l'échelle régionale concernant la traite des êtres humains en Afrique australe, afin de compléter la première enquête réalisée en 2003. Des fonctionnaires du Mozambique et de l'Afrique du Sud en particulier ont cité les efforts de recherche de l'OIM comme ayant eu une influence positive sur l'élaboration de leur législation nationale, et les recherches coordonnées par l'OIM sur la scène de la traite des êtres humains ont été une motivation première pour un certain nombre de pays de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en vue de la ratification du Protocole de Palerme.

105. Comme dans le cas de tous les autres aspects du travail de lutte contre la traite de l'OIM, l'accent a surtout été mis sur le renforcement des capacités nationales et l'encouragement à la prise de propriété du processus par les autorités nationales. Il est prévu que, lorsque la base de données relative à la lutte contre la traite (voir également le chapitre consacré à la recherche), financée par l'Office gouvernemental des Etats-Unis chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes aura été révisée, elle apparaîtra aux yeux des Etats Membres comme un instrument utile de centralisation de leurs données nationales. De même, l'OIT et l'OIM ont élaboré une proposition de renforcement des capacités visant les gouvernements et les établissements d'enseignement supérieur aux niveaux régional et national ; cela devra toutefois se confirmer par un engagement des donateurs.

106. En plus des efforts que l'OIM continue de déployer pour favoriser la bonne compréhension du phénomène de la traite, ainsi que de ses causes et de ses conséquences, l'OIM a souligné l'utilité de mesurer et de comprendre les résultats et les retombées de ses projets et de ses programmes de lutte contre la traite. Cinq évaluations externes ont été réalisées en 2006, et l'OIM, avec l'appui du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations des Etats-Unis, a entrepris la rédaction d'un manuel consacré aux indicateurs de résultats qui sera mis à la disposition de l'OIM et des autres intervenants sur la scène de la lutte contre la traite. Ces indicateurs serviront de repères pour mesurer la pertinence des projets en termes d'objectifs et de résultats, ce qui permettra un contrôle et une évaluation des projets plus efficaces et plus normalisés dans ce domaine. Le manuel sur les indicateurs de résultats peut être utilisé par toute organisation et tout bailleur de fonds pour aider à inscrire les lignes directrices institutionnelles dans un cadre et à établir des systèmes de contrôle et d'évaluation. Ce manuel, dont la

publication est prévue au cours du premier semestre de 2007, sera le premier instrument de ce genre élaboré dans le domaine de la lutte contre la traite.

Prise de propriété au niveau national et durabilité

107. Comme cela a déjà été indiqué précédemment, le renforcement des capacités nationales est l'une des pierres angulaires de l'action de lutte contre la traite de l'OIM, et l'Organisation a ciblé les activités de ses projets dans ce domaine notamment sur les Ministères de la Justice, de l'Intérieur, de l'Action sociale et du Développement, de la Santé et de l'Éducation, ainsi que sur un large éventail d'intervenants appartenant à la société civile. En outre, l'OIM collabore avec d'autres institutions en mesure d'aider à assurer un soutien durable aux victimes de la traite. Il s'agit notamment des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont devenus des partenaires importants de l'OIM dans un certain nombre de pays. Dans les Balkans, par exemple, l'OIM collabore avec la Croix-Rouge danoise pour renforcer les capacités des sociétés nationales. D'autres exemples de cette coopération sont donnés par la Croatie, où une réunion régionale conjointe à l'échelle européenne s'est tenue en mai 2006, et par l'Ukraine, où un coordonnateur de l'OIM a été désigné pour faire la jonction avec la Croix-Rouge, un poste conjointement financé par les deux organisations.

108. L'OIM est de plus en plus engagée au côté des institutions confessionnelles et a noué un partenariat avec certaines d'entre elles afin de mettre en œuvre des projets de lutte contre la traite. C'est ainsi qu'en Indonésie, l'OIM a renforcé les capacités du réseau national de femmes musulmanes Aisyiyah, dans la région du Kalimantan occidental, afin d'apporter aux victimes de la traite une assistance temporaire en termes de logements et de réintégration. La branche Aisyiyah pour le Kalimantan occidental se charge à son tour de former d'autres branches d'Aisyiyah, lesquelles pourront ensuite nouer des partenariats avec l'OIM pour venir en aide aux victimes de la traite.

109. L'OIM se soucie également de la durabilité. En Europe du Sud-Est, par exemple, où elle a mis sur pied l'un de ses programmes les plus anciens et les plus ambitieux, l'engagement a été pris de transférer l'ensemble des activités d'assistance directe aux contreparties compétentes d'ici à la fin de 2008. On considère qu'il devrait être possible de faire de même dans un grand nombre, sinon dans la totalité des pays de la région, et à ce propos, il est particulièrement intéressant de noter que les gouvernements se montrent de plus en plus disposés à soutenir les activités de lutte contre la traite au moyen d'allocations budgétaires spécifiques, visant plus particulièrement l'aide aux victimes et leur protection. Avec l'appui de l'Agence suédoise de développement national et d'autres bailleurs de fonds tels que la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas et le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État des États-Unis, les bureaux extérieurs de l'OIM dans la région ont ciblé toutes leurs activités et continueront de le faire dans le but de favoriser une appropriation durable au niveau national.

110. La Fondation Roi Baudouin a appuyé une autre initiative de l'OIM dans les Balkans, visant à encourager l'appropriation nationale et la durabilité des activités de lutte contre la traite. Ce projet a offert une assistance technique aux gouvernements, axée sur la rédaction de textes de loi à l'effet d'offrir des permis de résidence temporaire aux victimes de la traite. Dans le cadre de ce programme, des comités de surveillance au niveau des ONG ont été créés afin de surveiller la mise en œuvre par les gouvernements des législations axées sur la protection, dans un esprit de partenariat avec les gouvernements concernés.

Coordination et partenariats

111. En réponse à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à une coordination améliorée au niveau mondial pour lutter contre la traite des êtres humains, le Gouvernement japonais a accueilli une réunion à laquelle ont pris part six institutions des Nations Unies en plus de l'OIM en septembre 2006. Les participants sont convenus que ce Groupe – ouvert à l'ensemble des institutions des Nations Unies – devait continuer de se réunir régulièrement pour tenter d'assurer une programmation complémentaire et plus efficace. Les décisions prises à l'occasion de cette première réunion du Groupe de coopération interinstitutions de lutte contre la traite des personnes (ICAT) comprenaient une demande adressée à l'OIM portant sur la création d'une base de donnée des projets interinstitutions. Cette tâche a été réalisée, et la base de données est actuellement en cours de révision par les autres institutions. L'OIM restera un participant actif de l'ICAT.

112. En octobre, le Gouvernement du Bélarus et l'OIM ont organisé une conférence à Minsk, à propos de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, en mettant l'accent sur la demande. Plus de 40 Etats de l'OSCE et des régions voisines y ont pris part. Il a été pris acte des lacunes en matière de coopération, et les participants ont reconnu la nécessité de veiller à ce que la traite des êtres humains soit traitée à la fois du point de vue de l'offre et du point de vue de la demande. Cette conférence a conduit un certain nombre de gouvernements participants à demander une formation et d'autres formes d'assistance technique.

D. Migration de main-d'œuvre

Aperçu d'ensemble

113. Les activités de l'OIM dans le domaine de la migration de main-d'œuvre visent à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes susceptibles de profiter individuellement et mutuellement aux gouvernements concernés, aux migrants et aux sociétés en:

- assurant une protection efficace et des services aux travailleurs migrants et aux personnes à leur charge;
- favorisant le développement économique et social des pays d'origine;
- favorisant la mobilité légale de la main-d'œuvre en tant qu'option de substitution aux flux de migration irrégulière.

114. Les programmes de migration de main-d'œuvre de l'OIM en 2006 s'inscrivent dans cinq grandes catégories : les conseils de politique générale et le renforcement de capacités ; l'orientation des migrants avant le départ, la sensibilisation et la fourniture d'informations ; la facilitation de programmes de migration légale de main-d'œuvre ; le renforcement de l'impact des rapatriements de fonds des migrants sur le développement ; l'aide en matière de dialogue entre Etats et la coopération. Certaines des activités majeures de l'OIM déployées en 2006 sont décrites ci-après à titre d'exemples.

Conseils de politique générale et renforcement de capacités

115. Conseils de politique générale à l'Union européenne concernant l'élaboration de politiques de migration légale. A la demande de la Commission européenne, l'OIM a fait part de ses observations au Parlement européen concernant le Programme d'action relatif à l'immigration légale. L'OIM a en outre fourni un projet de train de mesures axé sur la mobilité,

tel que prévu dans la communication de la Commission européenne à propos d'une approche globale de la question des migrations.

116. Manuel sur les politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre. En coopération avec l'OSCE et l'OIT, l'OIM a rédigé un manuel sur les politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre, à l'intention des décideurs et des politiciens. Ce manuel a été traduit en russe, et un atelier a été organisé à l'intention des pays de la CEI (Communauté des Etats indépendants).

117. Prévention de la migration irrégulière en Finlande, en Lettonie et dans le nord-ouest de la Russie. L'OIM a aidé la Finlande, la Lettonie et la Fédération de Russie à nouer une coopération administrative et à échanger des informations et de saines pratiques concernant la prévention de l'embauche irrégulière de travailleurs migrants et la promotion d'opportunités d'emploi légales.

Diffusion d'informations et orientation des travailleurs migrants

118. Formation axée sur la protection des travailleurs migrants et le renforcement des capacités des ONG au Bangladesh. Avec ce projet financé grâce au Fonds 1035, l'OIM a mis au point une offre globale de formation à l'intention des employés de maison, afin qu'ils soient mieux préparés à leur emploi outre-mer et qu'ils puissent tirer parti de leur expérience. Le matériel de formation a également été utilisé pour renforcer les capacités des ONG à fournir des informations aux migrants.

119. Centre d'information des migrants en Slovaquie chargé de faciliter l'intégration des migrants sur le marché du travail. L'OIM a créé des centres d'information de migrants chargés de fournir des informations et des conseils aux migrants de la République slovaque et de faciliter leur intégration sur le marché du travail local.

120. Centre d'information pour travailleurs migrants du Tadjikistan. L'OIM a continué à fournir des services, par l'intermédiaire du centre d'information au Tadjikistan, et à susciter une prise de conscience générale des problèmes et des risques de la migration de main-d'œuvre parmi les candidats migrants et les travailleurs immigrés. En 2006, près de 4.000 personnes ont ainsi été approchées, dont un quart de femmes. En outre, des programmes d'enseignement sur des thèmes liés à la migration de main-d'œuvre, et des manifestations culturelles destinées à susciter une prise de conscience générale des problèmes posés par la migration de main-d'œuvre ont également été mis au point.

Facilitation de la migration légale

121. Flux de migration de main-d'œuvre du Guatemala vers le Canada. L'OIM fournit une assistance technique au niveau du recrutement de travailleurs temporaires originaires du Guatemala, en parfait accord avec la loi canadienne sur l'immigration. L'OIM recrute et place des travailleurs, organise les examens médicaux obligatoires, obtient des visas de travail, organise les transports et assure une orientation avant le départ. Ce programme, qui a commencé en 2003 avec 215 travailleurs migrants, n'a pas cessé de prendre de l'ampleur et en 2006, il a atteint son objectif d'envoyer près de 1.300 travailleurs vers 108 fermes canadiennes des provinces du Québec et de l'Alberta. Les nombreux avantages de ce programme, parmi lesquels la migration régulière, circulaire et dûment autorisée par les documents appropriés, ainsi que l'élimination des dangers et des dépenses liées à la migration irrégulière, et de bonnes conditions de travail, des salaires équitables, un éloignement de courte durée et la perspective d'autres

opportunités de migration, ont constitué des incitations suffisantes pour faire que 99,9% de tous les travailleurs participant au programme aient à ce jour décidé de retourner au Guatemala.

122. Sélection de travailleurs étrangers qualifiés en République tchèque. Depuis 2003, l'OIM soutient les autorités tchèques au moyen d'une campagne d'information qui fait la publicité d'un projet pilote "Sélection d'employés étrangers qualifiés", à l'appui de l'immigration d'experts étrangers et de membres de leur famille en République tchèque. En 2006, cette campagne d'information a concerné le Bélarus, la Bulgarie, la Croatie, le Kazakhstan, la Moldova, le Canada, la Serbie-Monténégro et l'Ukraine, ainsi que des diplômés étrangers de l'enseignement secondaire et supérieur en République tchèque, indépendamment de leur nationalité. Des services téléphoniques chargés de donner des informations dans dix pays où ces projets sont en application ont répondu aux demandes de renseignements émanant de 9.776 appelants, dont 3.747 femmes.

123. Facilitation de la migration légale de main-d'œuvre entre l'Asie et les Etats membres de l'UE. Un atelier s'est tenu à Islamabad à propos des opportunités de migration de main-d'œuvre dans l'Union européenne, avec la participation de fonctionnaires de dix pays asiatiques. A la suite de cet atelier, des unités chargées d'enquêter sur le marché ont été créées ou renforcées dans les pays asiatiques participants afin de contrôler et de diffuser les informations relatives aux marchés du travail à l'étranger. Ce projet s'inscrit dans le cadre du processus de Colombo et est financé par l'Union européenne.

124. Enquête sur les systèmes de gestion de la migration de main-d'œuvre pour la République de Corée. En réponse à une demande du Département de l'emploi de main-d'œuvre étrangère du Ministère coréen de l'emploi, l'OIM a réalisé une enquête sur les systèmes de gestion de la migration de main-d'œuvre à propos de 12 pays d'origine de travailleurs migrants en Corée. Cette enquête portait sur quatre secteurs de la gestion de la migration de main-d'œuvre, à savoir la législation et l'infrastructure en la matière, les statistiques sur l'émigration de main-d'œuvre, les processus de migration de main-d'œuvre et la protection des travailleurs et l'aide au retour. Les résultats de l'enquête devraient contribuer au programme de sélection de nouveaux partenaires du gouvernement en vue d'un système élargi de permis de travail en donnant un compte rendu objectif de l'infrastructure de gestion des pays d'origine et de leurs capacités administratives.

Rapatriements de salaire effectués par les migrants

125. L'OIM a mené des activités visant à renforcer le lien entre la migration de main-d'œuvre, les rapatriements de fonds et le développement, mettant surtout l'accent sur trois secteurs principaux : une recherche dans le domaine des rapatriements de fonds, à l'appui de l'élaboration de politiques et de programmes en la matière, un dialogue politique et l'échange de bonnes pratiques, et des projets pilotes. A titre d'exemples spécifiques des projets de l'OIM concernant les rapatriements de fonds entrepris en 2006, on peut citer:

- **Recherche à l'appui de l'élaboration de politiques et de programmes**

Suisse et Serbie : Le Secrétariat d'Etat suisse aux Affaires économiques (SECO) a commandé une enquête sur le "corridor" des migrations et des rapatriements de fonds entre la Suisse et la Serbie en partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM), l'OIM a participé à la réalisation de ce projet,

notamment destiné à mesurer les flux, les modes de transfert, l'utilisation et les conséquences des rapatriements de fonds effectués depuis la Suisse sur les ménages de Serbie d'où sont partis les migrants. Les résultats de cette recherche ont été mis à profit pour mettre au point des stratégies d'investissement à l'intention des Gouvernements suisse et serbe et de leurs partenaires financiers et institutionnels afin de renforcer le développement économique en Serbie.

Guatemala : L'OIM a publié les résultats d'une enquête nationale sur les ménages, portant sur la contribution des rapatriements de fonds à l'amélioration des conditions de santé et à l'expansion de l'accès et des opportunités en termes d'enseignement pour les ménages bénéficiaires. Ces conclusions viennent conforter les efforts des Ministères de l'enseignement et de la santé publique/assistance sociale du Guatemala dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement dans le pays.

- **Dialogue politique et échange de bonnes pratiques**

Pays les moins avancés (PMA) : L'OIM a organisé la première conférence ministérielle sur les rapatriements de fonds à destination des pays les moins avancés en février 2006 au Bénin, en collaboration avec le Gouvernement béninois et le Bureau des Nations Unies pour les PMA, grâce à un financement du Fonds 1035. Cette conférence a réuni des ministres des finances et des hauts-fonctionnaires de plus de 25 PMA, qui ont ainsi pu débattre des meilleures pratiques et des stratégies les plus récentes pour renforcer l'impact des rapatriements de fonds sur le développement.

Albanie : A titre de première étape dans la voie du renforcement des capacités institutionnelles et techniques du Gouvernement albanais et d'autres partenaires institutionnels, aux fins de donner aux rapatriements de fonds en Albanie un poids économique, social et politique plus important, l'OIM a convoqué un groupe de travail interinstitutions et facilité la mise en œuvre d'un plan stratégique décrivant les grandes lignes d'activités multiples à court, moyen et à long terme visant à améliorer les services de transfert des fonds rapatriés et à renforcer leurs effets sur le développement. Ce plan stratégique est sur le point d'être finalisé.

- **Projets pilotes**

El Salvador : Avec le Ministère salvadorien des Affaires extérieures, l'OIM a commencé en 2006 à travailler à El Salvador et aux Etats-Unis sur une initiative de renforcement de capacités en liaison avec les rapatriements de fonds, financée par le Fonds 1035 de l'OIM. Un projet de cours de formation en matière de gestion à l'intention des leaders des associations salvadoriennes de migrants et des leaders commerciaux des Etats-Unis, ainsi qu'un certain nombre d'organisations partenaires d'El Salvador, a également été mis au point en prévision d'un certain nombre de cours de formation prévus.

Tadjikistan : En 2006, le Bureau de l'OIM au Tadjikistan, travaillant en partenariat avec le PNUD, a élargi son initiative de rapatriements de fonds pour le développement à la vallée du Zarafshon et continué à s'appuyer sur les activités déployées dans la région de Khatlon Oblast. Ces activités ont contribué à renforcer les capacités des ménages de migrants, particulièrement celles ayant à leur tête une femme, mais aussi les communautés locales et les intervenants de la société civile, en vue de promouvoir l'investissement que représentent les rapatriements de fonds pour le développement à

l'aide d'initiatives de micro-crédits. Les ménages bénéficiaires de rapatriements de fonds utilisent les micro-crédits pour lancer ou agrandir une entreprise, ou pour contribuer à des fonds mis en commun dans le but de financer des projets d'infrastructure locaux auxquels les membres des communautés ont donné la priorité. Dans la vallée de Zarafshon, 17 projets d'infrastructure communautaires ont été réalisés, suscitant un financement de plus de 13.700 dollars des Etats-Unis en provenance de familles locales dont un membre se trouve à l'étranger. En outre, 40 personnes, dont 16 femmes, ont pris part à des cours de gestion financière conçus pour appuyer les activités d'investissement à partir de fonds rapatriés.

Dialogue régional

126. L'approche intégrée de promotion de la migration légale ; dialogue interrégional entre la Transcaucasie et l'Union européenne. L'OIM collabore avec les pays de la Transcaucasie en vue d'approfondir les avantages d'un dialogue de migration interrégional et de gestion de l'asile existant (le processus de groupe – Cluster Process) entre les pays d'origine et de transit de la Transcaucasie et les Etats membres d'accueil dans l'Union européenne. La première réunion de groupe dans le cadre du dialogue relancé s'est tenue à Bruxelles en 2006 et a conduit à la formation d'équipes de pays constituées de représentants de la Transcaucasie, avec des partenaires représentant les pays de l'Union européenne. L'impact du dialogue sera renforcé par la formation de fonctionnaires gouvernementaux et d'autres parties prenantes en 2007.

E. Migration assistée

127. La Division de migration assistée (FM) est responsable de la coordination et de l'élaboration d'initiatives destinées à faciliter les régimes de migration organisée et régulière. Elle tend à améliorer les programmes et les processus existants et à les rendre plus accessibles, plus fiables et plus sûrs à la fois pour les migrants et pour les gouvernements concernés. Les activités déployées à cet effet comprennent des services de soutien pré-consulaires, une formation à l'intention des migrants, une aide au voyage pour les personnes, des accords de CTPD² avec les pays et les organisations de l'Amérique latine, et un effort d'intégration des migrants.

128. Les services de migration assistée peuvent réduire la période d'attente et les difficultés que les migrants peuvent rencontrer durant le processus migratoire, tout en renforçant leur capacité à s'intégrer avec succès et plus rapidement dans les sociétés d'accueil. Pour les gouvernements, ces services peuvent faciliter la réalisation des objectifs de leur programme en libérant leurs fonctionnaires des services consulaires et d'immigration des tâches de routines coûteuses en temps et en argent, ce qui permet de consacrer plus de temps et de ressources au processus décisionnel.

129. En 2006, la valeur globale des programmes et des activités de migration assistée mises en œuvre par quelque 68 bureaux extérieurs de l'OIM s'est élevée à environ 28,8 millions de dollars, soit 3 % de plus qu'en 2005. Ce chiffre est à décomposer comme suit : services de soutien pré-consulaires (21 %) ; formation des migrants (26 %) ; aide aux personnes à l'occasion de leurs déplacements (36 %) ; accords de CTPD avec les pays et les organisations d'Amérique latine (4 %) et intégration des migrants (13 %). Une description succincte de chacune des activités de programme déployées en 2006 est donnée ci-après.

² Coopération technique entre pays en développement.

Services de soutien pré-consulaires

130. Les pays particulièrement sollicités par les immigrants potentiels sont confrontés à une hausse des coûts de gestion des visas, ainsi qu'à des problèmes de qualité et de sécurité des documents de voyage dus aux nouvelles restrictions et au renforcement de la sécurité et de l'intégrité des documents. Les consulats et les ambassades qui traitent un grand nombre de demandes de renseignements, doivent répondre à des candidats qui ne remplissent pas les conditions et faire face à des demandes incomplètes. Sur cette toile de fond, certains gouvernements ont manifesté leur intérêt pour les services de soutien pré-consulaires de l'OIM afin : a) d'intégrer les exigences biométriques dans les demandes de visa et d'admission ; b) de renforcer les capacités existantes des réseaux et des ressources gouvernementaux ; c) de réduire la charge de travail administrative des fonctionnaires des services consulaires et d'immigration ; d) de réduire les demandes de renseignements directes de clients et dans le même temps améliorer la qualité des services et du contact avec ces derniers ; e) de libérer de l'espace de bureaux occupé par des comptoirs et des salles d'attente dans les consulats et les ambassades, et f) améliorer la sécurité physique des consulats et des ambassades, ainsi que de leur personnel. Pour les gouvernements clients, spécialement ceux dont la présence à l'échelle mondiale est restreinte, la couverture mondiale qu'assure l'OIM sur le terrain est très utile. Les activités spécifiques dans le cadre des services de soutien pré-consulaires comprennent la vérification des documents, les entretiens sans arbitrage, l'assistance logistique, la collecte et les tests d'échantillon d'ADN, l'aide à la formulation des demandes de visa, le traitement des passeports et des visas, la prise d'empreintes digitales, la soumission des dossiers, des informations sur les pays d'origine, ainsi que le travail général de facilitation et de liaison. En 2006, l'OIM a assisté environ 30.147 demandeurs (soit 27 % de plus qu'en 2005) s'apprêtant pour la plupart à se rendre en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, en Italie et en Nouvelle-Zélande. Une assistance similaire est fournie à la Finlande, à l'Allemagne et à la Suisse.

Formation des migrants

131. Toute personne qui se rend dans un pays dont la langue, la culture, les traditions et les pratiques diffèrent des siennes peut s'attendre à faire l'expérience d'une période d'ajustement de durée et de difficulté variables. Les réfugiés comme les migrants se font souvent une idée peu réaliste et erronée des conditions de vie dans le pays d'accueil. De telles attentes sont non seulement une source de stress pour les nouveaux arrivants dès leur arrivée, mais risquent aussi d'exercer une pression sur les prestataires de services sociaux de la communauté d'accueil, qui ne ménagent pas leur peine pour leur venir en aide. La formation des migrants, qui peut prendre la forme d'une orientation de pré-départ, d'une orientation culturelle, d'une formation linguistique et ou technique/professionnelle, réduit l'anxiété des réfugiés et des migrants en leur Elle offre en outre une opportunité pour la communauté d'accueil d'apprendre davantage sur les cultures et le profil des nouveaux arrivants. En 2006, environ 35.864 personnes originaires de 35 pays différents ont pris part à de telles séances de formation. Si les hommes et les femmes étaient presque également répartis, ces dernières ont toutefois vu leurs rangs grossir de 3 % par rapport à 2005, tandis que le nombre total a diminué d'environ 3 % par rapport à 2005. Cette chute est due à la diminution du nombre de candidats remplissant les conditions requises du point de vue de l'orientation culturelle des Etats-Unis (une baisse de 12 % par rapport à 2005) et de la Finlande (une baisse de 36 % par rapport à 2005). Les gouvernements qui tirent parti des services de formation des migrants de l'OIM sont notamment l'Australie, le Canada, la Finlande,

la Norvège, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. L'OIM s'est activée avec succès dans les huit régions concernées par l'appel mondial lancé par AUSCO³, portant sur un programme étalé sur trois ans pour une valeur totale d'environ 3,4 millions de dollars. Elle a également remporté la mise dans l'appel d'offres pour la mise en œuvre du programme Orientation canadienne à l'étranger (OCE)⁴ pour l'exercice fiscal 2006-2007. Ailleurs, le bureau de l'OIM à Rome gère l'orientation de pré-départ en mettant l'accent sur l'acquisition de la langue italienne et sur l'orientation culturelle à l'intention des travailleurs migrants du Sri Lanka et de la Moldova, grâce à un financement du Gouvernement italien.

Aide aux déplacements des personnes

132. Si cette assistance est similaire à celle fournie dans le cadre des programmes de réinstallation financés par les gouvernements tels que mentionnés plus haut, elle ne concerne cependant pas les réfugiés et elle est financée par les migrants eux-mêmes ou les entités qui les parrainent. Comme dans le cas des services de soutien pré-consulaires, l'aide aux déplacements des personnes est autofinancée par la collecte d'une redevance pour services fournis. Les activités spécifiquement déployées dans ce cadre comprennent les renseignements sur les transports aériens, une aide à l'émission de billets sur place, une assistance à l'enregistrement et à l'arrivée dans les aéroports, une notification avancée des détails de voyage à l'intention des entités de parrainage, une assistance ciblée sur les documents nécessaires au départ et à l'arrivée (immigration et douane), les escortes médicales et celles des mineurs d'âge non accompagnés ou des personnes âgées, l'accompagnement des migrants dans les formalités douanières et d'immigration, et une aide en transit dans les aéroports de certains pays. Habituellement, les personnes qui bénéficient de ce type de programme sont des voyageurs qui prennent l'avion pour la première fois et ne possèdent pas l'anglais, voyageant fréquemment seuls, et pour la plupart originaires de zones rurales dans des pays en développement. Ces personnes sont fréquemment dirigées vers l'OIM par les personnes qui assurent leur parrainage et qui ont elles-mêmes été aidées autrefois par l'OIM en qualité de réfugiés ou de personnes au bénéfice d'un statut qui leur assure une protection humanitaire. En 2006, ce sont ainsi 19.084 personnes qui ont été aidées, soit 4 % de plus qu'en 2005, la plupart d'entre elles se rendant en Australie, au Canada ou aux Etats-Unis.

Accords de CTPD avec des pays et des organisations d'Amérique latine

133. Si les services fournis aux bénéficiaires de cette catégorie sont similaires à ceux évoqués sous le point iii) ci-dessus, ils se limitent cependant à certains pays et organisations de l'Amérique latine. Ce programme vient en aide aux spécialistes qui prennent part à des activités internationales de coopération technique dans le cadre de la CTPD. En 2006, 1.846 personnes en ont bénéficié, ce qui a permis de faciliter le transfert et le partage de connaissances et de savoir faire entre pays participants de l'Amérique latine, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, El Salvador, le Paraguay, ainsi qu'entre diverses organisations régionales. A mesure que les gouvernements participants et les organisations régionales commencent à prendre eux-mêmes leurs propres dispositions en matière de déplacement, le nombre total de bénéficiaires de ce programme diminue.

³ L'orientation culturelle australienne est financée par le Gouvernement australien par l'intermédiaire du DIMA (Département de l'immigration et des Affaires culturelles).

⁴ L'OCE est financée par le Gouvernement canadien, par l'intermédiaire de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

Intégration

134. De nombreux pays font face à la difficulté d'assurer une coexistence harmonieuse entre les migrants et les sociétés d'accueil, ce qui s'est particulièrement vérifié au cours de la décennie écoulée, et l'OIM vient en aide aux migrants et aux gouvernements afin de trouver les solutions les mieux adaptées à leurs besoins respectifs. Ainsi, l'OIM coopère étroitement avec les Etats membres anciens et nouveaux de l'Union européenne dans leurs efforts visant à déterminer des stratégies communes devant leur permettre de résoudre les problèmes d'intégration. C'est ainsi que de nouveaux projets ont été mis au point et appliqués en République tchèque, en Italie, en Finlande, en Lettonie, au Royaume-Uni et en Pologne, de même qu'en Suisse. En plus de promouvoir une interaction harmonieuse entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil, ces projets visent à prévenir la marginalisation, surtout celle des femmes migrantes et des membres des minorités ethniques. A titre d'exemple des activités déployées dans ce cadre, on peut citer une approche de formation multiconfessionnelle à l'intention des leaders religieux, la mise en place d'une assurance maladie pour les étrangers en République tchèque, et la prise en compte du problème des mutilations génitales féminine dont font l'objet certaines femmes originaires d'Afrique en Suisse. En Thaïlande, environ 800 réfugiés karen du camp de Mae La Oon dans le nord de la Thaïlande ont été entendus individuellement en vue d'aider les prestataires de services de réinstallation au Canada à mieux les préparer à leur nouvel environnement. Parallèlement aux résultats des entretiens ainsi menés, le profil culturel des réfugiés, ainsi que des photos du camp ont été présentés au Gouvernement canadien. Cette approche a été vivement appréciée non seulement par les autorités canadiennes, mais aussi par les prestataires de services canadiens locaux. En bref, onze projets ont été réalisés et cinq nouveaux projets engagés en 2006. A la fin de l'année, vingt projets d'intégration active pour une valeur totale cumulée du programme d'environ 3,8 millions de dollars ont été mis en œuvre, principalement en Europe et en Asie centrale.

II. APPUI AUX OPERATIONS

A. Gestion des mouvements

Aperçu d'ensemble

135. L'OIM a aidé 161.371 personnes en 2006, soit plus de 11 % de plus qu'en 2005 (142.863). La majorité des mouvements ainsi assurés a concerné la réinstallation ou le rapatriement de réfugiés, la gestion des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise (109.696 personnes, soit plus de 68 % de l'aide générale apportée par l'OIM).

Points saillants

Aide aux migrants en détresse au Liban

136. Le déclenchement des hostilités en juillet 2006 au Liban, et la situation d'urgence humanitaire qui en a résulté, ont occasionné le déplacement d'environ un million de personnes sur tout le territoire du Liban et plus généralement dans la région, parmi lesquelles un grand nombre de travailleurs migrants en détresse (nationaux de pays tiers), dont un grand nombre se sont trouvés piégés dans la région en conflit. Des milliers d'étrangers ont voulu quitter le pays,

soit pour rentrer chez eux, soit pour trouver temporairement refuge dans les pays voisins, principalement en Syrie et en Jordanie.

137. L'OIM a reçu de nombreuses demandes d'organisation de l'évacuation des nationaux de pays tiers et a organisé des convois routiers au départ de Beyrouth vers la Syrie, d'où les intéressés ont pu poursuivre leur voyage par avion jusqu'à leur pays d'origine. Un total de 13.318 migrants ont ainsi été évacués du Liban et de la Syrie. La plupart des bénéficiaires ont été, par ordre décroissant, des nationaux du Sri Lanka, des Philippines, de l'Éthiopie et du Bangladesh, les autres étant principalement originaires du Ghana, du Viet Nam, de l'Iraq, du Soudan, du Népal, du Cameroun, de la Colombie et de Madagascar.

Aide aux migrants en détresse par le biais du mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse

138. A la suite de la décision prise par le Conseil en 2005, le Programme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse (HASM) a élargi son aide aux migrants en détresse, indépendamment de leur statut, pour autant qu'ils soient demandeurs d'une assistance humanitaire, qu'ils aient confirmé leur souhait de regagner leur pays d'origine et qu'ils ne puissent pas se réclamer d'aucun autre programme géré soit l'OIM, soit par d'autres institutions. En 2006, l'OIM a ainsi reçu des demandes d'aide de 203 personnes, soit 28 femmes et 175 hommes dont la grande majorité avaient plus de 12 ans. Parmi elles, 159 personnes ont ainsi pu regagner leur pays d'origine en 2006.

139. L'OIM a reçu des demandes provenant de migrants se trouvant en détresse en Europe (34 %), en Afrique (30 %), en Asie (23 %) et dans les Amériques (13 %), désireux de rentrer chez eux avec les personnes à leur charge soit en Afrique (43 %), soit en Asie (32 %), soit en Europe (16 %) ou dans les Amériques (9 %).

Rapatriements

140. Un total de 17.062 personnes ont bénéficié d'une aide au rapatriement, en coopération avec le HCR.

141. Les programmes de rapatriement ont une fois encore essentiellement ciblé l'Afrique, et plus particulièrement les réfugiés libériens, congolais et soudanais. Au total, 16.773 réfugiés ont été rapatriés en Afrique.

142. Grâce à son bureau extérieur d'Accra, et en coordination avec les bureaux d'Abuja et de Monrovia, l'OIM a fourni un soutien logistique pour le rapatriement de 2.600 réfugiés libériens au Libéria, moyennant une organisation complexe, incluant des transports par voie maritime et par voie aérienne.

143. En Afrique australe, l'OIM a veillé au rapatriement sûr et en bon ordre de 6.998 réfugiés angolais, en étroite coordination avec les Gouvernements angolais, zambien, congolais et namibien, et avec le soutien dévoué de la communauté des donateurs.

144. En outre, 2006 a vu démarrer le programme complexe de rapatriement de réfugiés soudanais, par lequel 6.840 personnes ont été aidées à regagner leur pays d'origine depuis le Kenya, l'Éthiopie et la République centrafricaine.

Aide à la réinstallation

145. En 2006, un total de 66.061 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation, soit 14 % de moins qu'en 2005. 39.557 personnes ont bénéficié d'une aide à la réinstallation aux Etats-Unis, soit une chute de 24 % par rapport à 2005, largement due à la diminution du nombre de nationaux d'Afrique et du Moyen-Orient (18.225 en 2006 contre 19.188 en 2005) et en Asie (5.711 contre 11.531 en 2005).

146. L'aide à la réinstallation au Canada est restée stable à 10.454, contre 10.021 en 2005.

147. Avec 7.055 bénéficiaires, l'aide à la réinstallation en Australie a augmenté de près de 4 %, essentiellement sous l'effet d'une admission accrue de nationaux africains.

148. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à la réinstallation dans les pays nordiques s'est accru de 35 % pour s'établir à 5.633, dû à un plus grand nombre d'admissions en provenance d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie.

Processus de délocalisation

149. Poursuivant le processus de délocalisation et de décentralisation entrepris en 2005, la Division de gestion des mouvements a créé un poste à la MFR d'Helsinki. Le titulaire fera office de point focal avec les pays nordiques pour les questions concernant les activités de réinstallation de réfugiés.

150. En outre, la Division a renforcé les capacités opérationnelles du MAC de Manille en désignant un superviseur pour le soutien au système des activités de mouvements, concernant entre autres le système GATOR (système global d'enregistrement des commandes de billets d'avion), l'application SIMA (gestion de l'inventaire des sièges) et l'interface avec l'application MIMOSA.

151. Sur la base d'une enquête approfondie des besoins en formation dans le cadre des mouvements, la Division a également mis au point un module complet et intégré de formation – tarifs aériens types et réservations pour les membres du personnel de l'OIM (*Standard Airline Fares and Reservation for IOM staff members – SAFARI*). Ce module de formation donne une orientation exhaustive sur les procédures de l'OIM en matière de traitement des programmes de mouvements de l'Organisation, tels que le système de réservation électronique Amadeus, le manuel sur les tarifs de l'OIM et le système Gator.

152. Pour finir, MMD a été très active auprès des transporteurs aériens en vue de maintenir les termes et les conditions des accords de l'OIM et d'atténuer les effets de l'accroissement des charges, telles que les taxes d'aéroport dues à la sécurité et la hausse des coûts de carburant. La Division a également renforcé les accords conclus avec les transporteurs dans le cadre d'alliances globales telles que Star Alliance, Sky Team et One World. Des accords spécifiques ont été négociés séparément en 2006 avec un certain nombre de transporteurs des pays d'Afrique du Nord et du Golfe afin de répondre à des programmes "sur mesure".

B. Tableaux statistiques pour 2006

- **Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services**

Ce tableau résume les activités de l'OIM en termes de mouvements, répartis par région (selon le découpage budgétaire) et par secteur régional de services (selon le Programme et Budget pour 2006, document MC/2176).

- **Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination**

Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par région géographique de départ et de destination.

- **Tableau 3: Mouvements par secteur de services, région de départ et pays de destination**

Ce tableau résume l'activité de transport de l'OIM par secteur de services, programme/projet, région géographique de départ et principaux pays de destination. Tous les autres pays de destination sont regroupés au sein de leur région géographique respective.

- **Tableau 4: Statistiques par sexe**

Ce tableau donne une ventilation des migrants assistés par l'OIM en fonction du sexe et de la tranche d'âge. Il montre que les migrants des deux sexes sont à peu près équitablement répartis, les femmes ne dépassant les hommes que de moins d'un pour cent.

Tableau 1: Mouvements par région et par secteur de services

Région	Secteur de services	Nombre total de migrants
Afrique	Division des situations de crise et d'après-conflit	18 468
	Aide à la réinstallation	18 029
	Aide au rapatriement	11 458
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	2 553
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	811
	Renforcement des capacités à l'aide de ressources humaines qualifiées et de spécialistes	74
	Lutte contre la traite	59
Afrique - Total		51 452
Asie et Océanie	Aide à la réinstallation	23 697
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	9 801
	Lutte contre la traite	346
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	108
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	15
	Renforcement des capacités à l'aide de ressources humaines qualifiées et de spécialistes	15
Asie et Océanie - Total		33 982
Europe	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	23 866
	Aide à la réinstallation	15 390
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	1 211
	Lutte contre la traite	416
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	99
	Aide au rapatriement	40
	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	37
Europe - Total		41 059
Amérique latine et Caraïbes	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	5 357
	Migration de main-d'œuvre	1 913
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	1 203
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et renforcement des capacités institutionnelles	291
	Aide au rapatriement	178
	Lutte contre la traite	136
	Migration et développement économique/communautaire	42
	Aide à la réinstallation	8
	Division des situations de crise et d'après-conflit	7
Amériques latine et Caraïbes - Total		9 135
Moyen-Orient	Division des situations de crise et d'après-conflit	13 442
	Aide au retour profitant aux migrants et aux gouvernements	715
	Aide à la réinstallation	680
Moyen-Orient - Total		14 837
Amérique du Nord	Aide à la réinstallation	2 697
	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	2 342
Amérique du Nord - Total		5 039
Appui aux programmes de caractère général	Aide à la réinstallation	5 560
	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	159
	Lutte contre la traite	106
	Aide au rapatriement	42
Appui aux programmes de caractère général - Total		5 867
Total général		161 371

Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination

Région / Zone de destination		Afrique et Moyen-Orient							Afrique et Moyen-Orient Total	Amériques						Amériques Total
Région de départ	Zone de départ	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Corne de l'Afrique	Moyen-Orient	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest		Pays andins	Caraïbes	Amérique centrale et Mexique	Amérique du Nord	Amérique du Sud, autres	Cône Sud	
Afrique et Moyen-Orient	Afrique centrale	48		3 263				7	3 318				362			362
	Afrique de l'Est	105		1 501			13		1 619		6	13 040				13 046
	Corne de l'Afrique	11	1	15 859			6		15 877			2 393				2 393
	Moyen-Orient		9	3 229	444	27	4		3 802	3		1 202			3	1 208
	Afrique du Nord	4			3	1			123			2 589			5	2 594
	Afrique australe	109	2	13			7 115		7 259			713				713
	Afrique de l'Ouest							2 691	2 691			3 704			1	3 705
Afrique et Moyen-Orient - Total		277	12	23 865	447	28	7 138	2 922	34 689	3	6	24 003		9	24 021	
Amériques	Pays andins				6				6	698	10	121	4 107		233	5 169
	Caraïbes				2				2		5	1	2 579		19	2 604
	Amérique centrale et Mexique		1	1	1				3	712	9	73	1 393		539	2 726
	Amérique du Nord									10	5	3	21		99	138
	Amériques du Sud, autres														1	1
Cône Sud				6	1	3	1	11	235	29	69	689		1 905	2 927	
Amériques - Total			1	1	15	1	3	1	22	1 655	58	267	8 789		2 796	13 565
Asie et Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande			1	1				2	2	2		3		1	8
	Asie centrale												1 198			1 198
	Extrême-Orient							7	7				67		3	70
	Mélanésie															
	Asie du Sud												107			107
	Asie du Sud-Est	1			7		4		12	2			9 941			9 943
Asie du Sud-Ouest			4	2				6				2 726			2 726	
Asie et Océanie - Total		1		5	10		4	7	27	4	2		14 042		4	14 052
Europe	Etats baltes				1	1			2				14			14
	Caucase				2				2				209			209
	Europe centrale	6	5	6	55	93	3	87	255	11	14	1	3 459		16	3 501
	Europe orientale	3		3	6	2	3	24	41				9 069			9 069
	Pays nordiques	3	7	23	85	12	10	26	166	7		1	6		2	16
	Europe du Sud-Est	1				2		3	6		1		1 627			1 628
	Europe méridionale		1	9	28	8	23	49	118	244	3	54	5		391	697
Europe occidentale	155	173	259	3 225	382	1 055	874	6 123	353	136	16	1 505	52	1 321	3 383	
Europe - Total		168	186	300	3 402	500	1 094	1 063	6 713	615	154	72	15 894	52	1 730	18 517
TOTAL GENERAL		446	199	24 171	3 874	529	8 239	3 993	41 451	2 277	220	339	62 728	52	4 539	70 155

Tableau 2: Mouvements par région de départ et de destination (suite)

Australie et Nouvelle-Zélande	Asie et Océanie					Asie et Océanie - Total	Europe							Europe Total	Nombre total de migrants	
	Asie centrale	Extrême-Orient	Asie du Sud	Asie du Sud-Est	Asie du Sud-Ouest		Etats baltes	Caucase	Europe centrale	Europe orientale	Pays nordiques	Europe du Sud-Est	Europe méridionale			Europe occidentale
98						98			33		367		5	511	916	4 694
2 504			1			2 505			20	1	655		45	544	1 265	18 435
526						526			6		952		26	231	1 215	20 011
822	1		6 229	4 268	1	11 321			8	3	852	1	3	268	1 135	17 466
794			13		4	811					113		21	19	153	3 681
1 302		2		31		1 335					368			210	578	9 885
1 393			118	4	57	1 572			15		120	1	12	427	575	8 543
7 439	1	2	6 361	4 303	62	18 168			82	4	3 427	2	112	2 210	5 837	82 715
225						225			2	1	235	1	815	312	1 366	6 766
2						2								52	52	2 660
19		15	1			35		1	1	140	2	26	5		175	2 939
63					3	66				4			3		7	211
157		7		5		169			16		10		554	346	926	4 033
466	22	1	5	3	497	497			19	2	389	3	1 398	715	2 526	16 610
1				44		45								21	21	76
5						5				1	155			15	171	1 374
44		3		40		87				1	29			11	41	205
											4				4	4
37						37					32			81	113	257
2 212	1		25	349	2	2 589					1 580			214	1 794	14 338
1 381			1			1 382		8			527	1		134	670	4 784
3 680	1	3	26	433	2	4 145			8	2	2 327	1		476	2 814	21 038
	7		1		5	13		1			23			4	1	17
161	178	63	75	34	87	598	2	195	157	3	4	1 164	24	5	31	255
120	21	26	5		1	173		3		10	104		5	24	146	6 473
15	30	5	18	24	79	171	1	10	15	77	1	110	5	1	220	9 429
326	43	17	9		12	407	1	21	13	201	164	80	189	79	748	573
24	4	1	6	19	59	113	1	8	189	75		27	7	9	316	2 789
575	464	360	686	482	1 911	4 478	25	964	388	1 579	5	2 864	412	7	6 244	1 244
1 221	747	472	800	559	2 154	5 953	30	1 203	765	2 510	301	4 245	642	129	9 825	20 228
12 806	749	499	7 188	5 300	2 221	28 763	30	1 203	874	2 518	6 444	4 251	2 152	3 530	21 002	161 371

Tableau 3: Mouvements par secteur de services, région de départ et pays de destination

Services	Programmes / Projets	Région de départ	Nombre total de migrants	Pays de destination												
				Afghanistan	Angola	Argentine	Australie	Bangladesh	Bésil	Canada	Colombie	Danemark	Equateur	Ethiopie	Finlande	
Gestion des mouvements et de la migration dans les situations d'urgence et d'après-conflit	Aide à la réinstallation	Afrique et Moyen-Orient	32 274			1 26	5 139			50	4 359		471		88	
		Amériques	5 230								1 956	2				
		Asie et Océanie	13 317			1 543					2 937		282		378	
		Europe	15 240	4	30	373			1	1 202		3		7	125	
	Total partiel 1/		66 061	4	30	27	7 055		51	10 454	2	756		7	591	
Gestion des mouvements et de la migration dans les situations d'urgence et d'après-conflit	Division des situations de crise et d'après-conflit	Afrique et Moyen-Orient	31 910					721							2 410	
		Amériques	7									7				
			Total partiel	31 917	1				721				7			2 410
			Total partiel	31 917	1				721				7			2 410
Gestion des mouvements et de la migration dans les situations d'urgence et d'après-conflit	Aide au rapatriement	Afrique et Moyen-Orient	11 429		7 085										4	
		Amériques	175		1						6	47		6		
		Asie et Océanie	9													
		Europe	105	1	2	1						19				
	Total partiel	11 718	1	7 088	1					6	66		6	4		
Gestion des mouvements et de la migration dans les situations d'urgence et d'après-conflit - Total 1/			109 696	6	7 118	28	7 055	721	51	10 460	75	756	6	2 421	591	
Migration régulée	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Afrique et Moyen-Orient	1 659					64							777	
		Amériques	1 206			15	1		425		29		592			
		Asie et Océanie	88													
		Europe	23 750	1 012	603	73	211	57	1 351	1 399	147		148	90		
		Total partiel 1/	26 703	1 014	603	88	212	121	1 776	1 399	176		740	867		
Migration régulée	Lutte contre la traite	Afrique et Moyen-Orient	76													
		Amériques	100			66						1				
		Asie et Océanie	419									2				
		Europe	468					1	4		2		1	1		
	Total partiel 2/	1 063			66		1	4		5	1	1				
Migration régulée	Coopération technique en matière de gestion des migrations et assistance technique institutionnelle	Afrique et Moyen-Orient	81					3								
		Amériques	291			155			2	2	32		1			
		Europe	33													
			Total partiel	405			155		3	2	2	32		1		
Migration régulée - Total 1/			28 171	1 014	603	309	212	125	1 782	1 401	213	1	742	867		
Migration assistée	Aide aux migrants et traitement de leurs dossiers	Afrique et Moyen-Orient	5 098			8	1 979				240	3	19		142	
		Amériques	7 631		2	1 612	447		85	1 508	525	3	13		2	
		Asie et Océanie	7 188				1 621			3 860	1	5			1	
		Europe	1 346			7	624		1	113	13		1		1	
	Total partiel	21 264		2	1 627	4 671		86	5 721	542	27	14		146		
Migration assistée	Migration de main-d'œuvre	Afrique et Moyen-Orient	2													
		Amériques	1 911							1 264	148					
	Total partiel	1 913							1 264	148						
Migration assistée - Total			23 177		2	1 627	4 671		86	6 985	690	27	14	146		
Appui aux programmes de caractère général	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	Afrique et Moyen-Orient	112					1								
		Amériques	13						1							
		Asie et Océanie	6		4											
	Total partiel	159		4				1	1							
Appui aux programmes de caractère général - Total			159		4				1	1						
Migration et développement	Renforcement des capacités à l'aide de ressources humaines qualifiées et de spécialistes	Afrique et Moyen-Orient	74													
		Amériques	3	3												
		Asie et Océanie	11								2					
		Europe	1	1												
	Total partiel	89	4							2						
Migration et développement	Migration et développement économique/communautaire	Amériques	42			42										
			Total partiel	42			42									
Migration et développement - Total			131	4		42				2						
Migration et santé	Assistance sanitaire dans les situations migratoires d'après-crise	Europe	37													
			Total partiel	37												
Migration et santé - Total			37													
TOTAL GENERAL			161 371	1 024	7 727	2 006	11 938	847	1 920	18 848	978	784	762	3 288	737	

1/ Certains mouvements de migrants réinstallés dans un pays tiers apparaissent aussi en regard de la catégorie des retours volontaires assistés. De même, certains mouvements effectués dans le cadre des retours volontaires assistés relèvent de projets qui ressortissent à la catégorie des mouvements.

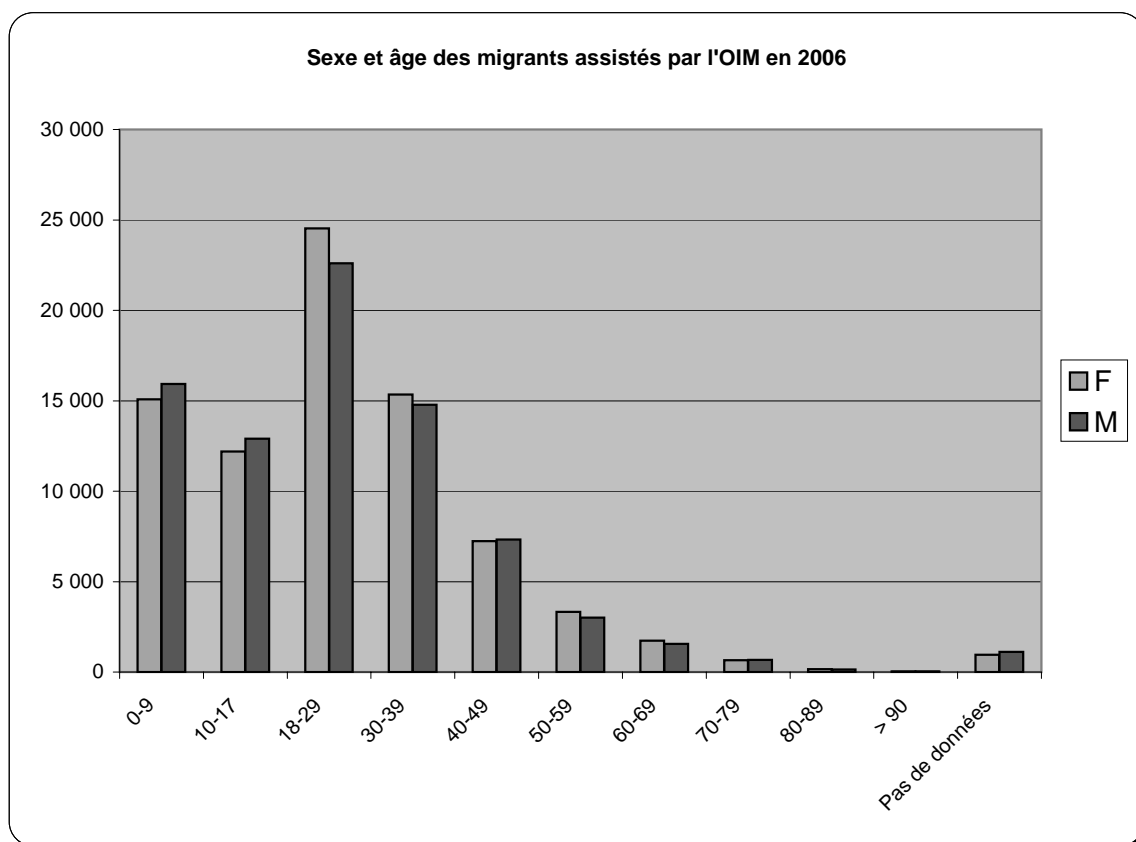
2/ Certaines des victimes de la traite auxquelles l'OIM est venue en aide ont été transportées au titre de projets relevant du service des retours volontaires assistés et de l'intégration.

Tableau 3: Mouvements par secteur de services, région de départ et pays de destination (suite)

Pays de destination															Autres pays dans la région de destination							
France	Iran (République islamique d')	Iraq	Libéria	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Philippines	Fédération de Russie	Serbie-et-Monténégro	Espagne	Sri Lanka	Soudan	Suède	Turquie	Ukraine	Royaume-Uni	Etats-Unis d'Amérique	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie et Océanie	Europe	
323		1	14	296	187	564				35		1	1 572			528	18 225	75			395	
38		2		7	1	4							369				2 698	1	66		10	
29		2		124	508	803							833			100	5 711	8			59	
14		128		26	2	23							118	1		1	12 923	97	6	1	120	
404	3	133	14	453	698	1 394		6	21	35	5	1	2 892	1		629	39 557	181	72	1	584	
		43					4 191				5 468	18 779						194		103		
		43					4 191				5 468	18 779						194		103		
34			2 600		1					11		1 500					5	236		4		
		15	1					10				1						5	37	5	22	
34		15	2 601		1			10		11		1 501					5	13	4	31	6	
438	3	191	2 615	453	699	1 394	4 191	16	21	46	5 473	20 281	2 892	1		629	39 562	629	118	144	612	
1		151							1		3	306						291		66		
		3						1	2	2	1	1				5		1	118	15	2	
2	734	2 641	22		9		30	961	2 147	1	346	111	3	1 032	772	1	93	5	2	46		
3	734	2 795	22		9		30	962	2 150	3	375	418	3	1 032	772	6	93	2 901	657	2 376	3 820	
															2			13		33	2	
							27								4			4	28		1	
								50	10						1			25		363	1	
							27	50	10						59			62	14	13	86	227
																		42	40	41	482	231
											3							68		10		
		1						1			15			1		1		5	93	6	3	
		1						1		3	15			1		1	3	5				
3	734	2 796	22		9		57	1 013	2 160	6	390	418	3	1 033	834	7	138	3 311	911	3 001	4 056	
42				314	134	468		1		4			103		71	1 166	3	6	1	394		
258				26	16	2		1		836			9		188	1 342	8	551	7	190		
				115	8	25									18	1 502		1		31		
1	3			9	2			1	72	5	2	1	3	12	10	2	163	16	173	6	105	
301	3			464	160	495		3	72	845	2	1	115	12	10	279	4 173	27	732	14	720	
										2												
										489						1	1	6			2	
										491						1	1	6			2	
301	3			464	160	495		3	72	1 336	2	1	115	12	10	280	4 174	33	732	14	722	
											3	2						49		57		
																				2	12	
															1			14	1	12		
											3	2		1				63	1	71	12	
											3	2		1				63	1	71	12	
												74										
1																1	5				2	
1												74				1	5				2	
1												74				1	5				2	
									2				24								11	
									2				24								11	
									2				24								11	
743	740	2 987	2 637	917	868	1 889	4 248	1 032	2 255	1 388	5 868	20 776	3 034	1 047	844	917	43 879	4 036	1 762	3 230	5 415	

Tableau 4: Statistiques par sexe

Groupe d'âge	Sexe		Total
	F	M	
0-9	15 085	15 936	31 021
10-17	12 193	12 903	25 096
18-29	24 529	22 601	47 130
30-39	15 346	14 778	30 124
40-49	7 239	7 336	14 575
50-59	3 334	3 002	6 336
60-69	1 742	1 565	3 307
70-79	652	671	1 323
80-89	159	150	309
> 90	43	38	81
Pas de données	961	1108	2069
Total	81 283	80 088	161 371



C. Situations de crise et d'après-conflit

153. En 2006, la Division des situations de crise et d'après-conflit (EPC) a apporté un soutien central dans les situations de crise et d'après-conflit aux bureaux extérieurs de l'Afghanistan, de la Colombie, de la République démocratique du Congo, d'Haïti, de l'Équateur, de l'Indonésie (Aceh), de l'Iraq, du Liban, du Pakistan, du Soudan et de l'Ouganda, ce qui a également nécessité 363 journées de voyage pour le personnel d'EPC en déplacement.

154. Une assistance technique et une aide à l'élaboration des projets ont été fournies aux bureaux de l'OIM en Albanie, en Angola, en Colombie, en Côte-d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Indonésie, en Iraq, au Kosovo, au Kazakhstan, au Liban, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, en Fédération de Russie, en Serbie, au Soudan, au Tadjikistan, au Timor-Leste, en Ouganda et au Zimbabwe. EPC a passé en revue et approuvé plus de 158 projets, soit 30 % de plus qu'en 2005, en ce compris des soumissions au titre du CAP.

155. En 2006, trois membres du personnel d'EPC à Genève ont été déployés dans des bureaux extérieurs, et trois nouveaux fonctionnaires du terrain ont été incorporés dans l'équipe d'EPC au Siège. Ce système de rotation mis en œuvre en 2001 permet de donner une chance aux membres du personnel de terrain de se familiariser avec les procédures de coordination du Siège et d'interagir avec les partenaires avant qu'ils ne soient redéployés dans d'autres bureaux. Deux nouveaux membres du personnel, un expert en planification physique et en construction d'abris et un assistant administratif, ont été engagés pour appuyer l'action du Groupe sur la coordination et la gestion des camps.

156. EPC a représenté l'OIM dans 143 réunions interinstitutions, notamment en participant à des groupes de travail, à des équipes spéciales et à des séances d'information opérationnelles au niveau des pays, organisés par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Comité permanent interorganisations (IASC), dont des réunions d'équipes spéciales de l'IASC concernant le Pakistan, le Libéria, le Liban, le Timor-Leste, Yogyakarta/l'Indonésie, des réunions d'équipes spéciales de l'IASC sur le genre, et des réunions d'information hebdomadaires de l'IASC. EPC a en outre participé au Groupe de travail interorganisations sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) présidé par le Département des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix/le bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement (DOMP/PNUD)/BCPR pour la mise au point de normes en matière de démobilisation intégrée, de désarmement et de réintégration. L'Unité a en outre participé aux séances de pays du Groupe de travail de haut niveau.

157. EPC a participé activement et de manière approfondie à toutes les réunions de l'IASC sur les groupes (clusters), et notamment ceux de la coordination de la gestion des camps, de la protection, de la logistique, des abris d'urgence et du redressement rapide, de même qu'en réponse à des opérations spécifiques de groupe au Pakistan et au Liban.

158. En 2006, deux membres du personnel d'EPC ont reçu une formation à la coordination des situations de crise sur le terrain (EFCT) organisée par l'OCHA. Un membre du personnel d'EPC a participé au cours de planification du DDR donné par le Centre international norvégien de la défense (NODEFIC) à Oslo. Le chef d'EPC a assisté à l'atelier de transition en Afghanistan organisé à Doubaï par et pour le Bureau de l'OIM à Islamabad. Un membre d'EPC a également participé à un atelier de formation à la gestion des camps destiné aux formateurs à Addis Abeba.

159. EPC a été activement associée au système des groupes (clusters), et notamment ceux de la coordination/gestion des camps, de la logistique, du redressement rapide, des abris d'urgence et de la protection. En tant que chef de file du Groupe de la coordination des camps, EPC a assuré le secrétariat en coprésidant les réunions du Groupe, en mettant au point des normes et des politiques en la matière et en organisation des formations. EPC a en outre aidé les bureaux extérieurs à comprendre l'approche des groupes en tant que moyen permettant de renforcer nos opérations en cours et d'asseoir notre savoir-faire. EPC a été en mesure de former de nombreux collègues sur le terrain et de déployer du personnel d'urgence dans les pays concernés par les actions déployées par les groupes.

160. Durant la crise du Liban, EPC a appuyé les opérations d'évacuation de nationaux de pays tiers assurées par l'OIM, avec l'aide de deux membres du personnel de Genève déployés à Beyrouth et Amman.

161. EPC a continué d'assurer la liaison avec l'OTAN en vue de renforcer les domaines d'intérêt commun et la planification stratégique et opérationnelle. La quatrième réunion de coordination OIM/OTAN s'est tenue à Bruxelles afin de débattre des interactions civiles et militaires, et de tenir les contreparties de l'OTAN informées des projets d'affectation spéciale mis en œuvre par l'OIM. Un membre du personnel d'EPC a fait un exposé à l'occasion de la formation des candidats à la force d'aide à la sécurité internationale (ISAF) en Pologne, en prévision de leur déploiement imminent en Afghanistan. Le chef d'EPC a participé à une conférence OTAN/CIMIC (coopération militaro-civile) à Venise, et un autre membre d'EPC a assisté à l'exercice multinational de l'OTAN à Oslo, ainsi qu'à un exercice OTAN concernant l'élargissement aux anciens alliés à Bruxelles.

162. En 2006, EPC a aidé à la mise au point du programme de DDR et de réforme du secteur de la sécurité (SSR) en Albanie, en Serbie (y compris au Kosovo), en Croatie, en Iraq, en Indonésie, au Soudan et en Géorgie, et a apporté un soutien à distance aux bureaux extérieurs concernés par le DDR et les activités connexes. Elle a également été activement engagée dans le Groupe de travail interinstitutions pour la Conférence internationale sur le DDR et la stabilité en Afrique et a rédigé le document de synthèse sur le DDR à l'intention des combattants se trouvant en territoire étranger.

163. EPC a supervisé l'utilisation du mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse (HASM), mis en place en 2006 pour remplacer le compte d'opérations humanitaires d'urgence (HEOA), afin d'apporter une aide au transport aux migrants en détresse qui souhaitent retourner dans leur pays. Ce programme a aidé 203 personnes en 2006, soit quatre fois plus que le HEOA en 2005.

164. En 2006, le compte d'opérations d'urgence (EPA), utilisé pour engager des opérations dans les situations d'urgence où existe un besoin manifeste d'évaluation immédiate et d'intervention avant la réception effective des fonds venant de l'extérieur, a permis d'accorder des prêts aux opérations de l'OIM au Liban en vue de l'évacuation des migrants piégés dans le conflit, ainsi qu'en Albanie en vue de la réduction du programme militaire et aux Philippines en vue de faciliter l'intervention faisant suite à l'irruption du Mont Mayon.

165. Soutien au processus électoral. En coopération avec le bureau de l'OIM à Bruxelles, EPC a soutenu la mission d'observation de l'Union européenne à Kampala (Ouganda) en déployant un membre de son personnel pour une durée de trois mois. En octobre, deux membres du

personnel d'EPC ont également participé au processus d'organisation d'élections hors de l'Equateur en qualité d'observateur à Gène (Italie).

166. En juin 2006, EPC a accueilli le Colloque PRESS, une conférence consacrée aux droits politiques des personnes déplacées par les conflits, en coordination avec le bureau de l'OIM à Washington et en coopération avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES). Cette conférence a exploré l'histoire récente des pratiques en matière de droits politiques des personnes déplacées par les conflits et a permis de débattre des lignes directrices et des normes relatives à la protection des droits politiques des migrants.

167. L'Unité PRESS a publié la première édition du Bulletin *Migration and Elections* en octobre 2006. Le bulletin contient des informations concernant les relations entre les migrations et les élections. L'Unité a également mis au point des lignes directrices concernant la participation aux élections par les migrants chassés de chez eux par les actes de violence. Elle a surveillé les élections en République démocratique du Congo, aux Philippines, en Mauritanie, en Equateur, en Bulgarie, en Côte-d'Ivoire et à Bahreïn.

III. MIGRATION ET SANTE

168. Le Département de migration et santé (MHD) veille à la bonne santé physique, mentale et sociale et au bien-être des migrants, et s'efforce de se montrer réactif face à l'évolution de la mobilité et aux besoins qui en résultent en matière de gestion des migrations dans un contexte migratoire en prodiguant des conseils sur la politique générale en la matière et en suscitant une prise de conscience générale. Les activités du département en 2006 ont été dominées par les programmes traditionnels de réinstallation, sans cesse croissants, par les interventions dans les foyers de crise et par la mise en place de partenariats.

A. Evaluations sanitaires dans le contexte des migrations et des déplacements

169. Sur la totalité des ressources dont dispose MHD, environ les deux tiers sont consacrés à son activité traditionnelle qui est de procéder à des évaluations sanitaires dans le contexte migratoire, dans la perspective des réinstallations. En 2006, MHD a procédé à 122.796 évaluations de ce type pour des migrants désireux, pour la plupart, de se rendre aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada et en Australie. La majeure partie d'entre eux partaient d'Asie et d'Océanie, d'Europe et de la Communauté d'Etats indépendants, d'Afrique et du Moyen-Orient; la moitié étaient des femmes; 39 % étaient des réfugiés bénéficiant du parrainage d'un gouvernement et les autres étaient des migrants assurant eux-mêmes la rémunération des services offerts par l'OIM. Sur l'ensemble, 2,4 % présentaient une pathologie susceptible de leur barrer l'accès à un pays de réinstallation, en raison des règlements en vigueur ayant pour but de déceler les problèmes de santé pouvant représenter un risque pour la santé publique ou constituer un fardeau excessif pour les services de santé locaux.

170. En 2006, MHD a mis en œuvre la phase pilote du programme du Royaume-Uni pour le dépistage de la tuberculose chez les migrants en attente de leur départ dans cinq pays : le Bangladesh, le Cambodge, le Soudan, la Tanzanie et la Thaïlande. Plus de 30.000 demandeurs de visa pour le Royaume-Uni ont ainsi été examinés. En novembre 2006, le Royaume-Uni a annoncé la phase principale du programme, concernant neuf pays supplémentaires, et faisant une nouvelle fois appel à l'OIM en tant qu'agent principal de mise en œuvre. L'on escompte que le nombre annuel d'examens dépassera les 200.000.

171. En plus de proposer des traitements de pré-départ des infections à fréquence élevée comme le paludisme et les parasites intestinaux, MHD a diagnostiqué et traité les migrants tuberculeux et présentant des infections sexuellement transmissibles (MST), a procédé à l'immunisation contre les maladies contagieuses et a fourni des conseils concernant le dépistage du VIH et le suivi de l'infection dans les cas avérés. MHD a en outre assuré l'éducation sanitaire des migrants et déployé des activités de renforcement de capacités pour les pays d'accueil. Un total de 25.693 contrôles médicaux de pré-départ ont été assurés, et 413 personnes ont bénéficié d'une escorte médicale en vue de leur réinstallation, de sorte qu'elles puissent voyager en sécurité et sans se heurter à des difficultés inutiles ni en causer aux autres voyageurs. MHD a en outre assuré une assistance sanitaire et des escortes médicales pour un nombre croissant de migrants irréguliers au Maghreb, ainsi qu'aux bénéficiaires des programmes de retour volontaire assisté de par le monde. En étroite coordination avec les ministères de la Santé au Liban, en Syrie et dans d'autres pays, l'OIM a répondu à la crise du Liban en gérant avec succès les problèmes sanitaires des nationaux de pays tiers ayant bénéficié de son aide pour leur rapatriement en sécurité.

B. Assistance et conseils en matière de santé dans le contexte migratoire

172. Les principaux facteurs susceptibles de se répercuter négativement sur la santé des populations mobiles et sur leur accès aux services de santé sont notamment la pauvreté, l'absence de protection juridique, la discrimination et l'exploitation. D'une part, les services de MHD répondent aux besoins sanitaires des migrants et des communautés qui les accueillent, en agissant notamment sur les plans de la santé génésique, de la santé mentale, de la prévention, de l'hygiène environnementale et de la promotion de la santé, et d'autre part, en renforçant les capacités locales et en cherchant des solutions durables à l'incorporation de la question sanitaire dans les politiques et les stratégies locales.

• VIH/SIDA et mobilité des populations

173. Il est largement reconnu que les populations mobiles courent davantage le risque d'être infectées par le VIH et le SIDA, un risque qui concerne également les partenaires restés au pays, dans la mesure où les conditions du processus migratoire font que la probabilité d'entrer en contact avec des porteurs du virus s'en trouve accrue, tandis que la capacité des migrants à se protéger contre les infections s'en trouve réduite. Les activités de MHD mettent essentiellement l'accent sur la fourniture de services, les tests et les conseils volontaires, les campagnes de sensibilisation, l'élaboration de politiques, le renforcement de capacités, la recherche et la diffusion d'informations.

174. En 2006, on dénombrait à l'OIM 44 projets actifs de lutte contre le VIH dans le monde, portant sur les effets sur la santé et l'état de santé de différents types de populations mobiles, notamment : la cartographie des services de lutte contre le VIH/SIDA en Ouganda, concernant 1,5 million de déplacés internes, 107 prestataires de services et 136 installations sanitaires mises sur pied à l'intention des déplacés internes ; des études sur la santé des migrants menées en Afrique de l'Est et visant à un renforcement du dialogue politique et à la facilitation de l'actualisation des programmes de prévention et du traitement du VIH ; des activités axées sur la prévention des violences contre les femmes, ayant profité à 411.564 déplacés internes au Zimbabwe, et une campagne nationale de diffusion d'informations dans les grands médias concernant la mobilité transfrontière, la migration irrégulière et le VIH/SIDA, des activités de sensibilisation au VIH et de prévention en la matière par l'éducation des pairs, des programmes

radiophoniques communautaires, des bandes dessinées, des expositions de photographies et des conférences dans différents pays de l'Afrique australe. Le bureau de l'OIM en Colombie a été choisi par le mécanisme colombien de coordination comme principal interlocuteur appelé à œuvrer dans le cadre d'un projet financé par le Fonds mondial. A la fin de 2006, ce projet avait permis d'atteindre environ 350.000 adolescents et jeunes adultes parmi les déplacés internes, à l'aide de différentes stratégies de prévention du VIH/SIDA. En outre, l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) a financé un projet consistant à former 91 professionnels de la santé à la fourniture de conseils volontaires et de services de dépistage, ainsi qu'aux traitements antirétroviraux.

- **Santé des migrants en situation irrégulière**

175. Les services destinés aux migrants en situation irrégulière, qu'ils se trouvent en détention ou dans un milieu semi-fermé ou même ouvert ont été maintenus en Indonésie et à Nauru. A Nauru, neuf demandeurs d'asile de sexe masculin ont reçu une aide sanitaire. En Indonésie, l'OIM a fourni des services de santé à 484 migrants irréguliers (dont 75 % d'hommes et 25 % de femmes ; 70 % du total étant âgés de 17 à 45 ans), essentiellement au départ du Sri Lanka, du Myanmar et du Viet Nam. Les services offerts comprenaient des soins de santé de base et d'urgence, une orientation vers les spécialistes et une assistance dans les domaines de la santé mentale et psychosociale.

176. L'OIM et le Ministère thaïlandais de la santé publique ont réalisé plus de 700 activités de sensibilisation dans cinq provinces le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, dont ont bénéficié plus de 120.000 migrants et quelques Thaïlandais. Les services ainsi offerts portaient notamment sur le dépistage de la tuberculose pour 425 détenus du centre de détention d'immigrants, des séminaires sur la tuberculose, le VIH et la grippe aviaire, la distribution de trousseaux d'hygiène à 46 détenus du centre de détention, et des bandes dessinées et des vidéos sur les thèmes de la grippe aviaire et de la tuberculose. La première conférence nationale sur la santé des migrants a été organisée conjointement avec le Ministère thaïlandais de la santé publique, le Comité international de secours (CIS) et le Programme de technologies appropriées en matière de santé afin d'échanger les expériences et les enseignements tirés par les uns et les autres et de débattre de la stratégie du ministère thaïlandais concernant la santé des migrants.

177. Les initiatives mondiales de l'OIM dans le domaine de la lutte contre la traite englobent un arsenal complet de services de santé qui comprennent des services médicaux directs, une assistance dans le domaine de la santé mentale et psychosociale, l'éducation sanitaire et la promotion de la santé, ainsi que des activités dans le domaine de la santé génésique. Par exemple, le centre de réadaptation de l'OIM à Kiev a fourni en 2006 des soins de santé à 204 victimes de la traite, dont près de trois quarts étaient des femmes, et près d'un dixième étaient des mineurs d'âge. Parmi les bénéficiaires, nettement plus de la moitié ont été diagnostiqués comme porteurs d'infections sexuellement transmissibles et près de la moitié comme présentant des désordres mentaux.

178. Au Cambodge, l'OIM a aidé des familles et des individus marginalisés dans 37 villages et 38 écoles associés. Parmi les bénéficiaires figuraient 4.920 participants des activités de sensibilisation au niveau communautaire, 3.864 enfants scolarisés auxquels avait été projetée la vidéo de l'OIM "Rêves brisés", 414 personnes identifiées comme souffrant de désordres mentaux et dirigées par le réseau d'orientation communautaire vers les structures susceptibles de les prendre en charge, 87 femmes et enfants courant le risque d'être victimes de la traite ou de mauvais traitements et ayant été orientés vers l'OIM, ainsi que 213 enfants présentant des

problèmes psychosociaux auxquels l'OIM venait en aide en effectuant des visites dans les foyers.

179. En Indonésie, un total de 1.819 victimes de la traite (dont 90 % de femmes et 26 % de mineurs d'âge) ont bénéficié de services médicaux complets, y compris le dépistage des IST et du VIH, des conseils psychosociaux et des services d'orientation.

- **Constitution de partenariats**

180. Dans le cadre du Dialogue international sur la migration, un séminaire d'intersession intitulé "Migrations et ressources humaines au service de la santé : de la prise de conscience à l'action" s'est tenu les 23 et 24 mars 2006 à Genève. L'OIM a organisé ce séminaire conjointement avec l'OMS et l'OIT, dans l'esprit de collaboration unissant les trois institutions à propos de la mobilité des professionnels de la santé. Parmi les participants figuraient des fonctionnaires des services de la santé, de l'emploi et des migrations de 63 pays et de plus de 40 organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile.

181. MHD a maintenu un rôle actif au sein de l'équipe spéciale du Comité permanent interinstitutions (IASC) sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence, et dans la réactivation de l'équipe spéciale de l'IASC sur le VIH/SIDA. MHD a également pris part aux travaux du Cluster santé mondiale et participé à des sous-groupes sur la coordination et la gestion, la formation, les fichiers de personnel et les évaluations. Enfin, l'OIM a contribué au plan d'action consolidé des Nations Unies contre la grippe aviaire et humaine, et le personnel de MHD a apporté son appui aux efforts consistant à préparer l'Organisation à l'éventualité d'une pandémie de grippe aviaire ou humaine.

- C. **Assistance sanitaire en contexte migratoire dans les situations d'urgence et d'après-crise**

182. Les programmes sanitaires d'urgence et d'après-crise viennent en aide aux populations dans les situations d'urgence et au lendemain de celles-ci en assurant la sécurité des mouvements, en organisant les évacuations médicales des personnes ayant besoin d'un traitement qui n'est pas disponible sur place, en fournissant des services de santé directs et en reconstruisant les infrastructures sanitaires, en renforçant les capacités du personnel sanitaire local pour mettre en œuvre des solutions durables s'accordant avec les plans nationaux de santé publique. Certaines des activités clés de 2006 sont décrites ci-dessous.

- **Réponse globale dans le cadre du tsunami en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande**

183. A la demande du Ministère indonésien de la santé, 37 cliniques de santé ambulatoires ont été construites et remises aux autorités sanitaires dans neuf provinces pour répondre aux besoins médicaux des 44.840 personnes déplacées dans toute la province d'Aceh. Les activités de renforcement de capacités ont porté leurs fruits pour 1.260 cliniques ambulatoires, pour le personnel de soins de santé primaire, ainsi que pour les sages-femmes des villages. A Aceh Barat, l'OIM a facilité la reconstruction de neuf structures sanitaires permanentes et mené une campagne d'hygiène dentaire à l'intention de 2.650 enfants scolarisés, et a organisé une formation consacrée à la santé maternelle à l'intention des sages-femmes, en partenariat avec la Faculté de médecine de Harvard.

184. Au Sri Lanka, les activités sanitaires et psychosociales au sein des communautés ont été déployées dans des provinces touchées par le tsunami. Il s'est agi entre autres de 90 ateliers consacrés à la santé, à l'autonomisation des jeunes et au bien-être psychosocial des enfants, aux activités psychosociales à l'intention de 700 écoliers et enseignants. Au titre du programme de soins ophtalmologiques, 100.000 personnes ont été examinées et 85.000 ont reçu des lunettes, tandis que 5.000 autres ont été dirigées vers des unités de soins ophtalmologiques. Une formation a été donnée à 600 professionnels de la santé et six unités de soins ophtalmologiques ont reçu un équipement médical. L'OIM a également déployé des activités en liaison avec la santé, et a assuré des services d'éducation en matière sanitaire, d'assainissement de l'environnement, de déparasitage et de services curatifs pour plus de 100.000 personnes déplacées au Sri Lanka.

185. En Thaïlande, 7.220 migrants ont reçu une aide dans le domaine de la santé, en même temps que les communautés qui les ont accueillis, notamment sous la forme d'évaluations du niveau de santé mentale, qui ont concerné 1.608 migrants adultes, une enquête sur la malnutrition qui a concerné plus de 300 enfants immigrés, dont 138 ont reçu un traitement, l'émission de 200 nouvelles cartes d'assurance maladie aux migrants dûment enregistrés, l'élaboration et la distribution d'un CD-ROM et un millier de petits manuels concernant les précautions à prendre en cas de tsunami.

- **Assistance dans le cadre des tremblements de terre en Indonésie et au Pakistan**

186. Suite aux tremblements de terre de mai 2006 à Jogjakarta et dans le centre de Java (Indonésie), l'OIM est venue en aide à 2.274 patients hospitalisés et à 3.021 membres de leur famille qui ont ainsi pu regagner leurs foyers. Environ 2.680 patients ont été aidés et/ou dirigés vers des centres de soins et de traitement, et 500 patients avec les membres de leur famille se sont vus accorder un logement provisoire d'urgence et ont reçu un coli contenant des articles de base tels que trousse de premiers secours et de soins. L'OIM a en outre fourni un équipement médical à un centre de réadaptation et facilité la réadaptation de 300 patients. Elle a prêté main-forte à la formation de formateurs en vue de la détection rapide et de la sensibilisation aux problèmes de santé mentale, et a fait bénéficier 357 professionnels de la santé et leaders communautaires de compétences de base en matière de conseils.

187. Au Pakistan, l'OIM a facilité le retour des déplacés internes victimes du tremblement de terre. Un total de 78.243 personnes, soit 13.006 familles, ont été examinées afin de déterminer si elles étaient en mesure de voyager. Sur l'ensemble, il est apparu que 1.316 personnes étaient vulnérables ou avaient besoin d'une assistance médicale pendant ou avant le transfert.

- **Assistance humanitaire aux rapatriés du Zimbabwe et du Soudan**

188. Pour fournir une assistance humanitaire aux rapatriés, l'OIM a créé au Zimbabwe le Centre d'accueil et de soutien Beitbridge. Plus de 47.765 migrants irréguliers sont retournés dans leur pays depuis l'ouverture du centre. Celui-ci a offert une éducation axée sur le VIH, distribué des préservatifs et des matériels IEC (information, éducation et communication), et a offert des services de dépistage sur base volontaire et de conseils.

189. L'OIM a également soumis plus de 10.000 déplacés internes et réfugiés à un examen médical et a fourni une escorte médicale à l'occasion de cinq opérations de retour au Soudan.

- **Renforcement des capacités dans les domaines psychosocial et de la santé mentale**

190. En plus de l'action menée à la suite du tsunami et des tremblements de terre précédemment évoqués, l'action de renforcement des capacités dans les domaines psychosocial et de la santé mentale est restée un domaine important de l'action de l'OIM dans les situations d'après-crise. A cet égard il faut notamment citer le programme national cambodgien pour la santé mentale, qui a permis de créer dix cliniques ambulatoires supplémentaires en 2006, est venu en aide à 10.110 nouveaux patients (dont un tiers avaient été déplacés à l'intérieur des frontières) et a tenu 64.765 consultations de psychiatrie. Les activités déployées en Serbie-et-Monténégro de même qu'en Palestine ont été conduites à leur terme, tandis que d'autres ont été engagées au Liban. Pour finir, des initiatives directement axées sur la santé et sur le bien-être psychosocial en Indonésie ont contribué utilement au processus de renforcement de la paix au lendemain du conflit. Environ 10.000 bénéficiaires dans les communautés concernées par les conflits ont bénéficié d'une assistance sanitaire, de consultations psychiatriques et d'une assistance psychosociale, et plus de 400 leaders communautaires, infirmiers/infirmières et volontaires ont assisté à des séances d'information axées sur l'identification, la prise en charge et l'orientation des personnes présentant des troubles mentaux.

IV. POLITIQUE ET RECHERCHE EN MATIERE MIGRATOIRE ET COMMUNICATIONS

191. Le Département de Politique et Recherche en matière migratoire et Communications (MPRC) sert de point focal pour la coordination de la politique stratégique de l'OIM concernant les questions de migrations internationales, de même que pour la recherche, les publications, l'information et la communication sur les tendances, les politiques et les pratiques de migration internationales, à l'intention des interlocuteurs internes et externes, dont les médias. Il coordonne et supervise en outre l'élaboration et la gestion des sites Internet et intranet de l'OIM. Moyennant une recherche ciblée et l'amélioration des communications, MPRC améliore les capacités de l'OIM à aider les gouvernements dans leurs tâches de surveillance et de gestion des flux migratoires et dans la mise en œuvre de politiques, de législations et de procédures saines en matière migratoire.

A. Dialogue international sur la migration

192. Depuis 2001, le Dialogue international sur la migration de l'OIM (IDM) fournit aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales une tribune où ils ont pu débattre de questions pertinentes de politique migratoire revêtant un intérêt commun et coopérer à la recherche de solutions en la matière, comme prévu dans la Constitution de l'OIM. En 2006, l'IDM a été guidé par le thème *Partenariats en matière de migration : association du monde de l'entreprise et de la société civile*.

L'IDM à la quatre-vingt-douzième session du Conseil de l'OIM

193. La session du Conseil de 2006 consacrée à l'IDM a commencé par un débat avec les représentants du Groupe mondial sur la migration (GMG), sous la présidence du Directeur général. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en sa capacité de Président du GMG, a informé les Etats Membres des activités récentes du GMG et les a invités à poser des questions et à faire part de leurs vues sur les différents points du débat. Participaient également à ce panel l'OIT, la CNUCED, le PNUD, le FNUAP, le HCDH et la Banque mondiale. Il a été

souligné que le GMG jouait un rôle déterminant pour ce qui était de faciliter les partenariats entre organisations internationales en mettant en commun leur savoir-faire, en maximisant les synergies et en renforçant la communication en vue de répondre efficacement aux attentes des gouvernements.

194. Lors du débat au sein du deuxième panel, sur le thème des partenariats en matière de migration : association du monde de l'entreprise et de la société civile, les participants ont exploré les opportunités en termes de partenariats entre gouvernements, représentants du secteur privé, de la société civile, des diasporas et des médias.

195. Au cours de la séance suivante, l'OIM a présenté le concept qui était à la base de la proposition interinstitution intitulée *Initiative internationale Migration et Développement : la mobilité de la main-d'œuvre au service du développement* (IMDI). Les membres ont commenté cette initiative et posé des questions à l'Administration et aux membres du panel. L'Administration a pris bonne note des vues exprimées et s'est engagée à veiller à ce qu'elles soient reflétées dans la prochaine version du document de réflexion sur l'IMDI.

196. La dernière séance consacrée à la rétrospective de l'année écoulée a souligné certains développements majeurs intervenus sur la scène migratoire en 2006 aux niveaux national, régional et mondial.

Ateliers d'intersession

197. Comme les années précédentes, l'IDM s'est poursuivi entre les sessions du Conseil avec la convocation d'ateliers d'intersession réunissant toutes les parties prenantes concernées. Ces ateliers ont exploré les aspects multidisciplinaires de la migration et encouragé les liens importants avec les domaines politiques connexes. Le premier de ces ateliers, sur le thème "Migration et ressources humaines au service de la santé : de la prise de conscience à l'action", a été organisé par l'OIM en coopération avec l'OMS et l'OIT, et a réuni des fonctionnaires gouvernementaux actifs dans le domaine de la santé, de l'emploi et de la migration, ainsi que des parties prenantes non gouvernementales, appartenant entre autres au monde de l'entreprise et à la société civile, en vue d'un libre échange de vues sur les questions essentielles, les opportunités et les défis liés aux migrations et aux ressources humaines au service de la santé.

198. Le deuxième atelier d'intersession, sur le thème "Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs", a offert l'occasion aux gouvernements et autres parties prenantes d'examiner le concept changeant de l'intégration tel qu'il apparaît aujourd'hui, les stratégies permettant d'en assurer le succès, et le besoin de coopération à tous les niveaux. Les membres du panel représentant un large éventail de perspectives migratoires, la société civile et le secteur privé, ont dialogué avec les participants dans le cadre d'un débat sur les défis posés par l'intégration et sur la nécessité de former des partenariats en vue de trouver des solutions appropriées.

Séminaires et séances d'information

199. L'IDM a également organisé des séminaires à l'intention de spécialistes, des tables rondes et des séances d'information, à l'instar de la table ronde sur le thème "Peuples autochtones et Migration", organisée conjointement par l'OIM et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Les participants ont dressé le tableau des questions relatives aux liens entre les peuples autochtones et les migrations, recensé les attributs essentiels

des peuples autochtones demandant une considération particulière et exploré des voies possibles de coopération future entre les institutions et les groupes autochtones et en leur sein.

Formation sur les questions migratoires à partir des *Eléments essentiels de gestion des migrations de l'OIM*

200. MPRC a continué à promouvoir la diffusion et l'utilisation des *Eléments essentiels de gestion des migrations : Guide à l'usage des décideurs et des praticiens* (EEGM), en tant qu'instrument de propagation des connaissances et d'aide aux décideurs gouvernementaux, aux praticiens, aux universitaires et aux organisations, mais aussi aux membres du personnel de l'Organisation. En 2006, le travail de traduction de cet ouvrage a été entrepris en arabe, en français, en coréen, en russe et en espagnol.

201. En partenariat avec l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève (HEI), l'IDM a mené trois sessions de formation en 2006 à l'intention du personnel des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, en s'appuyant en partie sur les EEGM. La première session a surtout mis l'accent sur le droit international de la migration, tandis que la deuxième et la troisième ont porté sur l'examen du binôme migration/développement dans la perspective du DHN, ainsi que sur la coopération internationale en matière migratoire.

Appui aux dialogues sur la migration dans d'autres enceintes

202. L'IDM est à l'origine de la contribution essentielle de l'OIM au rapport du Secrétaire général des Nations Unies en vue du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (DHN), ainsi qu'à la publication "Migrations internationales et développement : Perspectives et expériences de l'Organisation internationale pour les migrations". MPRC a également aidé les gouvernements dans leurs préparatifs en vue du DHN en participant à des séances d'information organisées par l'OIM dans le cadre de réunions interministérielles au niveau national et pour les missions permanentes auprès des Nations Unies à New York.

203. L'IDM a prêté main forte au Président du Conseil de l'OIM de l'époque, l'Ambassadeur Masood Khan du Pakistan, en vue de la rédaction de la synthèse du Président sur les débats ayant eu lieu à l'occasion de la session du Conseil de l'OIM en 2005, laquelle a été transmise au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, à titre de contribution aux préparatifs en vue du DHN.

204. L'IDM a continué de soutenir les dialogues régionaux sur la migration en 2006, notamment en renforçant la partie du site Internet de l'OIM consacrée aux processus consultatifs régionaux (PCR) en vue d'assurer une source centralisée d'informations sur chacun de ces processus primaires. Les pages du site favorisent l'enrichissement mutuel des PCR et servent de source d'informations pour les autres gouvernements, les organisations internationales, les ONG, les praticiens dans le domaine de la migration, les universitaires et le grand public.

B. Politique stratégique et planification

Initiative internationale Migration et Développement : La mobilité de la main-d'œuvre au service du développement

205. L'Unité Stratégie et Planification (SPP) a joué un rôle de pointe dans la mise au point de l'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI) et dans son articulation. L'IMDI est proposée en tant qu'instrument interinstitutions de coordination et d'opération destiné à réunir les parties prenantes essentielles de la sphère migratoire et de celle du développement dans une optique de renforcement de capacités et de mise en concordance de l'offre de main-d'œuvre dans les pays d'origine avec les offres d'emploi disponibles dans les pays d'accueil. Cette initiative poursuit également d'autres buts, qui sont de renforcer les effets positifs de la migration de main-d'œuvre sur le développement et d'assurer des mouvements de main-d'œuvre plus sûrs et plus humains. MPRC est en outre le coorganisateur de l'équipe spéciale inter-agences consacrée à l'IMDI.

Rapport *World Migration 2007*

206. MPRC a commencé à travailler à la rédaction du quatrième Rapport de l'OIM "Etat de la migration dans le monde", dont la publication est prévue en novembre 2007. Le thème du Rapport de 2007 est *La gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation*. Pour la première fois, les préparatifs du rapport seront facilités par la tenue d'un atelier en 2007 devant réunir un certain nombre d'auteurs, constitué de spécialistes de l'intérieur et de l'extérieur, parmi lesquels des partenaires du GMG et des représentants du secteur privé et de la société civile. La Fondation MacArthur a accepté de soutenir le travail de rédaction du rapport, y compris l'organisation de l'atelier.

Soutien aux partenaires extérieurs et aux départements et bureaux extérieurs concernés

207. En 2006, SPP a fourni un apport stratégique dans le domaine des questions de politique migratoire à l'action des partenaires extérieurs.

208. Ainsi, SPP a travaillé étroitement avec la Banque mondiale sur une étude des accords bilatéraux concernant le type d'engagement pris par les pays d'origine qui pourrait encourager les pays de destination à se montrer plus réceptifs à l'idée d'admettre des travailleurs migrants.

209. En outre, SPP a contribué et participé à un certain nombre de manifestations liées aux migrations dans le secteur privé, comme une table ronde sur la libre circulation des travailleurs à l'occasion de la troisième Conférence mondiale des femmes juristes, et une réunion organisée par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) à l'intention de ses membres européens, pour débattre de l'impact de la migration sur les besoins en ressources humaines des entreprises.

210. SPP a également apporté un soutien à d'autres départements et bureaux extérieurs de l'OIM dans le domaine de la politique générale. L'appui à DGO a notamment porté sur un travail préparatoire aux débats sur la main-d'œuvre étrangère à Maurice et sur la politique à l'égard des diasporas, conformément à son agenda relatif aux échanges commerciaux et au développement économique.

211. S'agissant de l'action menée avec LMS (Systèmes de gestion des apprentissages), SPP a contribué à la rédaction du *Manuel sur l'adoption de politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination*, préparé en collaboration avec l'OSCE et l'OIT.

212. S'agissant du Droit international de la migration (DIM), SPP a contribué à la publication de l'ouvrage "*Droit international de la migration : nouveaux paradigmes et défis majeurs*", et a participé à la rédaction du chapitre intitulé "*The International Normative Framework with Reference to Migration in the Greater Caribbean*", dans la publication *Intra-Caribbean Migration and the Conflict Nexus*.

213. SPP a apporté son savoir-faire dans les séances de formation sur le droit international de la migration, notamment lors du deuxième cours consacré au Droit international de la migration, qui s'est tenu en septembre 2006 à San Remo.

214. En outre, SPP a préparé des exposés et des documents en vue des réunions régionales sur la migration de main-d'œuvre, notamment dans le cadre du processus de "Cluster" à Bruxelles, qui a mis l'accent sur une approche intégrée de l'encouragement à la migration légale par le renforcement des capacités nationales et le dialogue interrégional entre la Transcaucasie et l'Union européenne, ainsi qu'un atelier qui s'est tenu à Islamabad sous les auspices du projet AENEAS, sur la facilitation de la migration légale entre l'Asie et l'Union européenne.

215. SPP a également participé à un certain nombre d'activités de l'OIM associant le secteur privé en contribuant aux travaux du Comité consultatif d'entreprises (BAB) créé par le Directeur général.

C. Recherche et publications

Recherche

216. L'OIM a mis en œuvre plus de 40 projets indépendants comportant un volet de recherche dans le monde. A la fin de 2006, la division Recherche (RES) a approuvé 19 nouveaux projets de recherche et formulé des commentaires sur bon nombre de projets et de documents. RES a également réalisé pour la première fois la compilation d'un compendium de recherche, en dressant la liste des projets comportant un volet de recherche dans le monde.

217. RES a accordé une attention particulière au renforcement des capacités internes de l'Organisation en matière de recherche et de publications. Un atelier de formation a été organisé à Bangkok, avec l'appui de SDL et de la MFR de Bangkok, auquel ont pris part des participants de 11 bureaux extérieurs d'Asie. Un projet commun de recherche sur le thème "*Sexospécificité et migration de main-d'œuvre en Asie*" a ensuite été approuvé par le Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI).

218. Le programme de travail a surtout mis l'accent sur le thème des interrelations entre migration et développement. Un certain nombre de projets ont été réalisés et lancés en 2006, comme "*Politiques migratoires et développement : une étude des politiques et des pratiques dans différents pays d'origine et de destination*" réalisé par l'OIM pour le compte de la Banque mondiale et qui traite spécifiquement de la manière dont les politiques et les pratiques en matière de migration peuvent contribuer au développement. Le projet *Potentiel de développement des migrants transnationaux de l'Afrique sub-saharienne dans le secteur de la santé* à Genève,

élaboré en collaboration avec l'Université de Genève et le réseau universitaire international de Genève, jette un nouvel éclairage sur la manière dont les migrants transnationaux contribuent au développement de leur pays d'origine. RES a également fourni un soutien à la recherche dans le cadre d'un projet de l'OIM consistant à aider le Gouvernement ghanéen à incorporer la question migratoire dans sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

219. La proposition portant sur un *Programme mondial Migration et Développement* (autrefois intitulé "Réseau mondial Migration et Développement") a été soumise au Groupe mondial sur la migration (GMG). Elle vise à renforcer et à partager les résultats des travaux de recherche axés sur l'énonciation d'une politique dans les domaines de la migration et du développement au niveau mondial. Face à l'intérêt croissant manifesté par la Commission européenne dans ses études *Profils migratoires* menées dans les pays d'origine, RES a réalisé deux profils pilotes au Sénégal et en Equateur, qui ont formé la base d'un appel à propositions au titre du projet AENEAS pour 2006.

220. Le Rapport *Gestion des migrations en Irlande : une analyse socioéconomique*, rédigée par RES pour le compte du Conseil économique et social de l'Irlande (NESC) a renforcé le savoir-faire et la réputation de l'OIM concernant sa capacité de conseil en matière de gestion des migrations. RES a lancé une étude sur la coopération interétatique et analyse différentes formes de coopération interétatique dans divers processus consultatifs régionaux.

221. Avec l'approbation du Programme *Migration irrégulière de Chine vers l'Europe*, mis au point par RES en partenariat avec l'OIT, la migration irrégulière est restée un domaine de recherche important.

222. RES a également réalisé une étude de cas sur la traite aux fins d'exploitation sexuelle lors de la Coupe du monde de football 2006 en Allemagne, dont les résultats ont été présentés à l'occasion d'une conférence qui a eu lieu à Varsovie sur le thème *Nouvelles approches de la traite des êtres humains : S'attaquer à la demande*. Avec la Division de lutte contre la traite de l'OIM, RES a procédé à une évaluation interne majeure des capacités opérationnelles et de recherche du module de lutte contre la traite de l'OIM.

Publications

223. Le *catalogue des publications 2006* de l'OIM contenait plus de 400 titres. Au cours de l'année écoulée, l'Unité des publications (PUB) a produit 13 publications dont celles-ci : *Migration for Development: Within and Beyond Frontiers*, un recueil de conclusions tirées d'études choisies, publié en vue du Dialogue de haut niveau (DHN) sur les migrations internationales et le développement; *Migration et fait religieux à l'ère de la mondialisation*, reflétant les thèmes débattus lors d'une conférence qui a eu lieu au Maroc ; *Rapport final de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur le renforcement de l'impact des rapatriements de fonds sur le développement*, publié à l'issue d'une conférence ministérielle qui s'est tenue en collaboration avec le Gouvernement béninois et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, et *Rapatriements de fonds des migrants et développement : Croyances, discours et réalité*. Cinq numéros ordinaires de la *Publication International Migration* sont parus en coordination avec l'Université Georgetown et la maison d'édition Blackwell, dont un numéro spécial sur les retours durables dans les Balkans.

224. Cinq nouveaux titres ont été publiés dans la série *Migration Research : Migration et développement : Opportunités et défis s'offrant aux décideurs ; Domestic Migrant Remittances in China; Remittances in the Great Lakes Region; Engaging Diasporas as Development Partners for Home and Destination Countries*, et *Migration, Human Smuggling and Trafficking from Nigeria to Europe*, qui traitent tous de la traite des êtres humains.

225. Les versions en langues espagnole et slovène du Glossaire de l'OIM sur la migration ont également été publiées dans le cadre de la série *Droit international de la migration*. De même, les versions en langues française et espagnole de la série *Dialogue international sur la migration* ont été produites en ce qui concerne les titres suivants : *Gestion des mouvements de populations* et *Intégration du phénomène migratoire dans les objectifs stratégiques de développement, Migrations et ressources humaines au service de la santé : De la prise de conscience à l'action*.

Bibliothèque

226. L'OIM a achevé de passer complètement en revue sa bibliothèque spécialisée sur la migration en 2006. Ce faisant, elle a maintenu sa collection de documents spécialisés concernant les domaines d'intérêt particulier et les activités de l'OIM, et a écarté les ouvrages d'intérêt marginal ou moins pertinents. Plus de 1.000 ouvrages ont été donnés à des bureaux extérieurs et à d'autres bibliothèques.

227. A titre de première étape dans la voie du renforcement du service offert au personnel de l'OIM et afin de mettre davantage l'accent sur les ressources électroniques, la bibliothèque a négocié avec la bibliothèque des Nations Unies à Genève sa participation au réseau de prêt en ligne fonctionnant entre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Sa participation à ce réseau a pour effet de réduire de quatre jours à un jour seulement le temps d'attente des ouvrages demandés à l'ONU, et de donner l'accès aux articles et aux divers documents dans leur version électronique.

D. Médias et Information

228. En 2006, la Division Médias et Information (MPI) a mis au point et appliqué avec succès des stratégies de relation avec les médias et de communication visant à mettre en lumière les grandes questions migratoires, les rapports, les partenariats et les manifestations institutionnelles et internationales essentielles, telles que les ateliers d'intersession de l'IDM et le DHN.

229. Sur la période examinée, MPI a couvert des crises majeures, comme l'évacuation de travailleurs migrants du Liban, et un large éventail de programmes et d'activités déployés dans des situations d'après-crise en Afghanistan, en Colombie, en Indonésie, en Iraq, au Pakistan, au Sri Lanka, au Soudan et au Zimbabwe.

230. Le volume de demandes d'informations émanant des médias et de couverture à la radio, à la télévision et dans la presse a continué de croître et couvre désormais un large éventail de questions migratoires complexes. MPI Genève et ses antennes de Bangkok et de Washington ont effectué plus de 3.500 interviews et autres entretiens avec des journalistes au cours de l'année écoulée, soit 50 % de plus qu'en 2005.

231. MPI a continué à fournir aux médias et autres interlocuteurs importants tels que les missions diplomatiques, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les bureaux extérieurs de l'OIM des notes de presse bihebdomadaires dans les trois langues officielles.

232. La stratégie de MPI consistant à faire parvenir l'information à ceux à qui elle la destine a contribué aux efforts de sensibilisation de l'OIM concernant les grandes questions migratoires telles que les effets de l'engagement des diasporas et l'influence des rapatriements de fonds sur le développement, les effets de la mobilité mondiale sur les politiques d'intégration, l'importance de l'association du monde de l'entreprise et de la société civile à la gestion des migrations, et l'intérêt d'adopter des approches globales permettant de mieux coordonner l'offre et la demande de main-d'œuvre à l'échelle mondiale.

233. MPI a défini et diffusé des messages à l'occasion de la Journée internationale de la Femme, en mettant l'accent sur la nécessité de remédier à la stigmatisation et à la discrimination dont souffrent les femmes qui ont été victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de la Journée mondiale de la Santé, à propos de l'importance de l'accès des migrants aux soins de santé, et de la Journée internationale des Migrants, à propos de la nécessité de mettre en place des mécanismes permanents, capables d'assurer une évacuation rapide des migrants en temps de crise.

234. MPI a appuyé les efforts de l'OIM visant à renforcer les partenariats mondiaux sur la scène migratoire, par le biais de dialogues avec les diasporas, par l'entremise du Comité consultatif d'entreprises créé par le Directeur général ou avec l'aide de fondations afin de lutter contre le fléau de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants et de susciter une prise de conscience accrue à ce propos.

235. En 2006, des partenariats avec les organismes de radiodiffusion du monde entier ont été renforcés, et de nouvelles relations ont été nouées avec les radiodiffuseurs apparus récemment tels que Al Jazeera international et France 24.

236. Par souci de diffuser des matériaux audiovisuels aussi largement que possible et en temps réel à destination des organismes de radiodiffusion du monde entier, MPI a lancé un système novateur de distribution par l'entremise de son site Internet. Au cours du premier mois ayant suivi le lancement de ce système, celui-ci a permis le téléchargement, par plus de 120 organismes de radiodiffusion partout dans le monde, de vidéos produites par MPI, ce qui a conféré à l'Organisation une notoriété accrue.

237. De nouveaux formats ont été utilisés à l'intention des radiodiffuseurs pour présenter l'action de l'OIM dans les situations d'après-crise, tels que des journaux vidéo retransmis par le service mondial de la BBC, montrant les équipes de l'OIM aidant les survivants du tremblement de terre dans les vallées de haute altitude du Pakistan à se préparer aux conditions hivernales.

238. La coopération entre MPI et les cinéastes a fait que des documentaires présentant les activités de l'OIM dans le monde ont été récompensés. La diffusion d'un documentaire sur France 3, à propos des efforts de lutte contre la traite de l'Organisation au Ghana, lui a valu de recevoir du grand public des dons non négligeables.

239. Les fonctionnaires régionaux chargés de la communication avec les médias à Bangkok et à Washington ont renforcé leur stratégie régionale de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion d'informations sur les programmes et les politiques de l'OIM à l'adresse d'interlocuteurs internes et externes.

240. MPI a continué d'orienter, de superviser et de former les membres du réseau de points focaux avec les médias dans les régions et dans les bureaux extérieurs, ce qui a permis une prise de conscience accrue et une meilleure compréhension des programmes et des politiques de l'OIM de la part des médias et du grand public.

Communication avec les médias

241. L'Unité de communication avec les médias de l'OIM (MC) a continué d'orienter son activité dans deux directions majeures : la communication institutionnelle générale et les campagnes d'information. Dans l'un et l'autre de ces domaines, elle a aidé les bureaux extérieurs de l'OIM et les départements du Siège dans leurs efforts de prise de contact et de communication. MC a en outre apporté son savoir-faire et son aide directement aux gouvernements des pays membres et observateurs concernant différentes questions de communication liées à la migration.

242. Plus précisément, les activités déployées dans le domaine de la communication avec les médias ont concerné la production de matériels visuels et imprimés en vue des grandes manifestations de l'OIM auxquelles étaient conviés les Membres et les observateurs : le Conseil de l'OIM et le Dialogue international sur la migration (IDM). Les thèmes présentés portaient sur l'intégration, l'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI) et le Groupe mondial sur la Migration.

243. Conception de la campagne d'information et soutien aux bureaux extérieurs : A la demande de l'Office fédéral suisse des migrations, trois documents de campagne ont été produits pour le Kosovo (Serbie), le Nigéria et le Cameroun. Les deux derniers ont été financés, ce qui a permis d'assurer la surveillance de la campagne.

244. Des intrants, un savoir-faire technique et des instruments connexes ont été fournis aux bureaux extérieurs chargés de réaliser ou de concevoir les campagnes d'information de masse. De même, des conseils en matière de communication stratégique ont été fournis à un grand nombre de bureaux de l'OIM de par le monde.

245. Matériels de promotion et d'information : des documents, des brochures, des dépliants, des feuillets d'information et des présentations ont été produits à l'intention de divers départements de l'OIM, et des expositions ont eu lieu concernant le travail de l'OIM sur le terrain (l'OIM en Amérique latine et en Colombie).

246. Outils institutionnels de communication : la conception et le travail de production d'un ensemble d'outils de communication, tels que présentations, bulletins d'information, contenu internet, matériels de base sur les migrations se sont poursuivis avec les collègues et les départements concernés (impression, texte imprimé des volets du site Internet de l'OIM consacré à l'éducation, etc.)

E. Site Internet, site intranet et gestion des contenus multimédias (WIDAM)

247. Basé au Centre administratif de Manille (CAM), le WIDAM est responsable de la satisfaction des besoins en information électronique et en communication de l'Organisation, ainsi que de ses sites Internet, de son intranet et de l'iconothèque de l'OIM. En coordination avec d'autres départements et bureaux extérieurs, le WIDAM dirige l'élaboration et la gestion des sites Internet qu'il s'efforce de rendre efficaces et conviviaux, y compris l'intranet organisationnel. L'unité assiste en outre les départements et les bureaux extérieurs en vue de mettre des informations à la disposition des parties prenantes internes et externes de manière systématique, cohérente et opportune.

248. La réalisation la plus significative en 2006 a été l'élaboration, au cours du premier semestre de l'année écoulée, du nouveau site Internet mondial (www.iom.int), et son lancement en juillet 2006. Entre le début d'août et la mi-décembre 2006, le nombre de visites hebdomadaire sur le site Internet de l'OIM s'est accru de 11 %. A la fin de l'année, le site comptait environ 1.180 pages.

249. En mars 2006, le Droit international de la migration (DIM) et le WIDAM ont lancé la base de données sur le droit international de la migration. A la fin de l'année, celle-ci contenait environ 1.800 instruments internationaux, régionaux et nationaux rédigés dans six langues différentes.

250. Le WIDAM a également aidé les bureaux extérieurs à créer et gérer leurs sites Internet en leur apportant des conseils et en leur fournissant des modèles faciles à utiliser, afin d'assurer une cohérence dans la présentation de l'Organisation sur l'Internet.

251. En plus de maintenir et de mettre à jour le site Internet mondial de l'OIM et plusieurs sites secondaires, et de créer des images et autres matériels visuels multimédia, le WIDAM a apporté un soutien aux grands événements et aux grandes activités ayant concerné l'Organisation, dont les sessions des organes directeurs, le Dialogue international sur la migration et les interventions dans les crises du Liban, du Timor-Leste et de l'Indonésie.

252. Un travail significatif a été accompli afin d'améliorer l'intranet mondial de l'OIM : le nombre de sections et de sous-sections thématiques est passé d'environ 40 à plus de 90. A la fin de 2006, près de 22.000 documents et plus de 1.500 fichiers de projets avaient été rendus accessibles aux membres du personnel. Le WIDAM a en outre amélioré la fonctionnalité de l'intranet.

253. Avec plus de 6.900 photographies illustrant les activités de l'OIM depuis 1951, WIDAM a répondu aux nombreuses demandes émanant des médias, des partenaires et des bureaux sur le terrain concernant des photographies contenues dans son iconothèque, qu'ils puissent utiliser sur leur site Internet et dans des publications imprimées.

F. Approche de sensibilisation et de concertation

Insistance sur les liens entre migration de développement

254. Au cours de l'année écoulée, MPRC dans son ensemble a participé à la co-organisation de conférences internationales importantes, telles que la Conférence sur la migration et le développement conjointement organisée par le Gouvernement belge et l'OIM, avec l'appui de la Commission européenne et de la Banque mondiale

255. MPRC a également contribué, par un apport de politique stratégique, à de grandes manifestations qui ont eu lieu aux niveaux national, régional et mondial, et en particulier la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, accueillie sur son sol par le Maroc, et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement (DHN).

256. MPRC a participé à des manifestations organisées par d'autres institutions, telles que l'Atelier sur les politiques de migration et de développement dans le cadre de la Communauté des pays lusophones (CPLP) "La diaspora en tant qu'agent du développement", organisé conjointement à Lisbonne par l'OIM, l'Institut portugais de soutien du développement, la Fondation Gulbenkian, la CPLP et la Haute Commission à l'immigration et aux minorités ethniques (ACIME) ; le Colloque sur la migration internationale et le développement, organisé par le Département de l'économie et des affaires sociales des Nations Unies, en collaboration avec la Fondation Rosselli.

Liaison avec la société civile et le secteur privé concernant les questions liées aux migrations

257. MPRC a été invité à contribuer à plusieurs conférences organisées par des partenaires de la société civile, telles que le Séminaire Quaker sur la migration et le commerce, le Forum des migrants en Asie, la dixième Conférence régionale sur la migration à Singapour, et le Dialogue Bellagio sur la migration, co-organisé par la Fondation Rockefeller et le *German Marshall Fund of the United States*, pour ne citer que ceux-là.

V. DROIT INTERNATIONAL DE LA MIGRATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

258. Les activités du Département peuvent se diviser comme suit : i) services juridiques (LEG) et ii) formation et coopération technique avec les gouvernements, la société civile et le personnel de l'OIM, et activités de recherche sur le Droit international de la migration (DIM).

A. Services juridiques

259. Les tâches ordinaires de LEG consistent notamment à dispenser des conseils sur des questions relatives à la Constitution et autres questions de nature juridique ; préparer, négocier et superviser les accords concernant les privilèges et immunités de l'OIM ; dispenser des conseils sur les conditions à remplir pour obtenir le statut de Membre ou d'observateur auprès de l'Organisation ; mener des recherches et produire des documents sur les aspects juridiques et politiques des buts et fonctions de l'OIM ; rédiger, négocier ou coordonner des accords de coopération, des accords opérationnels, des contrats et autres instruments similaires ; réviser et interpréter le Règlement et Statut du personnel pour les fonctionnaires et les employés au Siège et dans les bureaux extérieurs, et dispenser des conseils à ce sujet.

En 2006, les services juridiques ont mené les activités ci-après :

260. Accords : LEG a répondu aux demandes émanant des bureaux extérieurs de l'Organisation concernant des accords qu'ils souhaitaient signer (soit à l'état de projet ou d'amendement de projet) ; il a également rédigé des accords de coopération avec d'autres organisations, tant au Siège que sur le terrain. Il a coordonné des accords et autres questions juridiques découlant de l'intervention à la suite de la catastrophe de Yogyakarta (Indonésie). Programme de dépistage de la tuberculose avant le départ pour le Royaume-Uni et cadre de coopération avec la Fondation Ricky Martin concernant la sensibilisation au problème de la traite des enfants aux fins d'exploitation sexuelle ou par le travail, et prévention de cette dernière.

261. Statut et Règlement du personnel : LEG a dispensé des conseils concernant les situations spécifiques pouvant se présenter sur le terrain dans le domaine des privilèges et immunités, de la fiscalité, de la sécurité sociale, du Statut et Règlement du personnel et des prestations. C'est LEG qui autorise au final tous les règlements et statuts du personnel mis en œuvre dans les bureaux extérieurs. Il donne également son avis sur les mesures disciplinaires, les licenciements et les réductions d'effectif.

262. Litiges avec le personnel : LEG est responsable de la gestion des litiges avec le personnel lorsque la Commission paritaire d'appel (JARB) et/ou le Tribunal administratif de l'OIT en ont été saisis. LEG conseille le Directeur général sur le fond de chaque affaire et prépare la déclaration de l'Administration. En 2006, LEG a préparé la réponse de l'Administration concernant sept recours formés devant le JARB.

263. Organes directeurs : LEG est le point focal pour ce qui concerne l'information concernant l'acquisition de la qualité de Membre ou d'observateur de l'OIM. Il fournit également des informations aux Etats concernant les privilèges et immunités et les questions de statut. Il est chargé d'informer les Etats et les bureaux extérieurs et de tenir un relevé des questions touchant aux amendements de la Constitution. LEG coordonne les projets de résolution en vue des sessions des organes directeurs.

264. S'agissant du Groupe de travail sur la sécurité sociale (WGSS), le Département a participé à des négociations avec la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies (CCPPNU) devant conduire à l'affiliation de l'OIM à la CCPPNU dès le 1^{er} janvier 2007, ainsi qu'aux adaptations du Statut et Règlement du personnel de l'OIM et des polices d'assurance résultant de cette affiliation.

B. Droit international de la migration

• Formation et renforcement des capacités

265. En 2006, le Département a organisé les sessions de formation ci-après, soit en tant qu'activités distinctes du DIM, soit à titre de contribution à d'autres projets de l'OIM:

- Formation au DIM à l'intention du personnel de Genève, de Budapest et de Bruxelles, et aussi du Corps diplomatique, des représentants des missions permanentes et des organisations internationales à Genève.
- Sessions de formation sur le DIM à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux de Chisinau (Moldova), Tianjin (Chine), Bishkek (Kirghizistan), Bakou (Azerbaïdjan), Erevan (Arménie), Doushambe (Tadjikistan), Ifrane (Maroc), Séoul (Corée du Sud), et à l'occasion de la quarante-cinquième session de l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO) à New Delhi.
- Cours sur le DIM à San Remo : un cours annuel de formation étalé sur cinq jours, consacré au droit international de la migration, à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, des juristes, des étudiants inscrits en troisième cycle et des représentants d'ONG.

266. Le département a répondu à différentes requêtes de réexamen des législations migratoires nationales et/ou a fourni une expertise ou des conseils juridiques, notamment:

267. Le DIM a participé au Groupe de travail d'experts sur l'élaboration d'une législation concernant la lutte contre la traite des personnes, organisé par l'Office des Nations Unies pour la lutte contre la toxicomanie et la criminalité (ONUDD).

268. Le DIM a fait part de ses commentaires concernant les nouveaux développements dont ont fait l'objet la loi indienne sur l'émigration de 1983 et le projet de loi sur l'immigration d'Haïti.

269. Le DIM a pris part à une mission d'évaluation en Azerbaïdjan, concernant la mise au point d'un système efficace de gestion des migrations et d'une législation correspondante.

• Recherche

270. Le 17 mars 2006, la base de donnée du droit sur la migration a été officiellement lancée dans les trois langues officielles : anglais, français et espagnol (disponible à l'adresse www.iml.iom.int).

271. La base de données sur le droit de la migration est une compilation des normes et des instruments pertinents, régissant la migration aux niveaux international, régional et national. Cette base de données, qui fait l'objet d'une actualisation constante, a donc été progressivement complétée et actualisée durant toute l'année depuis son lancement. A la fin de 2006, elle contenait plus de 1.100 textes juridiques dans des langues différentes, et a reçu environ 70 visiteurs par jour, dont un grand nombre sont devenus assidus.

- **Publications**

272. En 2006, le Département a soit publié soit préparé la publication des ouvrages suivants : le Glossaire sur la migration (en arabe, espagnol et slovène) ; R. Cholewinski, R. Perruchoud et E. MacDonald, Droit international sur la migration : Nouveaux paradigmes et défis majeurs, à paraître en février 2007 chez Asser Press ; R. Perruchoud, K. Tomolova, Compendium d'instruments sur le droit international de la migration, à paraître au début de 2007 chez Asser Press.

- **Autres**

273. En plus des activités précédemment décrites, le Département est le point focal pour les droits humains des migrants et d'autres questions juridiques internationales. Il représente l'Organisation vis-à-vis du Comité sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, coopère avec le Rapporteur spécial pour les droits de l'homme des migrants dans l'accomplissement de ses fonctions, et est le point focal de l'Organisation pour ce qui concerne les secours en mer et les aspects juridiques relatifs aux déplacés internes. Le Département produit régulièrement des documents et rédige des discours concernant les droits des migrants, et participe à diverses réunions interorganisations sur la question. En 2006, à la demande du HCDH et du Comité sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Département a commenté les rapports soumis par les Etats concernant l'application de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; il s'est en particulier penché sur les rapports soumis par le Mali, le Mexique et l'Egypte.

274. Pour finir, le Département a apporté son soutien aux bureaux extérieurs de l'OIM concernant l'élaboration de projets nationaux dans le domaine du droit national et international de la migration durant l'année 2006. En janvier et en février de cette année, il a élaboré, en collaboration avec la mission à fonctions régionales de Dakar, un descriptif de projet relatif à la formation régionale sur le droit international et régional de la migration en Afrique de l'Ouest. Cette formation est prévue pour être dispensée en mars 2007, et a été financée à l'aide du Fonds 1035. De février à mai 2006, le Département a participé à l'élaboration du programme d'aide au Gouvernement de la Fédération de Russie concernant la mise en place d'un cadre juridique et administratif de mise en œuvre et de développement d'accords de réadmission. Ce programme a été soumis à l'Union européenne et approuvé pour financement par celle-ci. En novembre 2006, le Département a élaboré une proposition de projet relative à une étude comparative des lois dans les 25 Etats membres de l'Union européenne concernant l'immigration légale, en ce compris une évaluation des conditions et des formalités imposées par chaque Etat Membre aux nouveaux arrivants, en réponse à une demande de propositions émanant du Parlement européen. Ce projet a été soumis et appuyé par le Parlement européen et a été mis en œuvre dès janvier 2007.

VI. RELATIONS EXTERIEURES

275. L'une des fonctions principales du Département de relations extérieures (ERD) est d'assurer l'interface entre l'Organisation et les Etats Membres, observateurs et autres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et d'autres institutions encore, sur un large éventail de questions. En 2006, une bonne part du travail fait par le Département a été consacrée au Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement (DHN), qui s'est tenu en septembre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Durant toute l'année, le Directeur du Département a conduit une équipe pluridisciplinaire constituée de fonctionnaires du Siège et de collègues sur le terrain, chargés de veiller à l'état de préparation institutionnelle de l'OIM en vue du DHN. Cette équipe a mis au point un plan d'action et produit des "idées-forces" et des documents reflétant les vues et les expériences de l'OIM dans les domaines de la migration et du développement.

276. Au niveau national, on a constaté une demande considérable d'ateliers et de séances d'information en vue du DHN. ERD a montré la voie en développant à leur intention des outils d'information pouvant être utilisés par les autres membres du personnel et a fréquemment communiqué des notes d'information. Au niveau régional, on a constaté également un vif intérêt pour les débats sur le DHN et ses objectifs, spécialement dans le cadre des PCR existants sur la migration. L'OIM a participé à ces débats à l'occasion de réunions tenues dans le cadre de la Conférence régionale sur la migration/Processus de Puebla (CRM), de la Conférence sud-américaine de la migration, des consultations Asie/Pacifique (APC), des consultations intergouvernementales (IGC), et des dialogues sur la migration en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe (MIDWA et MIDSAs respectivement). L'attention croissante pour l'interaction entre la migration et le développement, qui s'est accélérée en 2006 en vue du DHN, a également donné lieu à de nombreux autres conférences et ateliers spéciaux de par le monde, visant à apporter un éclairage et des indications intéressantes en vue du DHN, auxquels le personnel d'ERD a contribué.

277. Suite à l'approbation, par le DHN, de la proposition du Secrétaire général visant à convoquer un Forum mondial sur la migration et le développement dont les Etats eux-mêmes seraient l'élément moteur et que le Gouvernement belge a offert d'accueillir en 2007 pour sa réunion inaugurale, l'Equipe du DHN de l'OIM a été reconstituée à la fois pour assurer le suivi des idées émises lors du DHN et pour préparer le Forum.

278. Les séances d'information assurées et/ou organisées à l'intention de parties prenantes extérieures sont restées l'une des fonctions majeures du Département, en même temps que la participation de l'OIM à diverses réunions et conférences à Genève et ailleurs. Le Département a montré la voie en préparant le calendrier annuel des réunions formelles et informelles de l'OIM (sessions des organes directeurs, réunions d'intersession et consultations informelles). Ce calendrier a été diffusé au plan interne et à l'intention des Etats Membres et des organisations partenaires à la fin de janvier, à la fois comme instrument de planification et pour éviter dans toute la mesure du possible un chevauchement de dates des réunions prévues. En septembre, ERD a organisé la réunion introductive annuelle à l'OIM pour les diplomates ayant récemment pris leurs fonctions à Genève et a poursuivi ses séances d'information axées sur les régions et les pays durant toute l'année, à la demande. ERD a en outre coordonné la participation générale de l'OIM à des réunions et des conférences internationales, pour lesquelles l'Organisation a reçu quelque 560 invitations en 2006, soit plus de 10 % de plus qu'en 2005. La priorité a été donnée à une couverture accrue par les collègues du terrain, ce qui a demandé un effort renforcé de planification avancée et un soutien préparatoire substantiel de la part du Siège. Le Département a

poursuivi son travail de mise au point d'un nouveau système électronique destiné à assurer le suivi des réunions et des conférences et trouver la littérature s'y rapportant. Conçu au départ comme instrument interne devant être intégré dans l'intranet de l'OIM, le calendrier qui en a résulté servira en fin de compte également comme référence publique sur le site Internet de l'OIM pour les réunions consacrées à la question migratoire.

279. En tirant parti de sa connaissance des différentes régions et de son savoir-faire diplomatique, le Département a régulièrement conseillé les collègues du Siège et des bureaux extérieurs, notamment dans le cadre de leur participation prévue au Dialogue international sur les migrations et aux ateliers d'intersession. De plus, tant les conseillers régionaux que la Division des relations avec les donateurs (voir ci-après) ont collaboré étroitement avec les départements en charge des opérations et avec les secteurs de services techniques au niveau de la révision des projets pour lesquels l'OIM sollicitait un financement de la part des donateurs potentiels, de même que dans leur présentation et leur défense. Les conseillers régionaux ont également appuyé le renforcement des dialogues politiques et des mécanismes de coopération aux niveaux régional, sous-régional et international, notamment en prenant part à des réunions, des ateliers et des conférences dans le cadre des APC, du Dialogue 5+5 sur la migration dans la Méditerranée occidentale, de la Conférence sud-américaine sur la migration, du MIDWA, du MIDSA, des IGC, du Processus de Söderköping, du Séminaire des Caraïbes, de la rencontre ibéro-américaine et de la CRM. Ils ont également apporté leur concours aux bureaux extérieurs de l'OIM en fournissant des conseils techniques sur l'élaboration de stratégies et de politiques migratoires nationales et en maintenant des contacts réguliers avec le personnel des missions permanentes à Genève, et avec leurs contreparties dans d'autres organisations internationales et régionales et dans des ONG.

280. D'autres fonctions d'ERD concernent l'action de supervision et de développement de relations générales avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. En 2006, le Directeur du Département a collaboré avec des équipes de collègues en vue d'institutionnaliser un dialogue politique avec la Direction générale Justice, Liberté et Sécurité de la Commission européenne, afin de passer en revue les relations qu'entretient l'Organisation avec les Nations Unies et de poursuivre la participation active de l'OIM au sein du Comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC). Cette coopération a encore été renforcée en 2006 à la lumière du rôle officiel joué par l'OIM en tant que co-chef de file du cluster gestion/coordination des camps (CCCM). En tant que point focal pour les ONG, le Directeur a en outre continué à travailler avec les ONG partenaires en vue de renforcer les dialogues à la fois par le biais des consultations annuelles tenues en avril et par celui de réunions ponctuelles sur les activités de l'OIM.

281. Le Bureau de l'Observateur permanent auprès des Nations Unies à New York est resté étroitement engagé dans tous les domaines de l'action des Nations Unies sur la scène migratoire internationale. Il a participé à des débats lors de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social (ECOSOC), des conférences des organes subsidiaires et de nombreuses autres conférences des Nations Unies, contribuant ainsi au débat politique intergouvernemental sur un large éventail de questions. Ce bureau a servi de liaison avec le Secrétariat des Nations Unies et divers fonds, programmes et institutions des Nations Unies. Il a également conseillé le Siège et les bureaux extérieurs de l'OIM sur la coordination interinstitutions et sur d'autres questions présentant un intérêt pour l'OIM. En 2006, une grande partie du travail du Bureau a été consacrée aux préparatifs et à la participation au DHN, notamment en tant que partie constitutive de l'Equipe spéciale du Président de l'Assemblée générale sur le DHN.

282. En 2006, le Bureau a coparrainé un certain nombre de manifestations et de séances d'information au Siège des Nations Unies, à l'approche du DHN. Il s'est agi entre autres de la série d'ateliers sur les questions migratoires essentielles UNITAR/FNUAP/OIM, qui ont informé et préparé les délégués aux questions liées aux migrations telles que la traite des êtres humains, la migration de main-d'œuvre, les diasporas, le VIH/SIDA, les processus consultatifs régionaux, les droits humains des migrants et la migration irrégulière. Le Bureau a en outre coparrainé avec le FNUAP une réunion d'un groupe d'experts intitulée Femmes Migrantes : Combler les lacunes durant tout le cycle de vie, qui a exploré les particularités de la migration féminine. Les recommandations produites par cette réunion ont été soumises au DHN.

283. Durant le segment de haut niveau de l'ECOSOC en juillet, qui était consacré au thème du plein emploi et du travail décent pour tous, le Bureau a co-organisé différentes manifestations et tables rondes avec l'OIT, le FNUAP, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité et la promotion de la femme (OSAGI), le Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés et le Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique.

284. Au cours du DHN, le Bureau a en outre coparrainé un certain nombre de manifestations parallèles et appuyé l'organisation d'une table ronde sur l'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI).

285. Durant toute l'année, le Bureau du Représentant permanent a également apporté un soutien concret et logistique à l'occasion d'un certain nombre de visites du Directeur général, du Directeur général adjoint et de hauts fonctionnaires du Siège.

286. L'une des responsabilités que continue d'assurer le Bureau du Représentant permanent est celle qui consiste à maintenir une liaison active avec le Secrétariat des Nations Unies, et plus particulièrement l'OCHA, le Département des Affaires économiques et sociales, le Département des opérations de maintien de la paix et l'UNDSS, afin de fournir des informations concernant les politiques et les activités de l'OIM et de conseiller sur les questions de fond relatives aux domaines d'expérience de l'Organisation. Il a de même continué de promouvoir l'échange d'informations avec les programmes et les fonds des Nations Unies basés à New York, tels que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur des questions d'intérêt mutuel. Le Bureau a joué un rôle déterminant dans la conclusion, en 2006, d'un mémorandum d'accord actualisé avec le FNUAP, ainsi que d'un nouveau mémorandum d'accord avec l'UNICEF. Pour finir, le Bureau a représenté l'OIM au sein de divers groupes de travail mis sur pied par le Groupe de développement des Nations Unies (GDNU) et l'OCHA, et a conseillé les bureaux extérieurs de l'OIM concernant les questions de coordination interorganisations intéressant l'OIM.

A. Division des relations avec les donateurs

287. En 2006, la Division des relations avec les donateurs (DRD) a continué à mettre l'accent, du point de vue institutionnel, sur la mobilisation des ressources et sur la liaison entre les donateurs et le personnel du Siège et des bureaux extérieurs. Cet effort déployé à l'échelle de l'Organisation tout entière s'est traduit par un soutien financier accru pour les programmes de l'OIM dans un large éventail d'activités liées aux migrations.

Interventions dans les crises complexes et les situations d'après-conflit

288. En 2006, DRD a appuyé la participation de l'OIM aux mesures de planification et d'intervention interorganisations pour répondre aux besoins complexes des situations de crise et de remise en état faisant suite aux conflits. L'Organisation a participé à huit appels lancés dans le cadre de processus d'appel globaux (CAP) aux niveaux régional et national ; aux plans d'action humanitaire de la République démocratique du Congo (RDC), de la région des Grands Lacs, du Libéria, de la Somalie, de l'Ouganda, aux plans d'action pour le Soudan, l'Afrique de l'Ouest et le Zimbabwe. Dans les pays où un front commun interinstitutions a été organisé sous la conduite d'équipes nationales des Nations Unies, les activités de l'OIM ont revêtu une importance particulière au Zimbabwe et au Soudan. La reconnaissance de la participation de l'OIM aux CAP a été reflétée dans le généreux soutien des donateurs aux projets de l'OIM. Un soutien a également été reçu par l'OIM en réponse aux appels éclairs interinstitutions ayant fait ressortir les besoins d'urgence apparus en Haïti, en Indonésie (Plan d'intervention à la suite du tremblement de terre de Yogyakarta), au Liban, aux Philippines, au Sri Lanka (Plan d'action humanitaire commun) et au Timor-Leste. L'Organisation a reçu plus de 69 millions de dollars au titre des CAP et des appels éclairs lancés en 2006.

Mise en place de partenariats et mobilisation de ressources

289. DRD a continué à mettre l'accent sur la communauté des partenaires et des donateurs de l'Organisation, en passant en revue et en explorant conjointement les programmes d'intérêt stratégique. Différents canaux et contacts ont été utilisés pour obtenir les meilleurs résultats : des consultations bilatérales dans les capitales des donateurs, des séances d'information sur les programmes et les pays à Genève, en plus de la mise au point et de l'élaboration d'outils de planification tels que le document *Migration Initiatives 2006*, le compendium de l'OIM sur les CAP, des appels spéciaux et des rapports aux donateurs.

290. Les efforts constants visant à établir le contact ont élargi la base des donateurs de l'Organisation. Des fonds ont été reçus d'un certain nombre de pays donateurs non traditionnels de l'OIM tels que la Grèce, la Pologne, la République tchèque, le Maroc et l'Espagne, de même que de sources non gouvernementales comme l'AIG, la Fondation Roi Baudouin et l'Institution Qatar Charity. L'OIM a également continué à bénéficier d'un soutien croissant des banques multilatérales, du secteur privé et de personnes physiques ayant répondu directement à ses appels. Par ailleurs, l'OIM a renforcé ses partenariats avec un certain nombre d'institutions des Nations Unies (UNICEF, OCHA, OMS, PNUD et PAM), de même qu'avec les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres ONG. En sa qualité d'agence chef de file du cluster pour la coordination et la gestion des camps (CCCM) dans les catastrophes naturelles, l'OIM collabore étroitement avec tous les partenaires en vue d'améliorer la coordination et la direction humanitaires, et d'instaurer des partenariats plus efficaces entre les intervenants humanitaires appartenant ou non au système des Nations Unies.

291. Des contributions accrues ont également été reçues par le biais de mécanismes de financement humanitaire tels que le Fonds central auto-renouvelable d'urgence (CERF).

Instruments de sensibilisation et service du suivi des responsabilités

292. *Migration Initiatives 2006* a donné aux donateurs un aperçu d'ensemble des priorités de financement de l'OIM sur une base régionale et nationale. Les services de migration et la réponse aux situations de crise complexes et d'après-conflit sont restés d'importantes activités

durant toute la durée des appels. *Migration Initiatives* est l'instrument le plus complet de planification et de mobilisation de ressources dont dispose l'Organisation dans la mesure où il fixe le cap que doit prendre l'OIM pour répondre aux défis migratoires majeurs et aux priorités tels que déterminés avec les gouvernements.

293. DRD s'efforce d'améliorer la qualité et la pertinence du processus de notification aux donateurs par les bureaux extérieurs, et maintient une liaison régulière avec les donateurs en ce qui concerne l'orientation des programmes et d'autres questions d'intérêt commun.

B. Secrétariat des réunions

294. Le Secrétariat des réunions (MGS) a continué à planifier et à organiser les réunions des organes directeurs, ainsi que les groupes de travail et les consultations informelles avec les gouvernements. La production de tous les documents pour ces réunions, y compris la liaison avec toutes les parties concernées, la relecture, la mise en page, la finalisation et la distribution en temps opportun incombent également au Secrétariat. Comme l'Organisation et le champ de ses activités ont pris plus d'ampleur, il en va de même du nombre des réunions et du volume de la documentation produite. MGS a créé un système de distribution électronique pour l'envoi des invitations et des documents relatifs aux consultations informelles qui permet de gagner du temps et de faire des économies. Au cours de l'année examinée, MGS a également apporté ses conseils et son soutien logistique à deux ateliers d'intersession.

C. Service de traduction

295. La fonction première du Service de traduction (TRS) reste de traduire les documents officiels de l'OIM de l'anglais vers le français et l'espagnol, à savoir les documents des organes directeurs, les documents de référence et la correspondance produite durant l'année. TRS a continué son travail de révision du volume sans cesse croissant des publications de l'OIM traduites à l'extérieur, seule façon de faire face à la charge de travail et de respecter les délais. De plus, TRS a continué de donner suite aux demandes émanant de l'ensemble de l'Organisation et concernant des traductions dans des langues autres que les trois langues officielles. Tous ces besoins cumulés ont entraîné une augmentation significative des responsabilités et des tâches de gestion. Consciente de l'augmentation de la charge de travail et de sa complexité, l'Administration a inscrit dans le budget de 2007 un poste supplémentaire de traducteur vers l'espagnol, dont le titulaire sera affecté au Centre administratif de Panama.

VII. GESTION DES RESSOURCES

296. Le Département de la gestion des ressources (DRM) est responsable de l'énonciation et de l'application des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et financières, censées garantir la réalisation efficace des activités de l'Organisation.

297. DRM a continué de fournir des conseils aux parties prenantes internes et externes concernant différents aspects de la gestion des ressources de l'Organisation. Le renforcement des contrôles internes a bénéficié d'une attention particulière. Des consultations régulières ont eu lieu avec un certain nombre d'Etats Membres et de donateurs concernant des questions financières et administratives.

298. Afin de renforcer et d'améliorer le mécanisme de soutien de TI de l'OIM dans le domaine de la gestion financière et des ressources humaines, des travaux ont été entrepris dès 2004 sur la base d'un nouveau logiciel de planification de ressources d'entreprises (SAP). Le module des ressources humaines (PRISM-HR) est devenu opérationnel en janvier 2006. Le travail entrepris sur le module financier en 2005 se poursuit, et en 2006, une ébauche des processus proposés à utiliser pour la phase de réalisation en 2007 et devant être mis en service en janvier 2008 a été finalisée.

299. La gestion financière de l'Organisation est assurée par les Divisions de la comptabilité, du budget et de la trésorerie.

300. La Division de la comptabilité (ACO) a été associée, en 2006, à la mise au point du nouveau système de gestion financière PRISM à l'aide du SAP. Un membre du personnel d'ACO a été détaché au projet à partir de mai 2006 et continuera d'y travailler en 2007 en vue de la phase de réalisation.

301. ACO a passé en revue les normes comptables de l'Organisation en vue d'adopter des normes comptables internationales. Un travail de conseil a été entrepris sur une petite échelle en 2006 afin d'évaluer l'action à entreprendre et les changements nécessaires. ACO a activement participé à l'Equipe spéciale comptable des Nations Unies mandatée pour adopter les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies votée en 2006 a précisé que toutes les organisations du système devraient avoir adopté les normes IPSAS d'ici à 2010.

302. Vers la fin de 2006, le soutien financier apporté aux bureaux extérieurs de l'OIM dans les Amériques a été transféré de Genève à Panama. Un membre du personnel a été recruté à Panama et a reçu à Genève une formation étalée sur plusieurs mois en vue de pouvoir exécuter ces fonctions.

303. ACO a continué de renforcer son soutien global au service comptable de Manille. Le soutien comptable de Manille (MAS) comptait 14 membres à la fin de 2006. Cette unité continue de couvrir : a) le soutien aux bureaux extérieurs (en validant leurs comptes et en passant en revue leur balance des comptes) ; b) les services financiers (qui comprennent la fonction de notification aux donateurs, le rapprochement des comptes et le réexamen des projets) ; et c) le contrôle de la qualité (examen détaillé de certains types de dépenses des bureaux extérieurs). En outre, le réexamen et la coordination de l'ensemble des comptes rendus financiers aux donateurs ont été transférés à l'unité MAS. Plus de 450 rapport ont été coordonnés avec les services de notification aux donateurs d'ACO en 2006, soit 40 % de plus qu'en 2005.

304. En 2006, ACO a examiné en détail et entériné 492 nouvelles activités de projets, soit 20 % de plus qu'en 2005, représentant une valeur de 337 millions de dollars. La complexité des projets a continué de croître en ce sens que de plus en plus de projets font suite à des accords conclus avec des bailleurs de fonds exigeant des notifications fréquentes, des vérifications comptables, un compte rendu dans des monnaies particulières ou sous des formes particulières, et le remboursement des intérêts.

305. Les projets exigeant un cofinancement sont restés un problème financier important en 2006, et le Groupe de réexamen des cofinancements s'est réuni à intervalles réguliers pour réfléchir à la manière d'assurer ces cofinancements. L'OIM a honoré toutes ses obligations de cofinancement pour les projets bouclés en 2006.

306. La Division du budget (BUD) a préparé différents documents sur des questions budgétaires afin de faciliter les discussions de politique générale en la matière, de manière soit formelle soit informelle avec les Etats Membres, notamment à propos de l'allocation de la partie administrative du budget pour 2007. Différents scénarios montrant les incidences du maintien de la croissance nominale zéro ont été préparés par la Division. En approuvant le Programme et Budget pour 2007, le Conseil a autorisé une augmentation de 2,5 % de l'allocation administrative, sur la base d'un budget à croissance réelle zéro.

307. Ces dernières années, les programmes de dédommagement ont constitué une part importante du budget de l'Organisation. Cette situation a évolué dans la mesure où les grands programmes de dédommagement en cours sont à présent achevés. Une proportion nettement plus importante du budget est aujourd'hui composée d'activités qui transcendent tous les domaines d'action de l'Organisation. Ceci pose un défi majeur à l'Administration en termes de contrôle des dépenses faisant intervenir de nombreux projets divers et complexes. Afin de renforcer le contrôle des budgets des bureaux extérieurs et des projets, les Services budgétaires de Manille (MBS) ont régulièrement mis à jour les budgets des projets et des bureaux extérieurs avec un financement destiné aux nouveaux projets et aux projets dont la durée de vie a été prolongée.

308. En tant que l'un des "propriétaires" du processus d'élaboration et de mise en œuvre du nouveau paquet financier intégré "PRISM Financials", BUD a aidé à finaliser l'ébauche commerciale qui forme la base de l'étape de réalisation du projet.

309. La principale fonction de la Division de la trésorerie (TSY) reste la gestion générale des liquidités et le placement des fonds de l'Organisation, en ce compris la Caisse de prévoyance. La Division supervise et procède à la réception des créances et au paiement des sommes dues, organise le placement des liquidités excédentaires de façon à les faire coïncider avec les paiements prévus et surveille le risque de change de manière à réduire au minimum les effets d'éventuelles dévaluations. Ces opérations sont réparties entre l'Unité des services de trésorerie de Manille et le Siège de Genève, à l'aide de plates-formes bancaires opérant grâce à l'Internet.

310. Dans le courant de 2006, en plus des opérations habituelles, une attention considérable a été consacrée à la mise au point et à l'application du nouveau système de gestion financière sur la base du logiciel SAP. Avec le temps, on espère que cela permettra une gestion centralisée des liquidités et des paiements pour l'ensemble de l'Organisation, et que cela débouchera sur un gain d'efficacité de gestion des ressources en liquidités de l'Organisation.

311. L'Unité de coordination des voyages du personnel (STC) a été transférée à DRM le 1^{er} janvier 2006, afin de renforcer les contrôles financiers sur les déplacements du personnel et de les intégrer à d'autres fonctions de gestion des ressources. STC continue d'exercer un contrôle sur les dépenses relatives aux déplacements sur de longues distances et sur les autorisations de tels déplacements, et apporte son soutien et ses conseils à tous les bureaux dans le monde lorsqu'il y a lieu de trancher un problème concernant les déplacements de personnel. On a dénombré environ 2.000 déplacements du personnel en 2006, dont 1.500 ont été achetés au départ de Genève, à quoi s'ajoute l'émission de 350 visas. Un soutien a également été apporté aux personnes se rendant au Siège, qui ont été aidées à se loger au meilleur coût.

312. Les services communs (COS), en plus de s'occuper de l'entretien des bâtiments et de fournir un soutien général au personnel du Siège au niveau de l'espace de bureaux et des

équipements, a également pris part : a) au réaménagement des espaces de bureaux du Siège de façon à accueillir les membres du personnel et les consultants travaillant sur le système PRISM ; b) à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau système de contrôle de l'accès aux bâtiments en vue d'assurer une meilleure sécurité du personnel et des possessions de l'OIM, et c) au Groupe de travail des Nations Unies sur la sécurité, afin de relever les nouveaux défis qui se posent au personnel de Genève en matière de sécurité.

A. Principales données financières

313. Le total cumulé des dépenses pour les programmes d'administration et d'opérations a été de 733,3 millions de dollars en 2006, ce qui représente une diminution de 23 % par rapport au niveau de 2005, qui avait atteint 952 millions de dollars, mais une augmentation de 15 % par rapport au niveau de 2004, qui était de 637,8 millions de dollars.

<u>Dépenses</u>	2006	2005	2004
	<u>en millions</u> <u>USD</u>	<u>en millions</u> <u>USD</u>	<u>en millions</u> <u>USD</u>
Programme administratif	30,1	30,0	29,9
Programmes d'opérations	<u>703,2</u>	<u>922,0</u>	<u>607,9</u>
Total des dépenses pour l'année	<u>733,3</u>	<u>952,0</u>	<u>637,8</u>

314. Les dépenses au titre des programmes de réparation ont diminué de 241,3 millions de dollars entre 2005 et 2006. Mis à part les programmes de réparation, les dépenses ont augmenté de 23,6 millions de dollars dans la même période. En 2006, le programme d'organisation d'élections depuis l'étranger concernant l'Iraq a été bouclé, ce qui a entraîné une chute des dépenses de 64,1 millions de dollars par rapport à 2005. Ceci a été compensé par un accroissement des activités dans l'ensemble de l'Organisation. Les augmentations les plus notoires ont été constatées au niveau des programmes de retour volontaire et de réintégration au départ du Royaume-Uni (25,2 millions de dollars), par une augmentation des activités déployées au Soudan (16,5 millions de dollars), par une expansion des activités d'observation dans le cadre des processus électoraux (18,7 millions de dollars), par la situation de crise au Liban (11,8 millions de dollars), par un accroissement des activités sanitaires dans le contexte migratoire au lendemain du tsunami et par les évaluations sanitaires dans le monde (8,2 millions de dollars) et par les activités de soutien technique au Pérou (5,3 millions de dollars).

Programme administratif

315. Le budget approuvé pour le Programme administratif en 2006 est resté au même niveau qu'en 2005, soit 37.119.000 francs suisses. Le Programme administratif ne constitue toujours qu'une très petite partie de l'allocation budgétaire totale, ne représentant pas plus de 4 % des dépenses globales pour 2006. Les dépenses administratives pour 2006 se sont élevées à 37.599.528 francs suisses. Le surcroît de dépenses de 480.528 francs suisses s'explique par le paiement d'indemnités à la cessation de services pour les membres du personnel partis à la retraite et pour les démissions et les licenciements non prévus. Alors que les dépenses réelles se sont élevées à 1.140.693 francs suisses, l'allocation prévue pour les indemnités dues à la cessation de service ne dépassait pas 620.000 francs suisse. C'est la méthode budgétaire qui est appliquée pour le financement des indemnités dues à la cessation de service dans la partie administrative, et il est très difficile de prévoir avec précision les démissions et les licenciements pour l'année à venir.

316. Un certain nombre d'Etats Membres se sont acquittés de leurs contributions assignées restant dues en 2006, ce qui a entraîné une diminution de la provision pour créances douteuses de 46.048 francs suisses, contre une diminution de 264.425 francs suisses en 2005. Au 31 décembre 2006, le total des contributions assignées restant dues exigeant une provision s'élevait à 5.382.879 francs suisses, contre 5.428.927 francs suisses au 31 décembre 2005.

317. Au 31 décembre 2007, le total des contributions assignées restant dues se chiffrait à 7.339.143 francs suisses, contre 8.733.471 francs suisses en 2005. Six des Etats Membres défailants avaient conclu un plan de remboursement correspondant à un total de 2.853.981 francs suisses. Un nombre restreint d'Etats Membres étaient redevables de la majeure partie du solde.

318. L'excédent de 356.038 francs suisses (271.758 dollars) reporté de 2005 sera utilisé en 2007 pour des dépenses non récurrentes et identifiées comme telles dans la révision du Programme et Budget pour 2007 (conformément à la Résolution du Conseil n° 1077 (LXXXIV), adoptée le 4 décembre 2002, "Solution systématique à l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget").

319. Le résultat net de la diminution de la provision pour créances douteuses à hauteur de 46.048 francs suisses, à quoi s'ajoutent les contributions assignées des nouveaux Etats Membres à hauteur de 631.253 francs suisses, et dont il faut retrancher les excédents de dépenses à hauteur de 480.528 francs suisses se traduit par un report positif de 196.733 francs suisses (161.289 dollars).

Programmes d'opérations

320. Le total des dépenses a diminué de 218,8 millions de dollars, passant ainsi de 922 millions de dollars en 2005 à 703,2 millions de dollars en 2006. Alors que les dépenses de personnel et de bureau sont restées constantes à 201 millions de dollars, les dépenses directes des opérations ont diminué de 219,4 millions, soit 30 %, passant de 721,2 millions de dollars en 2005 à 501,8 millions de dollars en 2006. La raison principale de cette diminution des dépenses d'opérations a été la diminution des paiements effectués au titre du programme de dédommagement en 2006 (233,2 millions de dollars). Cette diminution a été en partie compensée par une augmentation de l'aide à la réintégration, essentiellement dans le cadre du programme de retour volontaire et de réintégration au Royaume-Uni.

321. Les programmes d'opérations se sont clôturés en 2006 avec un report de 216.272.928 dollars (contre 212.246.437 dollars en 2005), se décomposant comme suit:

- un report à affectation spéciale pour opérations de 213.211.062 dollars (contre 210.373.004 dollars en 2005) ;
- un report au titre du mécanisme de sécurité du personnel à hauteur de 3.035.609 dollars (contre 1.856.742 dollars en 2005) ;
- un report sans affectation spéciale pour opérations à hauteur de 26.257 dollars (contre 16.691 dollars en 2005).

322. Hormis les dépenses de sécurité du personnel, les revenus discrétionnaires se sont élevés en 2006 à 23,5 millions de dollars, se constituant de revenus divers (contributions sans

affectation spéciale émanant des gouvernements et intérêts créditeurs) et de rentrées de fonds provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets. Ces revenus discrétionnaires sont utilisés pour couvrir le financement des structures essentielles et autres besoins prioritaires de l'Organisation. Ils ont été supérieurs à ce qui était prévu dans l'estimation budgétaire en raison de rentrées de fonds plus substantielles que prévu, provenant à la fois de la commission pour frais généraux et des intérêts créditeurs. La révision du Programme et Budget (MC/EX/673) a été soumise aux Etats Membres à la session de printemps du SCBF et il existe par conséquent des écarts importants par rapport aux résultats réels de 2006. Conformément aux débats en cours avec les Etats Membres, l'Administration présentera à l'avenir des projections révisées de RD dans la réactualisation succincte du Programme et Budget lors des sessions d'automne afin de faciliter la comparaison avec les résultats réels.

B. Gestion des ressources humaines

323. En 2006, le Département de la gestion des ressources humaines (HRM) a renforcé sa mission consistant à mieux répondre aux besoins stratégiques de l'Organisation en termes d'experts qualifiés dans un large éventail de domaines où s'exerce l'action de soutien aux migrations. HRM a principalement ciblé son action sur:

- Les recommandations concernant la politique des ressources humaines, en ce compris le profil de carrière, le comportement professionnel et son évaluation, la mobilité, le maintien des effectifs, les types de contrats et leur durée, et la planification des remplacements, sans que ces recommandations soient limitées à ces différents points. Une feuille de route portant sur l'application de telles politiques a également été mise au point. En outre, l'équipe de HRM a passé en revue les cadres de compétences et les profils professionnels et commencé à actualiser le Statut et Règlement du personnel.
- La mise au point de stratégies nouvelles et créatives de dotation en effectifs, dans l'optique du recrutement de personnel qualifié et expérimenté.
- L'investissement dans le personnel en place par une politique de profil des carrières et d'apprentissage dans des secteurs clés tels que l'élaboration et la gestion de projets, la gestion des migrations et le renforcement du système d'évaluation du comportement professionnel.
- Une meilleure gestion de la croissance de l'Organisation par la rationalisation des processus et par de nouvelles délocalisations de fonctions à Manille.

324. En octobre 2006, une évaluation de la structure et des contenus des politiques de RH a été menée en vue d'adopter et de systématiser un processus de réforme. Ceci a donné lieu à un plan d'action ou une feuille de route prenant en compte un certain nombre de questions importantes de politique générale, comme indiqué plus haut. A cet effet, des politiques en matière de mobilité et de contrats ont été élaborées et sont en cours de discussion avec le SAC et l'Administration. Cette feuille de route propose également des approches innovantes visant des domaines importants tels que la matrice de dotation en effectifs et le compendium de vacances de poste, devant permettre de mieux gérer la mobilité, le recrutement et le placement, les carrières, les cadres de compétence et le profil professionnel.

325. En janvier 2006, le nouvel instrument électronique relatif aux procédures de soutien administratif dénommé PRISM (Gestion des systèmes intégrés – processus et ressources), est devenu opérationnel et, au cours du premier trimestre de 2006, en étroite collaboration avec la TI, une transition sans heurts a été effectuée au départ de l'ancien système SIGAGIP. A l'aide

de PRISM, l'Unité de gestion des ressources humaines de Manille (MHRO) administre à présent un certain nombre de domaines fonctionnels tels que la gestion organisationnelle, l'administration du personnel, les prestations au personnel, l'organisation des horaires de travail, la paye et le recrutement.

326. Depuis janvier 2006, PRISM a introduit de nouveaux éléments, comme le "self-service – employés" (ESS), le "self-service – responsables" (MSS), et le recrutement par voie électronique, tous accessibles par l'Internet ou par l'intranet. L'ESS permet aux membres du personnel dont les salaires sont actuellement gérés par PRISM de vérifier les paiements qui leur sont effectués ainsi que leur rémunération en ligne et de mettre à jour leurs données personnelles. La fonction de recrutement par voie électronique permet au personnel du monde entier de mettre à jour leurs formulaires de candidature et de postuler en ligne pour des vacances de poste. MSS fournit aux responsables des données émanant de différentes sources et les assiste dans leurs tâches administratives et de planification liées à la gestion des ressources humaines. En 2006, le travail d'automatisation de la paye pour le personnel local a progressé et l'on espère que tous les bureaux de l'OIM pourront bénéficier de ce service le moment venu.

327. Par souci de renforcer la présence des Etats Membres non représentés au sein de l'Organisation, la politique de définition des candidats internes a été modifiée, de telle sorte que les vacances internes sont désormais ouvertes aux candidats tant internes qu'externes de ces pays. Les avis de vacance d'emploi et les avis de vacance d'emploi succincts ont été modifiés de façon à mieux faire ressortir la politique prospective de l'OIM en matière de recrutement de nationaux d'Etats Membres non représentés. La possibilité de signer des accords de stage et des programmes d'experts associés pour attirer les nationaux des Etats non représentés est également à l'étude.

328. Les Unités de médecine du travail (OHU à Genève et HIM à Manille) ont traité des aspects médicaux en amont des recrutements, des questions médicales en cours d'emploi (recommandations ou évacuations) ainsi qu'à la cessation de services. Ces unités ont assuré une surveillance étroite de l'environnement de santé physique et mentale des membres du personnel dans l'ensemble de l'Organisation en vue d'assurer des conditions de travail raisonnables et sûres pour le personnel. Ceci a été fait au cas par cas, et des évaluations directes ont été menées en Colombie, en Haïti, en République-Unie de Tanzanie et au Kenya.

329. Pour pouvoir mieux conseiller le personnel et l'Administration concernant les questions de santé au travail, OHU a assisté à des réunions ordinaires et participé à l'élaboration de mesures concrètes avec les unités de médecine des Nations Unies à Genève, ainsi qu'à des cours de formation sur la gestion des crises/SOS et sur l'absentéisme et l'alcoolisme au travail. L'Unité a mené des campagnes de sensibilisation à la santé du personnel concernant les maladies non contagieuses et les maladies infectieuses, notamment à propos de la fréquence des déplacements par avion, du cancer, du VIH/SIDA, de la dengue, du paludisme et d'une épidémie potentielle de grippe aviaire.

330. L'Unité de traitement des demandes de remboursement de frais médicaux et d'assurance à Manille a amélioré ses procédés afin de pouvoir faire face au nombre croissant de demandes de façon efficace et sans délais excessifs. Les discussions avec les prestataires d'assurance ont débouché sur un accord concernant une couverture plus rapide de la perte de salaire lors des congés maladie des membres du personnel, ce qui atténuera l'impact financier et favorisera le maintien de la productivité au travail.

331. En 2006, l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDL) a principalement centré ses efforts sur deux domaines majeurs : a) la mise au point et le lancement

d'une formule globale interactive de formation et d'attestation concernant la gestion des projets, et b) la mise en œuvre du nouveau système de gestion du comportement professionnel. Le premier groupe de gestionnaires de projets a terminé le programme avant la fin de l'année. En outre, SDL a continué à apporter un soutien professionnel à l'élaboration, à la fourniture et à la coordination d'activités rentables d'apprentissage pour tout le personnel de l'Organisation dans le monde, en organisant quelque 60 activités de ce type auxquelles ont pris part plus de 500 membres du personnel.

332. Le nouveau système de gestion du comportement professionnel (PDS) a été officiellement lancé en août 2006. SDL a continué à assurer des cours consacrés au PDS afin de faciliter la compréhension du système et l'application des compétences nécessaires pour donner à ce nouveau processus un résultat significatif. A cet effet, un nouveau produit d'apprentissage par voie électronique a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel de l'Organisation dans le monde afin de faciliter la pratique des compétences requises dans le cadre du PDS. Plus de 100 collègues ont également pris part à des séances de formation ciblées sur le PDS en 2006, tant à Genève que dans des bureaux extérieurs.

333. HRM a eu des entretiens avec le Comité de l'Association du personnel (SAC) notamment à l'occasion des réunions du Comité mixte de l'Administration et de l'Association du personnel (JASAC), où ont été passées en revue les questions relatives aux conditions d'emploi et les politiques de ressources humaines. D'autres opportunités de partage d'informations ont été mises à profit lors de réunions du Comité des nominations et des affectations (APB) concernant la sélection du personnel, les transferts, les reclassements et les décisions relatives à la politique de dotation en effectifs.

334. L'effectif total des bureaux extérieurs a continué d'augmenter en 2006 en raison de la participation de l'Organisation à des opérations vastes et complexes, notamment dans des situations de crise et d'après-crise au Moyen-Orient, au Soudan, en Colombie, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud. L'effectif du Siège a diminué de 50 personnes en raison de la poursuite du processus de délocalisation de fonctions vers le Centre administratif de Manille, et aussi de l'achèvement des grands programmes de dédommagement.

335. L'Organisation comptait au 31 décembre 2006 un effectif total de 5.497 personnes (fonctionnaires et employés), soit 1,6 % de plus qu'en 2005 (5.408) (voir les statistiques du personnel en pages 75 à 80). Le pourcentage de fonctionnaires de sexe féminin s'est très légèrement accru en 2006.

336. Quatre nouveaux experts associés se sont joints à l'OIM en 2006, dont deux financés par le Japon, un par l'Autriche et un par l'Italie. Un total de 19 experts associés ont été affectés à l'Organisation dans le courant de 2006, et cinq experts associés ont été intégrés à l'effectif de l'OIM. Actuellement, huit Etats membres contribuent au financement du programme d'experts associés : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et la Suède. Une liste de 31 postes pouvant donner lieu à une affectation a été soumise aux donateurs au cours du dernier trimestre de 2006.

337. HRM a continué à coopérer avec des agences gouvernementales, des agences publiques et des organisations privées en vue du détachement de personnel. Au cours de l'année écoulée, 15 membres du personnel ont été détachés à l'OIM et par l'OIM. Des membres du personnel de l'OIM ont été détachés auprès de la Banque mondiale, du PNUD, du Centre logistique commun des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail. A leur tour, le Conseil danois des réfugiés, le Conseil norvégien des réfugiés, l'Agence suédoise de coopération au développement international (SIDA), le Gouvernement italien, le Gouvernement de la

République de Corée et le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) ont détaché des membres de leur personnel auprès de l'OIM. Le personnel ainsi détaché a contribué dans une mesure très appréciable au succès des programmes déployés par l'OIM dans plusieurs régions.

338. La normalisation des conditions d'emploi du personnel recruté au plan local dans les bureaux extérieurs s'est poursuivie en 2006. Le Statut et Règlement du personnel a été appliqué dans trois nouveaux lieux d'affectation et révisé dans deux bureaux extérieurs. Le plan médical a été mis en place dans sept nouveaux bureaux extérieurs et la Caisse de prévoyance dans deux autres. Durant le dernier trimestre de 2006, HRM a facilité le passage de la Caisse de prévoyance à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU).

339. Les statistiques de l'OIM sur la composition du personnel ont été révisées de manière à regrouper le personnel relevant de la catégorie des administrateurs (par opposition à la catégorie des services généraux). Afin d'aligner les statistiques sur la définition que donnent les Nations Unies des membres du personnel, les fonctionnaires recrutés sur des contrats de courte durée, les fonctionnaires nationaux recrutés au plan local et les experts associés font désormais l'objet de rubriques distinctes.

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)
par classe/grade, lieu d'affectation et sexe au 31 décembre 2006**

Grade	Siège		Bureaux extérieurs		Nombre total de fonctionnaires de l'OIM		
	F	M	F	M	F	M	Total
D2		2				2	2
D1	4	6	2	13	6	19	25
P5	9	15	4	31	13	46	59
P4	14	12	17	53	31	65	96
P3	23	18	64	99	87	117	204
P2	11	5	46	53	57	58	115
P1	3	1	12	9	15	10	25
PU	3		11	16	14	16	30
Fonctionnaires engagés sous contrat de courte durée	5	3	47	59	52	62	114
Experts associés	2	1	9	1	11	2	13
Fonctionnaires nationaux			79	73	79	73	152
Total	74	63	291	407	365	470	835

Ce tableau n'inclut pas:

- Le Directeur général et le Directeur général adjoint, les stagiaires, les consultants et le personnel en congé spécial sans traitement.
- Les fonctionnaires détachés auprès de l'OIM par le Ministère italien des Affaires étrangères (3), le Gouvernement de la République de Corée (1) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (3).
- Deux fonctionnaires détachés par l'OIM auprès de la Banque mondiale et le Bureau international du Travail.

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs) par grade et par pays de nationalité au 31 décembre 2006
(suite)**

Nationaux d'Etats Membres de l'OIM	Catégorie/Grade											Total
	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	PU	Fonction. sous contr. de courte durée	Experts associés	Fonction. nationaux	
Tunisie											2	2
Turquie					1							1
Ouganda					1	2						3
Ukraine					1	2		1			5	9
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1	3	4	16	2			6		2	34
République-Unie de Tanzanie						1					2	3
Etats-Unis d'Amérique		6	12	14	18	14	4	6	24	1	1	100
Uruguay		1	3	1		2						7
Venezuela (République bolivarienne du)			1								1	2
Zambie									2			2
Zimbabwe					1	1					3	5
Etats observateurs et non membres	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	PU	Fonction. sous contr. de courte	Experts associés	Fonction. nationaux	Total
Tchad							1					1
Chine				1								1
Erythrée					1							1
Ethiopie							1				3	4
Grenade					1							1
Inde		1	1	2	3	1	1		3			12
Indonésie						2		2			4	8
Iraq							1				2	3
Liban					1				1			2
Malaisie						1						1
Mozambique			1		3							4
Myanmar									1			1
Papouasie-Nouvelle- Guinée									1			1
Fédération de Russie				1	2	2	1	1			4	11
ex-Rép. yougoslave de Macédoine				1	2	6			1			10
Turkménistan						2						2
Viet Nam					1		1				4	6
TOTAL	2	25	59	96	204	115	25	30	114	13	152	835

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs ⁵
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2006**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Afghanistan			10	166	176
Albanie		1	14	5	20
Angola			12	45	57
Argentine	2		54	23	79
Arménie		1	7	11	19
Australie		1	10	2	13
Autriche			5	6	11
Azerbaïdjan	1		23	50	74
Bangladesh			17	32	49
Belarus			12	9	21
Belgique	1		13	12	26
Bénin				2	2
Bolivie			1	2	3
Bosnie-Herzégovine	1	2	22	19	44
Botswana			1		1
Brésil			1	1	2
Bulgarie	1	1	5	2	9
Burundi				1	1
Cambodge			23	34	57
Cameroun			2	1	3
Canada	1		6	1	8
Chili			4	2	6
Chine			1	2	3
Colombie	1		165	132	298
Congo				1	1
Costa Rica			12	9	21
Côte d'Ivoire			3	19	22
Croatie			6	7	13
Cuba			1		1
République tchèque			7	3	10
République démocratique du Congo			4	29	33
Danemark			1	1	2
République dominicaine			2	2	4
Equateur			39	41	80
Egypte			22	19	41
El Salvador			3	3	6
Erythrée			2		2
Estonie			1		1
Ethiopie			13	23	36
Finlande			4	1	5
France	20	9	6	3	38
Gambie			1	1	2
Géorgie			10	11	21
Allemagne	3	2	22	11	38

⁵ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁵
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2006 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
Ghana			15	21	36
Grèce	1	1	7	5	14
Guatemala			12	27	39
Guinée			7	17	24
Guinée-Bissau			1		1
Haïti			15	43	58
Honduras			7	2	9
Hongrie			2	6	8
Inde			1	2	3
Indonésie			176	435	611
Iran (République islamique d')			10	6	16
Iraq			5	24	29
Irlande			2	3	5
Italie	4	2	39	19	64
Jamaïque				1	1
Japon	1		5		6
Jordanie			17	34	51
Kazakhstan			12	6	18
Kenya	1		70	104	175
Kirghizistan			7	6	13
Lettonie			3		3
Liban			4	4	8
Libéria			2	5	7
Jamahiriya arabe libyenne			4	7	11
Lituanie			2	2	4
Mexique			7	3	10
Moldova			21	14	35
Mongolie	2		1	1	4
Monténégro			2	2	4
Mozambique			1	1	2
Myanmar			10	15	25
Nauru			22	17	39
Népal			1		1
Pays-Bas	2		38	26	66
Nouvelle-Zélande			1		1
Nicaragua			2	1	3
Nigéria			5	3	8
Norvège			8	8	16
Pakistan			15	48	63
Panama			1		1
Paraguay			1	3	4
Pérou		1	10	14	25
Philippines	1		83	47	131
Pologne	1	1	21	5	28
Portugal	1		4	3	8

⁵ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

**Répartition des employés (services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs⁵
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2006 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	M	F	M	
République de Corée			1	2	3
Roumanie		3	10	8	21
Fédération de Russie	1		101	51	153
Sénégal			4	8	12
Serbie	2	1	48	66	117
Sierra Leone			5	15	20
Singapore			1		1
Slovaquie	2		14	3	19
Slovénie	2			2	4
Somalie				2	2
Afrique du Sud			12	10	22
Espagne		1	6	3	10
Sri Lanka		2	54	194	250
Soudan	1		44	144	189
Swaziland			1		1
Suède			4	1	5
Suisse	15	4	2	1	22
République arabe syrienne			4	6	10
Tadjikistan			11	17	28
Thaïlande			98	38	136
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	2	2	19	5	28
Timor-Leste			12	95	107
Togo				1	1
Tunisie		1	2	1	4
Turquie			7	6	13
Turkménistan			1	4	5
Ouganda			9	10	19
Ukraine	1	1	39	18	59
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande	7	1	25	30	63
République-Unie de Tanzanie	2		5	4	11
Etats-Unis d'Amérique			25	19	44
Uruguay	2	1	3	2	8
Ouzbékistan			3		3
Venezuela (République bolivarienne du)			2	2	4
Viet Nam			70	22	92
Yémen			1	1	2
Zambie			17	27	44
Zimbabwe			32	40	72
Total	82	39	1 938	2 592	4 651

⁵ Y compris les employés sous contrat de courte durée.

VIII. CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

A. Unité d'information sur les projets

340. L'Unité d'information sur les projets (PIU) a officiellement remplacé l'Unité de suivi des projets (PTU) le 25 avril 2006.

341. PIU aide les concepteurs de projets de l'OIM, les gestionnaires et les départements du Siège:

- en procédant à des recherches dans les fichiers afin de faire le bilan de l'expérience passée de l'OIM dans la fourniture d'activités particulières de projets ou de projets précédemment réalisés, fournir des informations sur les fonds reçus des donateurs pour les projets de l'OIM et produire des copies de documents relatifs à des projets antérieurs;
- en facilitant la procédure de requête d'un code de projet à l'aide des pièces à joindre pour obtenir un nouveau code;
- en mettant à jour les fichiers de projet dans Filenet et la base de données contenant les fiches de projets dès réception des documents de projets et des mises à jour en provenance des bureaux extérieurs et des départements du Siège (rapports intérimaires et finals, prolongements et modifications de projets, budgets et autre correspondance pertinente), et
- en envoyant des rappels aux gestionnaires de projets quatre semaines avant la date limite pour la soumission des rapports, conformément aux obligations envers les donateurs.

Statistiques de PIU pour 2006

Nouvelles propositions enregistrées (y compris celles qui sont encore en cours d'examen)	795
Rappels envoyés	97
Documents chargés dans Filenet	11.43 3
Rapports/demandes de renseignements générés par la base de données	595
Total des projets enregistrés dans la base de données au 31 décembre 2006	4.197

B. Unité de sécurité du personnel

Introduction

342. En 2006, l'Unité de sécurité du personnel a ajouté un poste ouvert aux candidatures nationales, à savoir celui d'assistant au Centre d'opérations, afin de compléter l'effectif de cette unité qui comprend quatre membres essentiels : le chef de l'Unité, un fonctionnaire chargé de la sécurité et de la formation, l'analyste du Centre d'opérations et un assistant administratif.

343. SSU, en coordination avec les chefs de mission respectifs, dispose de fonctionnaires chargés de la sécurité sur le terrain, qui sont déployés dans les lieux d'affectation suivants : Jordanie (pour la mission Iraq/Jordanie), Afghanistan, Soudan, Sri Lanka (trois fonctionnaires), Timor-Leste et Indonésie. Ces postes sont financés par les fonds de projets des missions, et SSU en assure la supervision. SSU continue d'assurer différents services de sûreté et de sécurité qui concernent plus de 5.000 membres nationaux et internationaux du personnel, répartis dans 280 bureaux extérieurs de par le monde. L'Unité est restée ciblée sur la mise en œuvre et/ou l'actualisation des procédures de sûreté et de sécurité dans les bureaux extérieurs, en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS). La menace persistante de la grippe aviaire a créé des responsabilités supplémentaires pour SSU. Il s'agit notamment de financer le stockage de vaccins et d'autres équipements médicaux. L'Unité a fourni des informations supplémentaires et un soutien sous la forme de plans internes d'urgence concernant la grippe aviaire, ainsi que des lignes directrices concernant les plans de continuité (BCP) des bureaux extérieurs. SSU est un membre clé du Groupe de l'OIM sur l'état de préparation à une pandémie de grippe (PIPG).

344. SSU supervise la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel de l'OIM ainsi que la protection des possessions, avec une attention particulière pour les bureaux extérieurs opérant dans les 58 pays à haut risque, où UNDSS a imposé l'application de différentes phases de sécurité. L'Unité vient en aide aux bureaux extérieurs de l'OIM pour ce qui est de la conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOS) et avec les exigences liées aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS). Elle analyse en outre différentes menaces et risques pour le personnel de l'OIM et les opérations menées par les bureaux. Cela englobe une nouvelle capacité permettant d'évaluer et de surveiller la qualité des compagnies aériennes commerciales pour satisfaire aux exigences à la fois des opérations et des déplacements du personnel.

Points essentiels

Coordination OIM/UNDSS

Initiation à la prise de conscience des risques pour la sécurité

345. SSU a mis au point et appliqué une formation introductive à la prise de conscience des questions de sécurité (SAIT), qui est basée à Amman pour la mission de l'Iraq et coordonnée avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Cette formation est maintenant dans sa troisième année. SSU a en outre offert une formation spécialisée au Koweït et au Soudan en 2006.

346. D'autres domaines de formation sont actuellement à l'étude, maintenant que cette initiative de formation a suscité l'attention d'un plus large public au sein de la communauté

humanitaire internationale. En plus des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des ONG et certains groupes d'intérêt privé participent également à cet exercice de formation. Les menaces directes croissantes et la nature complexe d'un certain nombre d'opérations humanitaires (par opposition aux catastrophes naturelles) ont démontré et confirmé le besoin continu d'une telle formation spécialisée.

347. SSU a participé au séminaire annuel du réseau interagences de gestion de la sécurité (IASMN) qui s'est tenu à Vienne. Cette tribune joue un rôle important dans la détermination de l'agenda sur la sûreté et la sécurité pour tous les bureaux des Nations Unies et de l'OIM dans le monde. Les limites en termes d'effectifs, la formation à la sécurité et le soutien technique aux bureaux extérieurs sont un des tout premiers points figurant dans cet agenda.

348. L'analyste du Centre d'opérations de SSU s'est rendu en visite à l'Unité d'évaluation des menaces de l'UNDSS à New York en 2006, afin de renforcer les relations de l'OIM avec cette unité récemment créée. Une coordination plus étroite entre les deux unités contribuera à mieux servir les intérêts des bureaux des Nations Unies et de l'OIM pour ce qui est de l'évaluation des menaces et des risques mondiaux.

Evaluations de la sécurité/soutien d'urgence:

349. SSU a examiné les évaluations de la sécurité au Timor-Leste, au Bangladesh, en République arabe syrienne, en Afghanistan, au Soudan, aux Philippines et au Sénégal, de même qu'à New York et au Caire. Le nombre d'évaluations menées a été dicté par les urgences et par les pénuries de personnel pendant les six premiers mois de l'année. SSU a fourni un soutien direct à des situations d'urgence spécifiques, notamment les menaces directes pesant sur le personnel et /ou les bureaux au Liban, en Afghanistan, au Soudan, en Haïti, au Sri Lanka et au Bangladesh.

Formation

350. La formation à distance par CD-ROM de l'UNDSS, intitulée "Sécurité poussée sur le terrain" a été lancée. Cette formation vise l'ensemble du personnel travaillant dans un environnement en phase 1 de sécurité ou supérieure, et est destinée à rehausser le niveau de sécurité de base. Cette formation pratique qui s'appuie sur des scénarios types doit aider et armer le personnel pour faire face à différentes situations pouvant poser un problème de sûreté ou de sécurité. Le formateur de SSU en matière de sécurité a mené, à Dakar (Sénégal) en décembre 2006, un atelier de formation qui a fait le tour de la question. L'Unité a également participé à la formation des nouveaux fonctionnaires chargés de la mise en conformité des organisations internationales et assuré des séances de formation sur la sûreté et la sécurité à l'intention de tous les membres du personnel du Centre administratif de Manille.

351. L'Unité de formation de SSU a participé aux efforts de mise au point d'une planification des crises au plan interne dans l'ensemble des bureaux extérieurs de l'OIM, en parallèle avec des directives axées sur la planification de la continuité de l'action.

352. SSU a financé la formation de conseillers en matière de soutien aux pairs à Aceh afin de répondre aux besoins qui ont été recensés en termes de dépistage du stress au sein du personnel de l'Organisation, ainsi qu'une formation aux premiers secours à l'intention d'une partie du personnel déployé en Afghanistan.

Aide au financement de la sécurité dans les bureaux extérieurs de l'OIM (MOSS/MORSS)

353. Le mécanisme de financement instauré en vertu de la Résolution du Conseil n° 1111 (LXXXVIII) du 3 décembre 2004 vient étayer divers programmes de sûreté et de sécurité et a permis à SSU de fournir une assistance technique et financière directe à 55 bureaux extérieurs de l'OIM et à leurs bureaux auxiliaires dans le courant de 2006, en vue de renforcer leur niveau de sécurité et/ou de répondre aux exigences en la matière, telles que fixées par l'OIM et l'UNDSS (MOSS/MORSS). Le total des dépenses pour ces mesures de sécurité s'est élevé à 889.348,52 dollars É.-U.

Centre d'opérations de SSU

Résumé annuel des rapports et des signalements d'atteinte à la sécurité envoyés et reçus Janvier - Décembre 2006

Résumé des rapports diffusés	
Rapports d'information sur la sécurité (SIR)	33
Information générale sur la sécurité (GSI)	90
Mises à jour concernant les catastrophes/les conditions météorologiques/les déplacements/la sécurité	82

Mises à jour sur la sécurité/Signalements d'incidents reçus	
Mises à jour sur la sécurité ASIE - PACIFIQUE	45
Mises à jour sur la sécurité AFRIQUE	18
Mises à jour sur la sécurité EUROPE	9
Mises à jour sur la sécurité MOYEN-ORIENT	4
Mises à jour sur la sécurité AMERIQUES	7

Résumé des incidents

354. Un certain nombre d'incidents graves de sûreté et de sécurité concernant directement le personnel de l'OIM et/ou les possessions de l'Organisation se sont produits en 2006. Ils allaient d'actes de petite criminalité tels que les vols, à des incidents tragiques tels que des accidents routiers mortels ou une attaque contre des logements occupés par du personnel de l'OIM à Kaboul.

355. Un total d'environ 90 incidents de sûreté/sécurité ont été enregistrés par SSU, incluant des cambriolages, des incendies criminels, des enlèvements, des vols de voitures avec violence, d'autres types de vols, des agressions sexuelles, des agressions ordinaires, des arrestations, des menaces, y compris des menaces de mort, des bombardements, des manifestations, des troubles civils, des catastrophes naturelles, des opérations militaires, des accidents de la route, des dommages à la propriété, des incendies, des falsifications de pièces, des tirs et des attaques à la roquette directs et indirects.

356. SSU a immédiatement répondu à ces incidents et collaboré étroitement avec les bureaux extérieurs de l'OIM concernés, en leur offrant ses conseils techniques et un soutien financier de manière à en atténuer l'impact. Ce soutien s'est révélé constructif dans la mesure où il a permis de recenser les besoins de sécurité et les erreurs commises moyennant une analyse des enseignements tirés.

IX. QUESTIONS DE GENRE

357. Si l'intégration de la problématique du genre a continué de progresser en 2006, le processus est encore loin d'être automatique. Après dix années de mise en œuvre, le Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI) a jugé opportun de solliciter l'opinion objective du fonctionnaire chargé de l'évaluation afin de passer en revue l'état d'avancement du processus d'intégration de la problématique du genre à l'OIM. Les conclusions et les recommandations de cette évaluation aideront le WGGI à déterminer si la stratégie adoptée à ce jour (effort de sensibilisation au sein du personnel, recherche et publications, et soutien à des projets contenant un volet distinct consacré à la problématique du genre, devant servir de catalyseurs à l'élaboration de projets futurs), s'est révélée la plus efficace et s'il n'y aurait pas lieu de l'améliorer.

358. Les activités suivantes ont été réalisées en 2006:

Sensibilisation

- A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2006, le WGGI a organisé une vente aux enchères d'œuvres d'art réalisées par des étudiants de deux écoles internationales à Genève sur les thèmes du genre, de la migration et de ce que signifie à leurs yeux la Journée internationale de la femme. Leurs œuvres ont été exposées au Siège de l'OIM et vendues aux enchères à des collègues ainsi qu'à des parents d'élèves. Le produit de la vente est allé à une ONG basée à Genève qui s'occupe des questions d'intégration des femmes immigrées et de leurs enfants.
- Une présentation a été faite aux membres masculins du personnel de l'Organisation le 30 mai 2006 sur le thème *Pères de famille et travail/Equilibre de vie*.
- En coopération avec le FNUAP, une réunion du Groupe d'experts a été organisée à New York en mai sur le thème *Femmes migrantes : Comblent l'écart pendant toute la durée du cycle de vie*. Cette réunion visait à recenser les lacunes et les défis qui se posent dans le cycle de vie des femmes migrantes, en s'interrogeant sur les tendances migratoires, les besoins des femmes migrantes en termes de santé génésique, la migration et les droits de l'homme, la violence à l'encontre des femmes migrantes et la traite des femmes et des filles et en comblant les lacunes dans le domaine de la recherche en ce qui concerne la migration et les données ventilées par sexe, ainsi que les politiques gouvernementales susceptibles de favoriser l'habilitation des femmes migrantes par un encouragement des politiques, des législations et des programmes sensibles aux questions de sexospécificité.
- Au début de juillet, une table ronde ministérielle a été organisée pour débattre de la question *Gender Dimensions of Labour Migration* (Les aspects de la migration de

main-d'œuvre liés au genre), qui était censée contribuer aux préparatifs du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, prévu en septembre 2006.

Recherche et publications

- De nouveaux feuillets d'information sur la problématique du genre ont été publiés, portant sur les questions de genre sur les lieux de travail. La première série a été consacrée à la question particulière *Guarding Against Gender Stereotypes in the Workplace* (Se garder des stéréotypes en matière de genre sur le lieu de travail), suivie de *Challenges to a Work/Life Balance* (Chercher l'équilibre entre travail et vie privée) et de *Negative Workplace Behaviour and How to Deal With It* (Comportements négatifs sur le lieu de travail et comment y faire face).
- Publication de *Remittances in Colombia from a gender perspective* (Rapatriements de fonds en Colombie dans une perspective sexospécifique) – OIM/Bogota.
- Rapport sur la migration interne et le genre : Opportunités, contraintes et défis au Bangladesh (MRF Dacca).

Soutien aux projets

- Mise au point d'annonces d'utilité publique sur la prévention du VIH/SIDA à l'intention de la région anglophone des Caraïbes (MFR Washington).
- Documentaire sur la traite et l'exploitation des enfants en Afrique de l'Ouest (MRF Dakar).

359. Le Groupe de travail sur la question du genre a continué de bénéficier en 2006 du soutien de la Direction et des Etats Membres dans la poursuite de ses efforts intéressant toutes les parties prenantes, les gouvernements, les migrants et le personnel.

X. BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL

360. Le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) renforce la capacité de supervision du Siège et promeut la qualité, l'efficacité, l'efficience et l'apprentissage dans l'ensemble de l'Organisation. L'OIG contrôle également la conformité avec les règles et règlements de l'Organisation, et recense et évalue les risques. Il s'enquiert de la gestion du risque dans l'Organisation et complète les mécanismes de contrôle internes de l'OIM afin de détecter les cas de fraude, les gaspillages, les abus et l'incurie, ainsi que toute situation qui pourrait y conduire. L'OIG conduit un certain nombre d'examen indépendants, des évaluations rapides, des audits comptables, des enquêtes et des évaluations sur les activités de l'Organisation, année après année, tant au niveau des projets que de l'Unité organisationnelle. Il soumet des rapports sur ses conclusions à l'OIM, en même temps que des propositions et des recommandations portant sur des remèdes aux problèmes constatés, afin d'améliorer la conformité, les contrôles internes et la gestion des risques. Il agit en outre en sa capacité d'instance consultative de la direction en vue de promouvoir les objectifs de l'Organisation.

361. Le Bureau de l'Inspecteur général agit en accord avec les normes internationalement reconnues. Ses approches et ses méthodes sont périodiquement mises à jour de façon à refléter l'évolution dans les domaines spécialisés de son savoir-faire au gré des développements intervenus au sein de l'Organisation, tels que de nouvelles règles, de nouveaux règlements, de nouveaux systèmes et de nouvelles technologies. OIG participe activement aux conférences annuelles du Groupe d'évaluation des Nations Unies et aux réunions des chefs des services de vérification comptable interne, dans le cadre desquelles s'échangent les meilleures pratiques dans le domaine des normes et des méthodes du secteur multilatéral. En 2006, le Bulletin général sur les fonctions de l'Office de l'Inspecteur général a été actualisé de façon à refléter les développements relatifs aux fonctions d'OIG et à expliquer la nouvelle approche de l'unité et ses nouvelles procédures à un public plus large au sein de l'OIM. Le Bulletin général actualisé comprenait des apports fournis par les vérificateurs externes des comptes. De même, OIG a mis à jour les lignes directrices de l'OIM en matière d'évaluation, qui ont été publiées sur la page d'évaluation du site Internet de l'OIM.

362. En 2006, OIG a mené des audits internes dans 16 bureaux extérieurs, cinq missions à fonctions régionales, une mission spéciale de liaison, ainsi qu'au Centre administratif de Manille.

363. OIG a en outre passé en revue quatre unités de soutien centralisées et le Centre de coopération technique de Vienne. Deux de ces opérations ont requis des apports de tous les bureaux extérieurs dans le monde, avec l'aide de ces unités de soutien.

364. Un total de 57 projets ont été passés au crible au titre de la fonction d'évaluation rapide d'OIG, qui consiste à examiner la conception des projets et la chaîne prévue des résultats, les produits, les coûts et les activités, et compare systématiquement les résultats financiers et opérationnels avec les prévisions. Il pose des questions clés sur le maintien de la pertinence des activités déployées dans le cadre des projets face au mandat, à la politique générale et aux besoins exprimés par les différentes parties prenantes, le degré de réalisation des objectifs, l'adéquation des dépenses et la viabilité des projets, ainsi que toute autre question spécifique considérée comme revêtant un intérêt dans le cadre du projet examiné. Cette activité d'OIG comprend un examen des pièces justificatives et des comptes, des visites sur les sites de mise en œuvre des projets, des réunions et des entretiens avec les gestionnaires de projets, différentes contreparties clés des projets, les donateurs, les bénéficiaires et toute autre partie prenante.

365. OIG a mené et publié une évaluation de la politique et de la stratégie de l'OIM concernant l'intégration de la problématique du genre dans les programmes et la politique de l'Organisation. Ceci faisait suite à une évaluation du Fonds 1035, officiellement soumise aux Etats Membres de l'OIM à la session de printemps 2006 du SCBF, et a concouru dans une mesure active à la supervision et à la mise au point de l'évaluation du projet de lutte contre la traite. OIG a assuré une orientation technique, notamment sous la forme d'une aide à la rédaction de termes de référence, la fourniture de matériel technique permettant de préparer l'évaluation, la fourniture d'apports et de commentaires sur le projet de rapport, et l'accomplissement de diverses fonctions de contrôle de la qualité dans le cadre de 16 évaluations de projets menées sur le terrain, dont 13 ont été publiées sur la page du site Internet consacrée à l'évaluation. Un certain nombre de bureaux extérieurs – Washington, l'Ethiopie, la Colombie, Haïti, le Zimbabwe et l'Indonésie – ont mis sur pied des unités locales de contrôle et d'évaluation qui traitent spécifiquement des activités qui leur sont propres en la matière. En conséquence, on a enregistré en 2006 une augmentation marquée du nombre de demandes d'élaboration technique d'instruments de contrôle et de vérification de la validité des instruments existants, de la fourniture de l'information sur l'aide à la formation dans les domaines du contrôle et de

l'évaluation, ainsi que de l'échange de connaissances et d'expériences entre le Siège et les unités locales de contrôle et d'évaluation. On a en outre constaté une demande accrue de contributions verbales et écrites adressées par d'autres unités du Siège au spécialiste de l'évaluation d'OIG concernant différentes initiatives.

366. OIG a mené six enquêtes et fourni des conseils et une assistance technique dans le cadre de neuf enquêtes de moindre importance réalisées par d'autres entités sur le terrain.

XI. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATIONS

367. ITC a renforcé son soutien aux efforts déployés pour améliorer les résultats de l'Organisation en introduisant des systèmes intégrés plus satisfaisants et en soutenant activement les bureaux extérieurs en vue de leur donner accès aux applications critiques et aux ressources de réseau. En 2006, ITC a introduit les nouveaux systèmes intégrés de gestion des ressources humaines, finalisé l'ébauche du nouveau système financier intégré et étendu l'application du logiciel dédié au soutien des opérations de telle façon qu'il permette de traiter un plus grand nombre de cas et d'intégrer des services supplémentaires.

- Gestion des systèmes intégrés – Procédés et Ressources (PRISM): Après avoir lancé l'application PRISM dans le domaine des ressources humaines en janvier 2006, ITC et DRM (le Département des ressources humaines) ont lancé le remplacement des systèmes financiers existants, devenus obsolètes (MOSAIC et PAS2000) par le même PRISM, basé sur un logiciel SAP (analyse de systèmes et produits), que l'on espère rendre opérationnel en janvier 2008. En 2006, l'équipe de PRISM a finalisé la phase d'élaboration relative à l'établissement des procédés montrant de quelle manière l'OIM conduit ses transactions, et comment le système PRISM facilitera la gestion financière de l'Organisation. L'application PRISM Financials est un instrument qui permettra:
 - d'améliorer les capacités de l'OIM en matière de contrôle budgétaire et de communication d'informations en la matière ;
 - d'accélérer les transactions à l'aide de modules intégrés ;
 - d'améliorer la fiabilité de l'OIM vis-à-vis des Etats Membres et des donateurs ;
 - d'accroître les capacités de gestion à l'aide d'informations plus précises et venant à point nommé ;
 - d'appuyer les processus de contrôle interne et de conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
- Application de systèmes opérationnels de gestion des migrations (MiMOSA) : En 2006, ITC a continué d'étendre la couverture de MiMOSA en traitant 84 % de toutes les opérations de mouvements de l'OIM dans le monde, tout en ajoutant de nouveaux modules afin de couvrir les processus de retours volontaires assistés et d'introduire le module de services préconsulaires.
- Amélioration de l'infrastructure de réseau de l'OIM : Poursuivant ses efforts en vue d'assurer de meilleurs services de connectivité aux bureaux de l'OIM, ITC a entrepris la mise à jour de l'infrastructure mondiale de courrier électronique de l'OIM. En 2006, ITC a poursuivi son installation du système Voice over IP (Protocole de transmission de la voix par Internet) et les services de vidéoconférence afin d'offrir une solution à faible coût pour faire face aux besoins croissants de communication de l'Organisation.

XII. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035

368. Dans sa sixième année, le Fonds 1035 a continué de contribuer de manière significative à répondre aux besoins programmatiques prioritaires des Etats Membres en développement et de ceux dont l'économie est en transition. Les critères actualisés de gestion du Fonds ont été finalisés et mis en œuvre, en accord avec les recommandations formulées lors de l'évaluation de 2005. Un total de 1.670.459 dollars É.-U. a été alloué à 25 initiatives différentes. Comme lors des années précédentes, la distribution des fonds alloués à chaque région a été étroitement calquée sur la représentation des Etats Membres dans les différentes régions.

369. En Afrique et au Moyen-Orient, le Fonds a soutenu huit initiatives pour un total de plus de 541.000 dollars É.-U., en faveur de dix Etats Membres remplissant les conditions. Dans la région Amérique/Caraïbes, plus de 297.000 dollars ont été alloués à plus de six initiatives, en faveur de 14 Etats Membres bénéficiaires. En Asie, trois initiatives ont été financées pour un total de plus 156.000 dollars É.-U. En Europe, 189.000 dollars ont été alloués à quatre projets bénéficiant à quatre Etats Membres. Quatre initiatives multirégionales bénéficiant à 30 Etats Membres ont été financées pour un total de plus de 398.000 dollars. Il a été décidé en 2005 de séparer le Fonds de dotation Sasakawa du Fonds 1035, à compter de 2006.

370. L'Unité d'évaluation a présenté une analyse d'impact du Fonds dans le document de séance CRP/19 lors de la quatre-vingt-quinzième session du SCBF, sur la base de l'évaluation du Fonds faite en 2005. A partir d'un échantillon représentatif de projets du Fonds 1035 examinés et des remontées d'informations détaillées reçues des bureaux extérieurs de l'OIM et de certains Etats Membres bénéficiaires, il est ressorti de l'évaluation que la majorité des projets avaient atteint leur objectif et/ou obtenu l'effet escompté. S'agissant de la durabilité, l'évaluation a fait ressortir que les mesures prises par les bureaux de l'OIM ou les gouvernements pouvaient être jugées satisfaisantes ; cependant, les recommandations contenues dans l'analyse des critères de sélection et des directives de gestion proposaient des mesures dont on pouvait escompter qu'elles conduiraient à de nouvelles améliorations en termes de résultats, d'impact et de durabilité. Dans l'ensemble, le Fonds est perçu comme ayant un effet positif s'accordant avec les attentes initiales et l'intention de départ.

371. Au début de 2006, le Maroc a versé une contribution de 10.000 dollars É.-U. au Fonds 1035. En décembre 2006, l'Italie a versé une contribution de 100.000 euros au Fonds 1035, laquelle a été reportée et sera allouée à des projets en 2007. L'Administration espère que ces généreuses contributions inciteront d'autres Membres à contribuer également, notamment parmi les pays remplissant les conditions pour bénéficier des allocations du Fonds.

XIII. PROGRAMMES DE DEDOMMAGEMENT

372. 2006 a vu s'achever l'essentiel des activités de l'OIM dans le cadre des deux grands programmes de dédommagement en faveur des anciens travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage et des autres victimes du régime nazi, à savoir le Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP), relevant de la loi portant création de la Fondation allemande, et le Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (HVAP), relevant du règlement avec les banques suisses. Les Programmes humanitaires et sociaux (HSP), qui relevaient à la fois du GFLCP et du HVAP, ont été clôturés en 2006. A la fin de l'année, l'effectif des programmes qui, durant l'année 2005, était passé de 170 à 131 personnes, a encore

chuté à 58, le personnel féminin représentant juste un peu plus de la moitié de ce personnel réduit. Le travail s'est poursuivi dans le cadre des autres programmes de dédommagement et de réparation.

A. Programme allemand de dédommagement du travail forcé

373. Au titre du GFLCP, toutes les demandes émanant d'anciens travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage ont été traitées, et tous les survivants remplissant les conditions requises, de même que leurs héritiers et ayants droit légitimes ont reçu une indemnisation. Le total des paiements, à hauteur de 376 millions d'euros, a été fait en faveur de plus de 90.000 anciens travailleurs forcés et/ou réduits en esclavage, ou à leurs héritiers légitimes, partout dans le monde. A la fin de 2006, des paiements pour un montant total de 88,5 millions d'euros avaient également été faits à près de 16.000 personnes ayant demandé réparation pour des pertes de biens, et un autre montant de 10,8 millions d'euros avait été payé à 1.650 personnes, en réparation du décès d'un enfant détenu dans un foyer pour enfants, ou pour des préjudices corporels.

374. En plus du traitement des demandes émanant d'héritiers légitimes et de celles ayant fait l'objet d'un recours, une série d'activités liées au rapprochement des comptes, au bouclage des activités et aux notifications se sont poursuivies durant toute l'année.

375. A la fin de 2006, l'organe indépendant de recours de l'OIM et son secrétariat géré par l'OIM ont achevé l'examen de tous les recours formés dans le cadre du GFLCP. Depuis sa première session de travail en octobre 2002, l'organe de recours de l'OIM a réexaminé un total de 32.319 recours, sur lesquels il a statué. Les 3.074 décisions positives (9,5%) concernaient 2.601 demandes relatives au GFLCP et 473 décisions d'annulation des décisions initiales de rejet concernant des demandes en réparation de préjudices corporels. Plus de la moitié des 29.245 décisions négatives prises par l'organe de recours de l'OIM ont concerné le groupe des détenus militaires italiens qui, à quelques rares exceptions près, ne répondaient pas aux critères précisés dans la loi portant création de la Fondation allemande. Le total des paiements faits à la suite des décisions positives de l'organe de recours s'est élevé à 13,8 millions d'euros. Dans l'ensemble, par conséquent, l'existence de cette procédure indépendante de recours a grandement contribué à l'objectif de l'OIM consistant à assurer une procédure de dédommagement objective et équitable, dans l'esprit humanitaire de la Fondation allemande "Mémoire, Responsabilité et Avenir".

376. S'agissant de l'archivage et de l'utilisation future des dossiers de demande, l'OIM a conclu un accord avec la Fondation allemande et les Archives fédérales allemandes, selon lequel la majeure partie de tout ce matériel sera transmise aux Archives fédérales pour y être définitivement entreposée.

B. Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (banques suisses)

377. Dans le cadre du Programme HVAP, l'OIM a terminé le traitement de la plupart des demandes des victimes des trois catégories concernées. Les demandes émanant de tous les survivants remplissant les conditions ont été traitées et ont donné lieu aux versements d'indemnités en 2006, et seules certaines demandes émanant d'héritiers et autres ayants droit légitimes restent encore à traiter en vue d'éventuels paiements à faire aux bénéficiaires reconnus, notamment en Ukraine et en Fédération de Russie.

378. L'OIM a reçu 52.000 demandes en provenance de 71 pays. Durant la période couverte par ce rapport, 4.295 demandeurs ont reçu un total de 6.277.050 dollars É.-U. Egalement durant cette période, 9.958 demandes ont été rejetées ou ont fait l'objet d'une décision négative. Durant le premier trimestre de 2006, l'accent a surtout été mis sur le réexamen et l'identification des demandes susceptibles d'être tranchées dans un sens négatif compte tenu du délai de 90 jours fixé pour les recours, afin de permettre aux recours formés quant au fond d'être examinés avant le 30 septembre 2006. Au 1^{er} août 2006, le délai de 30 jours fixé pour les recours en accord avec le plan de distribution approuvé par le Tribunal a été rétabli. Depuis lors, les recours formés dans les délais ont concerné uniquement l'admissibilité des héritiers et des ayants droit légitimes.

379. En plus de son rôle indépendant dans le cadre du GFLCP, l'organe de recours de l'OIM a également été autorisé par le Tribunal des Etats-Unis à statuer en 2003 sur les recours relatifs à la classe I du travail forcé et/ou exercé en situation d'esclavage relevant du HVAP. Comme pour le GFLCP, l'organe de recours de l'OIM a clôturé ses activités à la fin de 2006 avec une décision finale concernant un total de 1.695 recours concernant la classe I. Parmi ceux-ci, on relève 173 décisions positives (10,2 %) et 1.522 rejets. Le grand nombre de rejets a surtout concerné les demandeurs n'ayant pas pu démontrer à suffisance qu'ils avaient appartenu à l'un des groupes cibles des persécutions nazies relevant de la classe I (Roms, témoins de Jéhovah, homosexuels ou handicapés), ou qu'ils ont dû accomplir des travaux forcés ou ont été réduits en esclavage. 95 des décisions prises dans un sens positif par l'organe de recours concernaient des femmes, et 78 des hommes. Le total des paiements autorisés par le Tribunal des Etats-Unis à la suite des décisions positives de l'organe de recours de l'OIM s'est élevé à 250.850 dollars É.-U.

380. En 2006, l'action déployée au titre du HVAP a essentiellement été centrée sur le traitement et le paiement des demandes émanant d'ayants droit légitimes. L'OIM a soumis au Tribunal, pour examen, cinq tranches de paiement dues à des ayants droit légitimes dans le cadre du HVAP, représentant une somme totale de 3.780.750 dollars É.-U. à répartir entre 3.215 ayants droit, au nom de 2.588 victimes décédées appartenant aux trois catégories du HVAP.

381. Le Programme HVAP a poursuivi sa coordination et sa coopération avec la *Conference on Jewish Material Claims Against Germany Inc.* concernant les questions relatives au traitement des demandes de la classe des réfugiés et les recours formés dans cette catégorie, ainsi que le traitement des demandes émanant des ayants droit légitimes se réclamant de la classe des réfugiés et de la classe I des travailleurs réduits en esclavage.

C. Programmes humanitaires et sociaux (HSP)

382. La majeure partie des activités déployées par l'OIM dans le cadre des HSP s'est achevée vers la fin de 2005, avec l'engagement de venir en aide, à hauteur de plus de 30 millions de dollars É.-U., à plus de 73.000 bénéficiaires répartis dans 14 pays d'Europe centrale et orientale. La Fondation allemande (12,27 millions d'euros) et le Tribunal des Etats-Unis (20,5 millions de dollars É.-U.) ont également contribué aux programmes humanitaires et sociaux en faveur de groupes spécifiques de victimes, sous une forme non monétaire. De janvier à mars 2006, les activités des HSP se sont limitées à la clôture administrative et à la distribution des fonds restants, à hauteur de 257.731 euros, par l'intermédiaire du bureau de l'OIM à Belgrade, et ce jusqu'en mai 2006.

D. Autres programmes de dédommagement et de réparation

Programme iraquien de dédommagement pour pertes de biens (IPCP)

383. Dans le cadre de son Programme iraquien de dédommagement pour pertes de biens (IPCP), l'OIM a continué à fournir des conseils, un soutien et une formation à la Commission de résolution des litiges portant sur des biens-fonds en Iraq (CRRPD) (autrefois dénommée Commission en charge des dédommagements pour perte de biens en Iraq), concernant différentes questions juridiques ou techniques.

384. L'OIM a transféré avec succès toutes les demandes existantes qui avaient été recueillies dans les anciennes bases de données de la CRRPD, afin qu'elles soient enregistrées dans l'application intégrée mise au point par l'OIM et fonctionnant à l'aide de l'Internet. Durant toute l'année, l'OIM a travaillé avec la CRRPD pour continuer à mettre au point cette application dans laquelle devaient être recueillies les demandes, afin de répondre aux nouveaux besoins de la CRRPD. Les changements intervenus concernaient notamment la rationalisation de la fonction de suivi du statut de la demande, la création d'une fonction permettant de vérifier l'application des décisions, et la création d'un mécanisme destiné à vérifier l'état d'avancement des dédommagements de manière sûre et transparente.

385. L'OIM a accueilli un certain nombre de sessions et d'ateliers de formation pour le personnel de la CRRPD durant l'année, sur des thèmes relatifs à la TI, à la gestion des bases de données, aux systèmes de dédommagement, aux questions juridiques et au contrôle de la qualité. Elle a en outre réuni les membres de la direction de la CRRPD et des représentants de l'*Iraq Reconstruction Management Office – IRMO* (Bureau du Gouvernement des Etats-Unis pour la gestion de la reconstruction de l'Iraq) et du HCR à l'occasion de réunions consacrées au programme de soutien à la CRRPD devant être assuré par l'OIM et le HCR pour le restant de 2006.

386. A la mi-2005, l'OIM a recensé les besoins en matériel informatique des bureaux de la CRRPD et conclu un contrat pour l'achat et la fourniture d'ordinateurs personnels, d'imprimantes et de scanners. Malgré la situation sécuritaire extrêmement difficile, la fourniture de cet équipement à l'ensemble des 32 bureaux de la CRRPD en Iraq a pu être faite en 2006. L'OIM a également continué à financer et à superviser la fourniture d'une connexion à l'Internet pour le siège de la CRRPD à Bagdad, via un système VSAT installé et surveillé par une compagnie de TI en Iraq, et a renouvelé ses contrats avec la société basée à Bagdad qui accueille le site Internet de la CRRPD et ses serveurs de courrier électronique, ainsi qu'avec la société basée à Genève qui accueille les serveurs de la base de donnée de la CRRPD. Jusqu'en septembre 2006, l'OIM a contribué à la mise à jour de ce site Internet. En octobre, elle a transféré le contrôle et la responsabilité de la mise à jour du site Internet de la CRRPD à cette dernière.

387. L'OIM a débattu avec la CRRPD la possibilité de mener une enquête dans différentes régions de l'Iraq afin de mieux comprendre les procédures existantes de mise en application des décisions, de recenser les obstacles à une application efficace et de chercher des solutions possibles. Elle a préparé un projet d'enquête complet qu'elle a soumis à l'examen de la CRRPD.

388. En décembre, les représentants de l'OIM ont rencontré le Directeur et le personnel dirigeant de la CRRPD, un représentant du Ministère irakien des finances et des représentants de l'IRMO et du HCR afin de discuter du paiement des dédommagements, du plan de travail proposé par l'OIM pour 2007 et du Programme de la CRRPD pour l'étranger.

Programme turc de dédommagement

389. Depuis juin 2006, l'OIM apporte son assistance technique au Ministère turc de l'Intérieur dans le cadre de l'application de la Loi 5233, qui établit un programme de dédommagement pour la population déplacée à l'intérieur de la Turquie. Cette assistance a été fournie par l'antenne du PNUD en Turquie dans le cadre du projet de soutien à la mise en place d'un programme du PNUD en faveur des déplacés internes dans ce pays. Le rôle de l'OIM a été de fournir des conseils spécialisés concrets concernant les politiques et les instruments devant aider le Ministère de l'Intérieur à faire appliquer équitablement et rapidement les dispositions de la Loi 5233 relative aux dédommagements. A cet effet, l'OIM a notamment participé à la formation du personnel des commissions d'évaluation des dommages pour ce qui est de passer en revue les demandes de dédommagement et de statuer sur elles, et a conseillé le Ministère de l'Intérieur à propos de l'élaboration de matrices d'évaluation devant permettre de déterminer les montants de dédommagement ainsi que le rôle et les fonctions possibles d'un secrétariat dans le contexte d'un programme de réparation à grande échelle.

Commission nationale de réparation et de réconciliation en Colombie

390. En 2006, l'OIM a fourni des conseils spécialisés et une formation à la Commission nationale de réparation et de réconciliation (NCRR) établie par la Loi de Justice et Paix (JPL) en Colombie. Ce soutien a été fourni grâce à une étroite collaboration entre les programmes de dédommagement et la mission de l'OIM en Colombie. Le rôle principal des programmes de dédommagement de l'OIM a été de veiller à ce que le personnel de la NCRR et les commissaires puissent bénéficier des enseignements tirés et des meilleures pratiques des autres opérations nationales et internationales de réparation à grande échelle lorsqu'il s'agira d'appliquer les dispositions de réparation prévues par la Loi Justice et Paix. Concrètement, il s'est notamment agi de fournir des experts spécialisés et de contribuer aux stratégies et aux plans d'action de la NCRR tant au niveau central qu'au niveau régional, de former le personnel de la NCRR et les commissaires concernant le rôle de la TI dans les opérations de réparation à grande échelle, et les défis que posent la collecte et la gestion de données relatives aux victimes, la rédaction de formulaires, de manuels et d'autres instruments devant aider les victimes, et plus généralement, l'aide à la mise en place de procédés de traitement des demandes et à l'identification des lacunes et des défis relatifs à l'aide aux victimes et à l'accès de celles-ci au mécanisme de réparation.

Recherche sur les mécanismes de demande de réparation

391. A la demande du Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI), l'OIM a continué son travail de recherche sur les aspects juridiques et techniques liés à la planification, la conception et la mise en œuvre de mécanismes de restitution de biens et de dédommagement dans le contexte du dossier des réfugiés palestiniens. Dans le courant de 2006, l'OIM a terminé deux études comparatives complètes, l'une sur les remèdes légaux disponibles dans le cadre des programmes de dédommagement, et l'autre sur l'attitude face aux occupations "secondaires" dans le cadre des programmes de dédommagement pour pertes de biens. Deux études supplémentaires ont en outre été lancées afin d'examiner les règles d'héritage et le traitement des demandes émanant des héritiers, ainsi que les méthodes

d'appréciation dans le cadre des programmes de dédommagement passés et présents. L'OIM a terminé la mise au point d'un concept destiné aux ateliers sur la gestion des données dans le cadre des procédures de dédommagement, à présenter aux interlocuteurs palestiniens et israéliens au début de 2007.

392. En décembre 2006, l'OIM a participé à la réunion de Chatham House à Bruxelles, entre des représentants palestiniens et des membres de la Commission européenne, où a été présentée l'action de l'OIM dans le contexte des dossiers de réfugiés palestiniens.